HES-SO // VALAIS ó TRAVAIL SOCIAL MEMOIRE DE FIN DÆTUDE

Diplôme HES ó Filière éducateur social



P. PICASSO: Les Ménines

Les « schizos », au boulot!

FLAMENT V. Octobre 2010

RÉSUMÉ

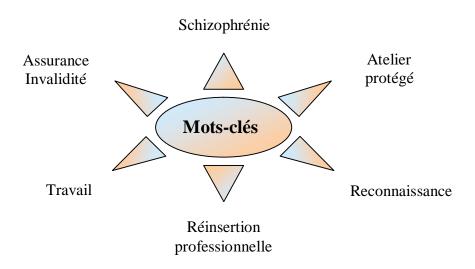
Je travaille avec des personnes souffrant de troubles psychiques dans le domaine de la réadaptation à domicile au sein døune équipe éducative. Notre activité nous aura permis de nous rendre compte quøl était bénéfique de rythmer le quotidien de ces personnes par une activité socialisante. Cøest ainsi que nous leur proposons, dans la mesure du possible, une activité en atelier protégé.

Toutefois, nous avons pu mettre en évidence que la population schizophrène, majoritaire en nos murs, avait de la peine à être endurante quant il søagissait døune activité de type productive ; cøest-à-dire une activité où løon demande à la personne de respecter des horaires, døavoir un certain rendement et døêtre relativement autonome dans son travail.

Cette recherche veut ainsi comprendre et mettre en lumière les raisons pour lesquelles la personnalité schizophrène nøarrive pas à être endurante dans ce type døatelier où des mesures de réinsertion professionnelles faisant suite à la 5^{ème} révision de løA.I ont pourtant été mises en place pour des personnes qui souffrent døun handicap psychique.

Alors, est-ce que les ateliers protégés de type productif sont véritablement munis pour répondre aux doléances de la 5^{ème} révision? Ont-ils les moyens de répondre adéquatement aux besoins du malade schizophrène? Au fait, est-ce que les personnes schizophrènes auraient les aptitudes pour rejoindre le marché libre du travail?

Je mœfforcerai tout au long de cette recherche døapporter des éléments de réponses à ces questionnementsí



REMERCIEMENTS

Jøadresse mes remerciements à toutes les personnes et tous les consultants que jøai rencontrés lors de mes recherches et qui ont acceptés de répondre à mes questions avec gentillesse.

Pour lœ́laboration de ce travail, jœi bénéficié du soutien, de la compréhension, de la disponibilité et des encouragements de nombreuses personnes que je tiens à remercier de tout cò ur.

Un grand merci:

- A la Fondation MONT-RIANT et à son Directeur, Monsieur Patrice LEVY,
- A mon Responsable, Monsieur Oliver POMMAZ, à qui va toute ma reconnaissance,

- A Madame Manuella BRACCI et Monsieur Alain MAITRE pour avoir eu la gentillesse de lire ce mémoire,
- A mes parents et mes proches pour leur contribution et leur soutien,
- A mon épouse et à mon fils qui auront su par leur amour me donner la force et léénergie nécessaire pour réaliser ces études en cours déemploi.

« Les propos émis dans ce travail nœngagent que leur auteur. »

TABLE DES MATIERES

			<u>Page</u>
1.	INTF	RODUCTION	1
2.	ILLU	USTRATION DE LA THEMATIQUE	1
3.	MA	QUESTION DE RECHERCHE	2
4.	OBJI	ECTIFS	2
5.	MES	S CONCEPTS DE REFERENCE	3
6.	ELA	BORATION DES CONCEPTS	3
	6.1.	La schizophrénie	3
		6.1.1. Généralités6.1.2. Le point de vue médical6.1.3. Le point de vue psychosocial6.1.4. Le point de vue statistique et économic	
	6.2.	Læxclusion	9
		6.2.1. Lœxclusion sociale6.2.2. Lœxclusion professionnelle	
	6.3.	Løinsertion	11
		6.3.1. Lønsertion et løntégration6.3.2. Lønsertion ou la réinsertion6.3.3. La réinsertion professionnelle6.3.4. La reconnaissance par le travail	11 11
	6.4.	La notion du rétablissement ó PPH	13
		6.4.1. La notion du « Rétablissement »6.4.2. Le processus de production du handica	13 ap (PPH) 15
	6.5.	La 5 ^{ème} révision AI	16
		6.5.1. LøAssurance-invalidité dans les grand 6.5.2. La 5 ^{ème} révision A.I	es lignes 16 16
	6.6.	Les ateliers protégés	18
		6.6.1. Mission 6.6.2. La situation actuelle	18 19
	6.7.	La nouvelle péréquation financière (RPT)	19
		6.7.1. Généralités 6.7.2. Les enjeux pour les ateliers	
7.	LES	HYPOTHESES	22

8.	MET	HODOLOGIE	23
	8.1.	Terrains døenquête	23
		8.1.1. Présentation de POLYVAL / STE-CROIX 8.1.2. Présentation døAFIRO	
	8.2.		24
		Technique de récolte des données	
	8.3.	La population	26
	8.4.	Les aspects éthiques	27
9.	ORG	27	
	9.1.	La maladie	28
		9.1.1. Les facilitateurs	
		9.1.2. Les obstacles	
	0.0	9.1.3. Tableau représentatif des facteurs liés à la maladie	
	9.2.	Valorisation du Rôle Social (VRS) et Estime de Soi	32
		9.2.1. Les facilitateurs	
		9.2.2. Les obstacles9.2.3. Tableau représentatif des facteurs liés à lœstime de soi	
	9.3.	Le travail en ateliers	35
	<i>7.5.</i>	9.3.1. Les facilitateurs	
		9.3.2. Les obstacles	
		9.3.3. Tableau représentatif des facteurs liés au travail en ateliers	
	9.4.	Løutilité de løassurance invalidité et de la RPT	41
		9.4.1. Les facilitateurs	41
		9.4.2. Les obstacles	42
		9.4.3. Tableau représentatif des facteurs liés à løAI	45
	9.5.	Analyses croisées	45
		9.5.1. Analyses croisées portant sur la maladie	
		9.5.2. Analyses croisées sur le travail à løatelier	48
		9.5.3. Analyses croisées sur la reconnaissance par le travail	~ ~
		9.5.4. Analyses croisées sur løAI et la RPT	52
10.	SYN	THESE FINALE	54
11.	CON	CLUSIONS	60
	11.1.	Conclusion personnelle	60
		Perspectives professionnelles	62
		Limites de ma recherche	63
	11.4.	Introspection	64
12.	BIBLIOGRAPHIE		
13.	WEBOGRAPHIE 66		
14.	ANN	EXES	68
	14.1.	Grilles døentretien	68
		Formulaire de consentement	70
	14.3.	2 entretiens retranscrits	71

1. INTRODUCTION

Cœst dans løbjectif døbtenir mon diplôme døducateur social que je vous présente ce mémoire de fin døtude. Employé par la Fondation Mont-Riant/VD depuis huit ans, je møccupe de la réadaptation en appartements protégés de personnes souffrant de troubles psychiques, principalement liés à la schizophrénie.

Je tiens à relever que, du fait de mes nombreuses années døactivité, il ne møa pas été commode de choisir une thématique liée à mes activités qui me permette de travailler sans idée préconçue, condition nécessaire à ce type de recherche.

Ce mémoire traite des stratégies élaborées et mises en place dans les ateliers protégés afin de permettre aux personnes souffrant de troubles schizophrènes de se réaliser. Le choix de cette thématique découle notamment du fait que lééquipe éducative collabore souvent avec les ateliers protégés du canton de Vaud. Le but de cette collaboration est de permettre à la personne en situation de handicap déentreprendre une activité de type occupationnelle ou productive.

2. ILLUSTRATION DE LA THEMATIQUE

Je travaille pour les appartements protégés « Les Apparts » 1 au sein døune équipe éducative. Notre mandat consiste à favoriser la réhabilitation døune personne en situation de handicap psychique dans nos appartements protégés individuels. Nous løaccompagnons ensuite dans les diverses activités de la vie quotidienne (ménage, gestion du budget, gestion alimentaire, etc.). Nous appelons ces prestations au domicile « les prestations socio-éducatives (PSE) ».

Notre clientèle nous est adressée par les hôpitaux psychiatriques du canton de Vaud, tels que CERY ou PRANGINS, et par les établissements médico-sociaux du canton. Tous nos clients sont au bénéfice doune rente AI.

Cœst le Service des Assurances Sociales et de løHébergement vaudois (SASH) qui subventionne ces prestations socio-éducatives à raison de frs 895.- par mois et par individu. Ainsi, le SASH entend favoriser le maintien à domicile².

Cœst parce que les éducateurs ont pu observer que ce maintien à domicile était encore amélioré quand une personne en situation de handicap psychique était au bénéfice dœune activité en atelier protégé que nous proposons systématiquement une reprise dœuctivité. Ces observations portent essentiellement sur un meilleur entretien du logement ainsi quœune meilleure hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire.

¹ Appartements protégés appartenant à la Fondation Mont-Riant

² Le placement ou séjour en établissement hospitalier de type EMS sœlève en moyenne à près de frs 5'000.mensuel

Avoir accompagné jusquœ présent près de trente personnes souffrant de troubles psychiques dans une reprise dœctivité en ateliers protégés aura permis à lœquipe éducative de se rendre compte que la population schizophrène a plus de mal que les autres bénéficiaires à rendre possible cette activité, principalement lorsque celle-ci se déroule dans un atelier de type productif. Ainsi, il suffit parfois dœune seule journée dœssai pour que la personne refuse de søy rendre une nouvelle fois, alors quœlle paraissait pourtant très motivée initialement. Lœquipe éducative a également pu relever que les emplois en ateliers de type productif sont souvent entrecoupés par des hospitalisations, conséquence dœune décompensation³.

Pourquoi les personnes schizophrènes rencontrent-elles ces difficultés? Celles-ci apparaissent-elles chez toutes les personnes schizophrènes ou seulement chez une partie dœntre elles? Les ateliers de type productif contribuent-ils véritablement à la valorisation des rôles sociaux? La prise en charge y est-elle adéquate?

Ces questions, qui mont autant interpellé que conforté dans le choix de mon sujet de recherche, peuvent se résumer dans lointerrogation suivante :

3. MA QUESTION DE RECHERCHE

En quoi une activité de type productive en ateliers protégés répond-elle aux besoins de personne schizophrène ?

4. OBJECTIFS

Mon objectif est døapporter un éclairage sur la question de la prise en charge de la personnalité schizophrène par les ateliers de type productif, ceci afin de pouvoir juger de la valeur intégrative des activités qui leur sont proposées.

Cela me permettra:

- de me documenter sur la schizophrénie et sa symptomatologie ;
- de mieux comprendre le travail d
 éaccompagnement r
 éalis
 é par les travailleurs sociaux avec les personnes souffrant de troubles schizophr
 ènes dans le cadre des ateliers de type productif;
- de répertorier et de comparer les points de vue des usagers sur leurs activités en ateliers protégés;

³ Phase aiguë de la maladie

- de me rendre compte si la nouvelle péréquation financière (RPT) faisant suite à la 5^{ème} révision de løAI a modifié le fonctionnement des ateliers protégés et, par conséquent, la prise en charge des personnes côtoyant les ateliers de type productif;
- de proposer au malade schizophrène, si nécessaire, d\u00e9autres pistes de prise en charge.

5. MES CONCEPTS DE REFERENCE

Les concepts qui vont me servir de cadre de référence pour cette recherche sont les suivants :

- 1. La schizophrénie
- 2. Læxclusion
- 3. Løinsertion
- 4. Le Rétablissement ó Le PPH
- 5. La législation AI ó la 5^{ème} révision ó la RPT

6. ELABORATION DES CONCEPTS

6.1. <u>LA SCHIZOPHRENIE</u>

6.1.1. Généralités

La schizophrénie est un trouble mental, une psychose, rencontrée surtout chez le jeune adulte. Etymologiquement, *schizo* vient du grec et désigne la séparation, tandis que *phrène* signifie lœsprit. Cæst E. BEULER (1857-1939), psychiatre suisse, qui a donné un nom à cette maladie. La schizophrénie est donc une maladie du cerveau et aucunement une maladie de lœme, pas plus quœun manque de volonté ou un dédoublement de la personnalité comme le cinéma a souvent tendance à le faire penser.

La schizophrénie est le résultat døune anomalie génétique (donc héréditaire) qui affecte le développement de løhippocampe pendant la grossesse. Løhippocampe est la partie du cerveau qui permet notamment de moduler les émotions, c'est-à-dire de ressentir les émotions appropriées dans des situations variées, comme par exemple avoir de la peine lors døun deuil ou être heureux lors de la naissance de son enfant. Løhippocampe permet également dømmagasiner la mémoire à moyen terme, comme par exemple se souvenir quøune personne nous a téléphoné le matin ou encore quøil faut la rappeler après le souper.

Les études mettent en évidence que les risques de développer la schizophrénie seraient de 5 % si un proche parent (un oncle, un cousin ou un grand-parent) en souffre; 10 % søl søagit de la mère, du père, døun frère ou døune sò ur ; 33 % si les deux parents sont atteints ; et enfin 50 % de possibilités chez les jumeaux identiques. Cela démontre non seulement lømportance de løaspect génétique, mais aussi lømfluence de lønvironnement.

6.1.2. Le point de vue médical

Selon LLORCA (2004), la schizophrénie se manifeste cliniquement par des épisodes aigus associant délires, hallucinations, troubles du comportement, et par la persistance de divers symptômes chroniques pouvant constituer un handicap. Elle concerne environ 0,7 % de la population mondiale. Cæst une maladie « ubiquitaire », c'est-à-dire présente sous toutes les latitudes et dans toutes les cultures. La maladie évolue en général avec des rechutes de psychose aigüe dans les premières années, puis se stabilise, avec des symptômes résiduels døntensités variables selon les sujets. Toujours selon LLORCA, le pronostic dépend surtout de la qualité du soutien psychosocial, de løaccès aux soins et de løadhésion aux prises en charge. Les antipsychotiques ont révolutionné le traitement ó et donc lævolution ó de la schizophrénie en améliorant lætat clinique des patients et en réduisant les taux de rechute. La schizophrénie est une maladie héréditaire complexe et polyfactorielle, influencée également par des facteurs environnementaux.

Le DSM IV⁴ décrit quant à lui la schizophrénie comme une psychose survenant généralement à la fin de løadolescence ou au début de løage adulte. Cette maladie se caractérise par des signes de dissociation mentale, par un repli autistique et par des activités délirantes. On dénote près de sept « types » de schizophrénie (simple, paranoïde, hébéphrénique, catatonique, dysthymique, pseudonévrotique ou encore héboïdophrénique), et près døautant de symptomatologie⁵. Pour exemple, la symptomatologie de la schizophrénie paranoïde qui est la forme la plus fréquente de la schizophrénie, est caractérisée par le délire. Le malade peut ainsi être convaincu que ses pensées ou ses actions sont mues par des forces naturelles ou surnaturelles. Il peut être également sujet à des hallucinations døordre auditives qui vont perturber son comportement ou ses pensées.

Les médecins relèvent cependant que la schizophrénie nœngendre pas de déficience intellectuelle, mais plutôt un handicap comportemental et affectif se traduisant essentiellement par des difficultés à acquérir ou à exprimer des habilités psychosociales⁶.

Autrefois internées sans espoir de retour à la vie communautaire, les personnes souffrant de troubles psychiques, tels les schizophrènes, étaient traitées par des électrochocs sensés calmer les hallucinations et autres délires. Aujourdøhui, le traitement médicamenteux de la schizophrénie a énormément évolué, rendant parfois possible un retour à la vie « normale ».

-

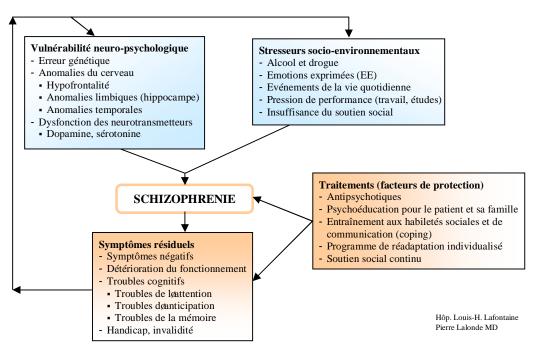
⁴ DSM IV : manuel de référence des maladies psychiatriques

⁵ Ensemble de signes ou symptômes caractérisant une maladie

⁶ Par habilités psychosociales, il est entendu la capacité de se suffire à soi-même, løétablissement de réseaux sociaux døéchange et løhabilité dans certains travaux, selon trois axes : le logement, le réseau social et løemploi.

Ainsi, la compréhension contemporaine de la schizophrénie en vigueur à løOMS est aujourdøhui fondée sur le modèle Vulnérabilité-Stress de LALONDE. Ce modèle met en évidence les diverses facettes interreliées de cette maladie mentale et montre quøil existe chez certains individus une vulnérabilité neuro-psychologique qui découlerait døune prédisposition génétique ou døune constitution mentale qui les rendrait plus sensibles aux stresseurs socio-environnementaux.

Modèle vulnérabilité ó stress de la schizophrénie



La seule présence de ces facteurs physiologiques est toutefois insuffisante pour provoquer løapparition de la schizophrénie : il faut que søy ajoutent encore certains types de stress (un stress toxique⁷, stress social⁸) qui peuvent avoir un effet déclencheur de schizophrénie si le cerveau est déjà fragilisé. Ainsi, DELEU et CHAMBON (1998) conviennent que bon nombre døindividus subissent de tels stress de façon quotidienne; cependant, ils ne développeront pas de schizophrénie en løabsence de facteurs biologiques qui les prédisposent à cette maladie.

Une fois que la schizophrénie sœst manifestée, loindividu reste aux prises avec des symptômes qui le rendent encore plus sensibles aux facteurs susceptibles de déclencher des rechutes.

DELEU et CHAMBON notent quaprès la phase de psychose aiguë (aussi appelée décompensation), près de 80% des personnes schizophrènes souffrent de symptômes chroniques pouvant engendrer un comportement inadapté aux circonstances. Ces symptômes sont caractérisés par un manque dexpression des émotions, un visage fixe et un discours monotone. Des difficultés à maintenir une conversation, des réponses brèves, ainsi quan manque dantérêt, danterie et de persistance à effectuer une activité sont également typiques.

⁷ Consommation de drogue

⁸ Pressions de performance, attitude envahissante ou expression donostilité de loentourage

Une perte de plaisir dans les loisirs et døintérêt pour des activités sociales ou sexuelles peuvent également se révéler ; tout comme des difficultés à se concentrer, à visionner un long film ou à poursuivre une lecture.

Au vu de ces symptômes, on peut penser que le sujet se trouve très souvent en situation de handicap. Ainsi, si la personne venait à effectuer une démarche visant la reprise de son travail ou de ses études, elle pourrait søapercevoir quælle nøa plus ni lændurance ni la concentration quælle possédait auparavant.

La littérature spécialisée témoigne que la personne schizophrène peut à ce jour être stabilisée sur le plan médical par des traitements médicamenteux ; toutefois, elle ne peut de nos jours guérir.

Ainsi, les traitements médicamenteux qui sont utilisés pour traiter la schizophrénie sont dénommés psychotropes. Cela veut dire quøils ont une action sur le psychisme. Les principaux psychotropes actifs dans la schizophrénie sont les neuroleptiques, médicaments agissant sur les symptômes. Sans trop vouloir entrer dans des détails biochimiques, on peut dire que les neuroleptiques agissent sur la transmission nerveuse de la dopamine et soulagent le malade de ses délires hallucinatoires et de ses troubles comportementaux, tels le repli autistique ou encore la perte de løenvie⁹.

En complément de ces neuroleptiques sera également prescrit un anxiolytique, ceci dans løbjectif de soulager la personne de ses angoisses, ainsi quøun thymorégulateur, traitant les troubles de løhumeur¹⁰.

« La plupart des malades qui reviennent à l ϕ hôpital ont rechuté parce qu ϕ ils ont arrêté leur traitement 11 »

On peut en déduire que la médication fait partie intégrante du quotidien de la personne schizophrène ; et comme le relèvent encore les médecins, la prise méticuleuse de ces médicaments ne peut être négligée ou arrêtée si løn veut que la personne schizophrène ne « se retire » pas de la société.

6.1.3. Le point de vue psychosocial

Pour HOGARTY (1991), il faut que trois facteurs soient réunis pour espérer une thérapie de la schizophrénie. Cette thérapie doit pouvoir réunir non seulement une médication antipsychotique, mais également une psychoéducation du patient et de la famille ainsi quœun entraînement aux habilités sociales prodigué par des travailleurs sociaux. Pour lui, la médication antipsychotique est un ingrédient fondamental mais elle reste insuffisante pour permettre à la personne schizophrène de revenir à un fonctionnement adéquat.

⁹ Appelé aussi anédonie

Symptômes souvent liés à la schizophrénie

Postulat des médecins psychiatre lu dans www.la-schizophrenie.com/medicaments.htm

HUGUELET (2007) met lui aussi en évidence que, sans vouloir préjuger de lømportance døune pharmacothérapie des plus rigoureuses, les facteurs sociaux (isolement, précarité, etc.) et les facteurs interpersonnels (par exemple un historique døabus sexuels dans løenfance) peuvent jouer un rôle prépondérant en ce qui concerne les causes et le traitement des psychoses chroniques ó en particulier la schizophrénie 12. En ce sens, HUGUELET relève que ce sont sur les traitements psychosociaux que pourraient reposer aujourdøhui les espoirs døune amélioration du traitement de ces patients.

Quant à LALONDE, il prétend que le traitement de la schizophrénie doit søinspirer du modèle bio-psycho-social, lequel consiste en trois phases :

1ère phase:

Le **traitement** à proprement dit, consistant à diminuer ou à faire disparaître les causes et symptômes occasionnés par la maladie. La première phase consiste en la mise en place døun traitement médicamenteux minutieux sensé diminuer les souffrances et permettre un meilleur fonctionnement psychique et social. Ce traitement vise à permettre à la personne une accessibilité à la réadaptation. Cette phase fait partie du **savoir**.

$2^{\text{ème}}$ phase :

La **réadaptation**. Elle vise à donner à la personne les moyens døagir en tenant compte de ses déficits et de ses capacités. Cette phase fait partie du domaine du **savoir-faire**. Elle vise à faciliter la récupération ou le développement des fonctions cognitives et affectives et døabilités sociales nécessaires à løautonomie dans le quotidien. Løobjectif est de permettre de ramener le malade à un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté;

$3^{\text{ème}}$ phase :

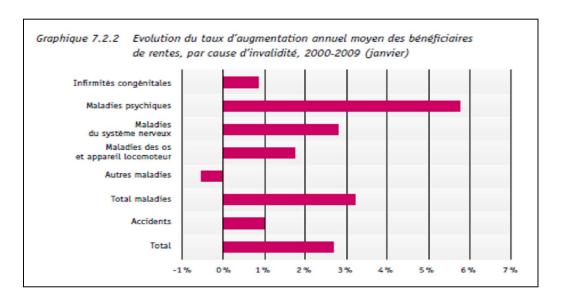
La **réhabilitation**, quant à elle, vise à redonner à la personne sa dignité, à modifier la perception de ses rapports avec les autres et lui redonner le pouvoir døagir (empowerment). Cette phase fait partie du domaine du **savoir-être**. Pour LALONDE, il faut une action sociale pour atténuer le discrédit que la société accole à la personne souffrant de troubles mentaux et løentrave à løaccomplissement de rôles sociaux et à son épanouissement. Pour ce faire, elle suppose la disponibilité døintervenants habilités à proposer des buts et des stratégies adaptées et à offrir des moyens et des techniques pertinentes adaptées à chaque personne.

¹² Ce sont les travaux de WEINBERGER qui ont servi de cadre de référence pendant plus de vingt ans. Or, ces travaux mettaient l\u00e9accent sur une \u00e9tiologie g\u00e9n\u00e9tique et/ou neurod\u00e9veloppementale pr\u00e9coce de la psychose.

6.1.4. Le point de vue statistique et économique

En Suisse, la schizophrénie est considérée par løassurance invalidité (AI) comme un handicap psychique (cf. LAI). Les chiffres fournis par løOFS¹³ montrent que la schizophrénie touche près de 50ø000 individus en Suisse aujourdøhui.

LøAI déclare être touchée de plein fouet par les cas psychiques; le nombre de bénéficiaires est passé de 173'000 à 256'000 rentiers AI en un peu moins de dix ans. La catégorie des pathologies mentales, qui a augmenté au rythme de près de 6% par année au cours de la dernière décennie, est désormais la première cause d'attribution de nouvelles rentes. Ainsi, près de 100'000 personnes affectées de troubles psychiques perçoivent aujourd'hui une rente AI en Suisse.



En définitive, et même si les chiffres sont importants¹⁴, cœst surtout la prévalence¹⁵ de ce phénomène qui alarme, car si les chiffres peuvent témoigner de cette réalité, ils restent cependant muets quant à une éventuelle explication de cette évolution des pathologies mentales.

Comme de bien entendu, les partis politiques mènent campagne autour de cette problématique qui alarme le peuple, vu quøaujourdøhui cøest løAVS qui éponge les dettes de løAI. Nous comprenons ainsi que le peuple « bien portant » puisse avoir peur de ne pas toucher ses cotisations à sa retraite. Ainsi, pour schématiser quelque peu les propos de la droite politique, chaque bénéficiaire døune rente attribuée pour ces motifs døordre psychologique serait un « faux invalide » potentiel qui profiterait du système social helvétique, mettant le bon fonctionnement de ce dernier en péril.

Les psychologues du travail tel ELEFERING expliquent quant à eux que ce phénomène serait à mettre en relation avec les nouvelles exigences en matière de productivité et de compétitivité liées au travail.

Abréviation pour Office fédéral de la statistique

¹⁴ Selon les publications de løA.I, les pathologies mentales représentent actuellement près de 40% des rentes

¹⁵ La catégorie des pathologies mentales a augmenté au rythme de près de 6% par année

Expliqué plus en détail dans le N.B en page 15

« Les nouvelles exigences en matière de productivité, des rythmes de travail plus soutenus, une diminution de lœutonomie et du droit de participer aux décisions ; tels seraient quelques-unes des pistes probables qui pourraient expliquer cette évolution »

ELFERING A.

ELFERNG (2009) nœxclut cependant pas lœxistence de cas de simulation de troubles, puisque le diagnostic psychiatrique se base sur les déclarations du patient. Mais il préconise de faire preuve de prudence avant de tirer ce genre de conclusion :

«í de nombreuses personnes qui souffrent de troubles psychologiques et déautres pathologies difficiles à diagnostiquer sont souvent abandonnées à leur sort. Si les problèmes en question ne sont pas identifiés à temps, les risques deune aggravation ou deune évolution vers un état chronique deviennent alors particulièrement élevés. »

Quant à la gauche politique, elle ne stigmatise par les rentiers AI mais dénonce plutôt les employeurs qui, pour se libérer des personnes qui ne correspondent plus aux critères de rentabilité de læntreprise, incitent les travailleurs à demander løbtention døune rente.

Là aussi, ELFERING se positionne :

«í on ne peut pas exclure que certains patrons poussent effectivement des collaborateurs sur la voie de løAI. Mais rappelons quøil est aussi dans leur intérêt døéviter quøun employé ne glisse vers løinvalidité, car devoir remplacer un membre de son personnel et son savoir-faire professionnel peut søavérer très coûteux et très lourd. »

6.2. LæXCLUSION

Løhistoire a montré que les sociétés ont toujours éprouvé le besoin de rejeter certains de leurs membres (mécanisme de bouc émissaire) et, depuis løAge classique¹⁷, ce sont souvent les « fous » qui ont tenu ce rôle.

Selon le PETIT ROBERT (2008), le terme *exclusion* provient du verbe *exclure* qui est tiré du latin « *excludere* » qui signifie « *mettre dehors, renvoyer, expulser* ».

6.2.1. Læxclusion sociale

CASTEL (1995), løun des premiers auteurs à conceptualiser ce terme et à le comprendre, décrit læxclusion sociale comme la relégation ou la marginalisation des personnes ne correspondant plus au modèle dominant døune société.

¹⁷ Période qui sœttale entre le XVII ó XVIII siècle

Elle n'est généralement ni véritablement délibérée ni socialement admise, mais constitue un processus plus ou moins brutal de rupture parfois progressive des liens sociaux et professionnels. Pour lui, læxclusion est une question døordre social dans la mesure où cœst un problème qui nous concerne tous¹⁸. En effet, plus dœun million de personnes vivent dans la pauvreté et la précarité en Suisse. Les groupes sociaux qui identifiés sont principalement les personnes au bénéfice døune rente AI ou AVS, les mères élevant seules leurs enfants, les pères qui payent une pension alimentaire, les toxicomanes et les délinquants ainsi que les personnes touchées par le chômage de longue durée; et bien sûr les personnes souffrant de troubles psychiques (La Rosa, 1998).

Plusieurs facteurs contribuent aujourdøhui à exclure de la société les personnes souffrant de troubles psychiques. On peut penser au diagnostic médical, aux placements en institution et aux hospitalisations qui vont contribuer à les stigmatiser aux yeux de la société. Il faut penser également que la gravité et la lourdeur des troubles psychiques vont souvent entraîner un rejet de læntourage également (familles épuisées, amis fuyants, employeurs méfiants, etc.). De plus, løn peut rajouter que de par leur apragmatisme et leur repli autistique (lié directement à la maladie), les malades psychiques renforcent encore malgré eux cette exclusion sociale (NOBLET, 2005).

6.2.2. Læxclusion professionnelle

Toutes ces pertes de repères doordre sociaux vont souvent contribuer à la perte de læmploi ou faire quøil ne sera jamais permis au malade dæn trouver un. Ainsi, et si je møen réfère encore à CASTEL (1995), læxclusion professionnelle va inclure à la fois une dimension dørdre économique et une dimension dørdre social¹⁹. On peut escompter que løaxe social et løaxe professionnel sont intimement liés et que tous deux contribuent au même titre au bon équilibre psychique døune personne.

Même si JELLAB (1998) remet en question cette réflexion en disant quoune personne exclue du système emploi va pouvoir être réinsérée socialement et vice versa, je ne pense pas que cela puisse remettre en cause le fait que la perte de léemploi soit effectivement un facteur dœxclusion. Plusieurs enquêtes effectuées sur la conception du travail (STOETZEL, 1983; RIFFAULT, 1994, BRECHON, 2000) ont en effet démontré que le travail représente une valeur centrale pour un individu, celle-ci se situant après la famille, mais souvent avant les amis et les loisirs.

«Le paradoxe de la société moderne est de vouloir chercher à intégrer ses malades mentaux²⁰ tout en continuant à les exclure »

FOUCAULT

Lœxclusion des personnes handicapées au début du 20ème siècle nøétait pas une question døordre social puisqual naétait reconnu dans les asiles que le droit au gîte et au couvert pour les personnes souffrant de déficiences (RIEDMATTEN, 2001).

Réseaux primaires et secondaires

N.B. dans un contexte social, nous considérons que cette phrase de FOUCAULT peut être applicable pour les malades schizophrènes. Il est cependant à relever que doun point de vue médical et législatif, le terme de « malade mental » et « malade psychique » est clairement dissocié.

6.3. LøNSERTION

6.3.1. Løinsertion et løintégration

Si je reprends cette formulation de FOUCAULT (1972), cœst parce je pense que la majorité de la société nøa toujours pas changé de paradigme quant aux personnes handicapées. Par contre, je pense quøà défaut de vouloir véritablement les intégrer, la société essaie maintenant de les insérer.

En effet, le concept døintégration fait de nos jours plus référence à un groupe, à une société dont les membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs et des objectifs communs. Ce concept renvoie plus à une valeur sociologique, à une valeur groupale. Ainsi, løn peut parler døintégration sans quøil y ait forcément insertion. Par exemple, et spécialement en ce qui concerne løimmigration, il est observé que des personnes peuvent disposer døun emploi (insertion professionnelle) et døun logement (insertion sociale) alors que løintégration est quasi nulle, en ce sens quøils ne parlent pas ni ne comprennent la langue du pays døaccueil.

Le concept døinsertion, quant à lui, et ce serait peut-être là que se porte la distinction essentielle, ne comporte pas de dimension adhésive, cøest à dire døobligation døadhérer à un groupe social ou à un groupe professionnel. Ce concept renvoie à une notion plus individuelle. Ce qui est recherché, cøest la participation aux règles, aux normes (insertion sociale), aux activités productives (insertion professionnelle). Cependant, il est à relever que løinsertion conduit souvent, à moyen ou long terme, à løadhésion.

6.3.2. Løinsertion ou la réinsertion

Je relève que je nøattache pas trop døimportance à ce concept car jøestime quøil nøapporte pas véritablement de matière à mon sujet de recherche. Toutefois, je me réfère aux observations de VERNIERES (1997) qui distingue løinsertion de la réinsertion en ce sens que le terme de réinsertion søapplique à une personne qui a déjà été une fois au bénéfice døun emploi. Cøest ainsi que jøutiliserai délibérément le terme de réinsertion pour la suite de mon travail car les personnes sur qui je base mes observations et qui møamènent à me poser ma question de recherche ont toutes été au moins une fois au bénéfice døune activité professionnelle ou de type professionnel.

6.3.3. La réinsertion professionnelle

Nous loavons vu auparavant, être au bénéfice doun emploi constitue un élément important pour loéquilibre psychique et social doune personne. CODOL et TAP (1991) appuient aussi ces propos en disant que le sentiment doutilité et la potentialité de réalisation de soi-même que le travail procure permet de participer pleinement à loidentité sociale doun individu.

Cependant, dans notre société, le chômage est une réalité pour beaucoup considérés pourtant comme sains dœsprit. Pour retrouver du travail, les entretiens sont une réalité dørdre professionnel. Or, nous savons tous combien il est loin dœtre évident et même parfois stressant de passer un entretien dæmbauche.

FOXONET (2001) relève que pour un malade schizophrène, ces facteurs de stress sont non seulement exacerbés mais également renforcés par un sentiment døinsécurité important, ayant des répercussions souvent majeures sur lœstime de soi. De plus, pour ceux qui auront réussi à franchir le cap des entretiens, il relève que près six mois døembauche, le malade ressent souvent des angoisses qui portent sur la maladie ; il se pose la question de savoir søil est guéri, mais aussi sur la valeur de son rôle social car les relations avec les autres søavèrent souvent moins fructueuses que prévu. Ainsi, cette étape des six premiers six mois se solde souvent par le désir d@bandonner.

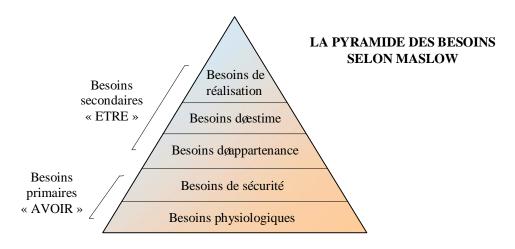
Dès lors, ce sera une écoute attentive et empathique, liée à løencouragement et à la sécurisation, qui permettra à la personne schizophrène de renouer avec læstime de soi et le sentiment d\(\precavoir une valeur dans la soci\(\precete^{21} \).

« Løissue favorable de la crise dépendra de la capacité de løentourage à soutenir le sujet. Charge à løencadrement de susciter des images positives, de repérer les réussites dans le travail, de souligner les progrès accomplis et døesquisser un avenir prometteur »

FOXONET, 2001

6.3.4 La reconnaissance par le travail

La hiérarchie des besoins identifiés par MASLOW en 1954 met en évidence que, si les étapes basales répondent aux besoins physiologiques de løindividu (manger, dormir, se protéger, etc.), les étapes hautes constituent quant à elles ce qui est nécessaire au bien être moral et mental. En ce sens, de nombreuses recherches sur le sujet²² parlent du travail comme étant aujourdéhui une notion essentielle permettant à leindividu de satisfaire son besoin dœstime et de réalisation de soi. On peut donc en déduire quœavoir un emploi répond de nos jours à ce besoin secondaire fondamental à la bonne réalisation et au bon développement de la la société.



N.B WOLFENSBERGER (1990) présente le concept de valorisation des rôles sociaux. Cette théorique relate notamment de la mportance do attribuer des rôles sociaux valorisés aux personnes exclues, isolées ou reietées. Elle søarticule autour de trois concepts clés liés à lømage de soi (son identité), lømage que løon renvoie aux autres (comment ils nous perçoivent) et lødentité collective (appartenance à tel ou tel groupe social). Ce concept témoigne notamment du rôle prépondérant accordé aux travailleurs sociaux qui doivent pouvoir identifier les ressources existantes de la personne. En fonction, il aura la charge de développer le savoir-faire et les connaissances, ainsi que de toujours chercher à positiver le statut de la personne dévalorisée.

²² On peut penser aux études menées par DUBAR C., BRUN J-P. ou encore PAUGAM S.

Ainsi, je møen réfère à BRUN (2008) pour qui le besoin de reconnaissance est devenu une composante essentielle de la vie au travail. Il dit que le besoin de reconnaissance touche toutes les organisations, quœlles soient privées ou publiques, et toutes les professions, que ce soit en haut ou en bas de la hiérarchie. Løanalyse de BRUN met en évidence quøun besoin important a rejoint aujourdøhui celui de la reconnaissance salariale et statutaire ; il søagit du besoin de respect et de dignité que la personne ellemême estime avoir droit.

BRUN identifie cet « avoir droit » selon quatre dimensions principales :

- Reconnaître la personne: celle-ci doit pouvoir sentir quœlle existe en tant quœindividu, pas uniquement en tant quœmployé. Il søagit døun besoin døordre existentiel.
- Reconnaître les résultats : løindividu doit pouvoir søintéresser aux résultats effectifs, observables et mesurables du travail. Il søigit døun besoin døordre comportemental.
- Reconnaître læffort: les résultats ne sont pas toujours forcément proportionnels aux efforts fournis. Les salariés peuvent en effet redoubler dæffort sans que les résultats ne suivent. Cette conception de la reconnaissance porte sur læffort, længagement et les risques encourus. Il sægit døune reconnaissance døordre symbolique.
- Reconnaître les compétences: hormis le fait quœl sœngisse de la notion de base sous-jacente à la reconnaissance de la pratique du travail, BRUN considère également sous cette notion les principes et les valeurs morales. Il sœngit pour lui dœune reconnaissance dœordre éthique.

En définitive, *le besoin de reconnaissance au travail* peut se définir comme étant la démonstration que les efforts investis par løndividu doivent pouvoir être reconnus à leur juste valeur et être récompensé par un salaire en adéquation avec le travail fourni. Cette reconnaissance contribue ainsi à donner un sens au travail, en rehaussant løestime de soi et en augmentant la motivation et la satisfaction de løndividu.

« Attribuer un rôle reconnu pour sa valeur sociale, cœst placer la personne dans les meilleures conditions de développement de ses potentialités. »

J. FERAGES

6.4. LA NOTION DU « RETABLISSEMENT » 6 LE PPH

6.4.1. La notion du « Rétablissement »

Comme il vient dœtre signifié, le trouble psychotique implique très souvent une démotivation profonde chez la personne, souvent en lien avec le découragement. Nous avons vu combien il était important pour FOXONET que le travailleur social opère autour de cette problématique. En définitive, mes recherches mœuront permis de me rendre compte que le personnel médical (docteurs, psychiatres, infirmiers, etc.) sœtait mis au diapason.

En conséquence, et sans préjuger de lømportance døune pharmacothérapie des plus rigoureuses, HUGUELET (2007) rappelle lui aussi combien il est important pour les professionnels du corps médical de pouvoir travailler sur la mise en place de traitements psychosociaux auprès des personnes souffrant de troubles psychiques. Cøest dans ce contexte quøntervient le concept de rétablissement.

Apparu durant les années 50, ce concept tire ses origines des traitements communautaires pour le traitement des addictions. Ces traitements avaient pour but de susciter læntraide, lænutonomie et la reprise dænctivités en vue de permettre à la personne dépendante de regagner une vie satisfaisante.

Aujourdéhui en vigueur auprès des personnes souffrant de troubles psychotiques, ANDRESEN et OADES (2003) définissent cette notion de rétablissement comme la réalisation de vie pleine et significative, de une identité positive fondée sur les poir et le rendant responsable de son rétablissement.

LøAmerican Association of Community Psychiatrists a, dans ce sens, défini des directives permettant de faciliter lævolution des services selon ce nouveau paradigme. Ainsi, elle a détaillé près de 17 directives permettant aux professionnels de confronter la situation dans laquelle ils sont impliqués. En voici deux qui møont intéressé spécialement dans le cadre de ma recherche:

6ème directive - Mise en place donne large palette de prestations

Celles-ci sont à même døaider les patients à façonner leur avenir. Ces services doivent inclure des interventions thérapeutiques groupales, de réhabilitation ou døentraînement aux compétences, une dimension de coordination de soins, de la gestion de la crise et de traitements pharmacologiques dûment consentis.

16ème directive - Emploi et éducation

Les services doivent assurer des programmes déaides aux patients dans leurs aspirations à bénéficier de formations ou à pouvoir travailler.

American Association of Community Psychiatrists

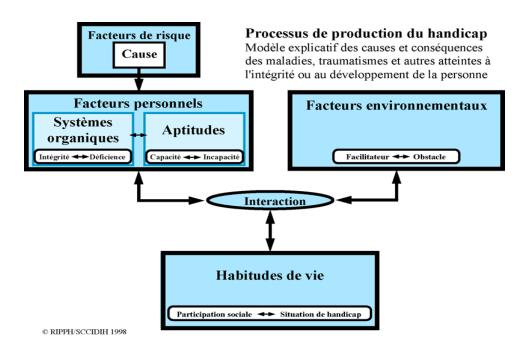
En définitive, on peut remarquer que pour le corps médical aussi il søgit de pouvoir transformer des services « paternalistes » orientés uniquement sur la maladie vers des services collaboratifs visant à løautonomie de la personne psychotique.

6.4.2. Le processus de production du handicap (PPH)

Le processus de production du handicap (PPH) proposé par FOUGEYROLLAS (2001) est un concept lui aussi centré sur une participation active de la personne handicapée avec la société. Cependant, et en complément du concept du Rétablissement, le PPH propose de rattacher en sus la notion de løenvironnement physique et social comme pouvant être un élément « facilitateur » important ou au contraire « contraignant » pour une personne handicapée.

Ainsi, FOUGEYROLLAS (2001) veut mettre en évidence quøune personne ayant une incapacité nøest pas constamment en situation de handicap. Cela va dépendre en effet de son handicap, de løactivité quøelle va pratiquer et de løenvironnement dans lequel cette activité va se dérouler. Par exemple, une personne dont la mobilité est réduite pourrait parfaitement pratiquer un loisir mais rencontrer des obstacles sur son lieu de travail.

En quelque sorte, ce modèle théorique propose de changer de paradigme quant à la personne handicapée. Døailleurs, les travailleurs sociaux préfèrent parler maintenant de personne en situation de handicap. Même si ce changement de dénomination peut paraître anodin, il permet cependant de modifier nos représentations car il nous renvoie une image qui nous dit que ce nøest effectivement plus la personne qui est alors porteuse du handicap, mais que cøest bel et bien une inadaptation de løenvironnement qui va contribuer à mettre la personne dans une situation de handicap.



Pour conclure, ce modèle conceptuel veut mettre løaccent sur le potentiel de la personne en situation de handicap et ainsi lui permettre løexercice de son rôle de citoyen.

6.5. LA 5^{ème} REVISION A.I

6.5.1. LøA.I dans les grandes lignes

Selon løOffice fédéral des assurances sociales (OFAS), løassurance-invalidité (AI) est une assurance obligatoire qui søétend à tout le territoire suisse. Avec løAVS et les prestations complémentaires (PC), løAI forme le premier des trois piliers du système suisse des assurances sociales, les deux autres étant la prévoyance professionnelle (caisse de retraite ou deuxième pilier) et la prévoyance personnelle (troisième pilier). Ce système døassurance sociale est encore complété par løaide sociale aussi connue sous la désignation døassistance, qui constitue le dernier maillon de la chaîne de protection sociale publique.

Les prestations de løAI sont financées pour moitié par les cotisations de salariés et des employeurs à part égale et pour moitié par les contributions des pouvoirs publics à raison de 38% par la Confédération et de 12% par les cantons.

Ainsi, et ce depuis 1960, la mission de løAI est de protéger les assurés contre les conséquences économiques døune atteinte à la santé due à une maladie, à un accident ou encore à une infirmité congénitale, quøil søagisse døune atteinte à la santé physique, psychique ou mentale.

Il faut savoir que les prestations nondemnisent pas la personne pour une atteinte à sa santé, mais compensent la réduction de sa capacité de gain. Ainsi, nous pouvons remarquer quoune différence est faite par loAI entre une personne *invalide* ou une personne *handicapée*: une personne handicapée sera considérée comme *invalide* dès lors quoelle aura subi une atteinte vraisemblablement permanente ou de longue durée. Elle recevra dès lors une rente. A contrario, une personne handicapée qui peut être remise dans le circuit du travail, même de façon partielle, sera connue à loAI sous la dénomination de *handicapée*. Elle bénéficiera alors des mesures de réadaptation²³ et percevra des indemnités journalières.

Ainsi, nous pouvons remarquer que la différence qui est faite par løAI entre une personne *invalide* et une personne *handicapée* ne relève pas døune notion portant sur løindividu, mais døune notion døordre économique puisque les critères distinctifs sont établis sur løincapacité de gain²⁴ de la personne.

6.5.2. La 5^{ème} révision AI

On peut penser que la 5^{ème} révision AI, proposée par le Conseil fédéral, débattue et acceptée par le Parlement en 2006 et finalement votée et acceptée par le peuple le 17 juin 2007, a été imaginée spécialement pour remédier au trou financier de løAI provoqué par le trop grand nombre de rentes versées à la population malade psychique.

Elles peuvent être doordre médical, professionnel, de réinsertion ou de moyens auxiliaires au domicile.

-

Incapacité de gain : incapacité de travail totale ou partielle, pour des raisons de santé, à accomplir son travail actuel pendant un certain temps.

En effet, ces rentes représentent près de 40% du montant versé. Alors que ces maladies døordre psychique sont souvent du registre de ce que løon ne peut expliquer de façon rationnelle, de nombreux soupçons se sont portés sur ces rentiers que løon qualifie souvent de « malades imaginaires » ou de « faux infirmes » 25, qualificatifs vengeurs døune société travailleuse déterminée à défendre son AVS. Les chiffres fournis par løOFAS [en ligne] témoignent que løAI serait en effet confrontée à un problème financier de taille puisquœlle aurait pour plus de 9 milliards de francs de dettes envers løAVS²⁶. En définitive, le message du Conseil fédéral au travers de la 5ème révision se veut aujourdøhui plus normatif et interventionniste, comme en témoignent les mesures de détection et dointervention précoce²⁷ mais aussi dissuasif, comme le montrent les mesures déaccoutumance au travail ainsi que léobligation de collaborer²⁸ En effet, partant du constat que les mesures de réadaptations professionnelles søavéraient peu efficaces pour les assurés atteints de troubles psychiques, la 5^{ème}révision a spécialement introduit des programmes døaccoutumance au processus de travail et de stimulation de la motivation. Le coût de ces mesures est estimé à près de 119 millions de francs par an, auxquels soajoute le montant des indemnités journalières, soit près de 215 millions. Pour les offices AI, le surcroît de travail engendré par ces mesures est équivalent à 50 postes à plein temps, soit 7,5 millions, auxquels søajoute 1,5 millions de francs en frais de personnel supplémentaire nécessaire à løOFAS pour renforcer la surveillance.

HOFFMANN (2005) relève que les mesures de réinsertion mises en ò uvre jusquøci ne conduisent que rarement au succès escompté, à savoir une intégration sur le marché premier du travail pour les malades psychiques. Il relève que la plupart du temps, celles-ci permettent néanmoins løbtention døun emploi durable dans un atelier protégé, appelé le marché secondaire du travail. HOFFMANN relève encore que si une personne atteinte de maladie psychique travaille une fois dans un atelier protégé, ses chances døbtenir un jour un poste sur le premier marché du travail deviennent minces. Ainsi, HOFFMANN relève que les études qui ont été faites sur le sujet montrent que les mesures de réinsertion dans le monde du travail ne permettent quøà un petit nombre de handicapés psychiques de se réinsérer durablement dans le premier marché du travail.

²⁵ Qualificatifs entendus lors de lémission infrarouge intitulée AI: économiser ou démanteler?

LøAVS et løAI financent leurs prestations par la répartition des recettes courantes (cotisations salariales des travailleurs et des employeurs, contribution des pouvoirs publics et, dans le cas de løAVS, la TVA). Elles ont besoin døune certaine fortune-tampon pour pouvoir verser leurs prestations même quand les recettes sont insuffisantes. Cette réserve est gérée par un fonds de compensation commun. LøAVS lui prête donc actuellement de løargent moyennant intérêt.

La détection et løntervention précoce sont des mesures préventives pour repérer rapidement les personnes présentant les premiers signes dønne éventuelle invalidité. Elles søndressent ainsi aux personnes qui ont présenté une incapacité de travail ininterrompue de trente jours au moins ou qui se sont absentées de manières répétée pour des périodes de courtes durées pendant une année. Ces absences doivent résulter dønne atteinte à la santé. Si ces conditions sont remplies, le cas peut être communiqué par les personnes ou les institutions habilitées à le faire, comme løemployeur de la personne assurée, le médecin traitant ou encore les institutions de prévoyance professionnelle.

La personne doit se soumettre à toutes les mesures døinstruction et de réadaptation ordonnées, dans la mesure où elles sont raisonnablement exigibles, et participer activement à sa réadaptation. Si la personne assurée ne satisfait pas à ces obligations, løAI peut décider de ne pas entrer en matière ou même refuser ou supprimer les prestations.

Ainsi, HOFFMANN préconise maintenant le modèle de lømploi assisté (supported employement). Il consiste à faire intervenir un « job coach » dans løentreprise pour encadrer la personne directement sur son lieu de travail. A Berne, un projet pilote baptisé « job coach » est maintenant en vigueur depuis trois ans²⁹. Les résultats de ces essais sont cependant encore attendus.

6.6. <u>LES ATELIERS PROTEGES</u>

6.6.1. Mission

Les ateliers protégés ont pour mission døoffrir des activités adaptées aux personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales ne pouvant pas trouver une place dans le marché libre du travail. Il est cependant à distinguer deux types døateliers protégés, soit : les ateliers de type occupationnel ou récréatif, soit les ateliers protégés de type productif. Selon la 5^{ème} révision AI, les ateliers de type occupationnel sønscrivent dans les mesures dites døoccupation dont le but est de maintenir une structuration de la journée et de conserver la capacité de travail résiduelle. Ainsi, il nøy a pas véritablement de notion de « rendement » au travail, løencadrement des bénéficiaires étant généralement dispensé par des travailleurs sociaux ou des bénévoles.

Les ateliers de type productif quant à eux, et ce sont ceux-là qui nous intéressent, sønscrivent selon la 5ème révision dans le cadre de mesures dites de réadaptation professionnelle telles que lørientation professionnelle, le reclassement, ou encore le placement. Ces ateliers søadressent à des personnes en mesure de réinsertion AI et/ou aux personnes rentières AI. Ces ateliers bénéficient døn encadrement prodigué par des maîtres socioprofessionnels (MSP) qui encadrent les travailleurs afin de leur apprendre un métier en visant à permettre une éventuelle possibilité de réintégration dans le marché premier du travail. Situation parfois délicate puisque ces ateliers de type productif doivent non seulement être en mesure døapporter un encadrement adéquat visant à permettre un placement ou un reclassement, voire une nouvelle orientation professionnelle, mais aussi de pouvoir assurer un certain rendement à ses employés afin døhonorer leurs commandes pour éviter que les mandants ne fassent appel à la concurrence.

Sur le plan national, lœnsemble de la production des ateliers de type productif se monte à plus de 300 millions³⁰ de francs, dont 70 millions en Suisse romande. Les secteurs dœctivité sont aussi vastes (agriculture, blanchisserie, informatique et service pour entreprises, etc.), prouvant que les personnes en situations de handicap ont des compétences et participent au développement de lœconomie, ce qui a également lœvantage de décharger les dépenses publiques.

Aux Etats-Unis, selon HOFFMANN (2005), løintroduction des « supported employement » ont eu pour effet de priver les ateliers protégés de subventions fédérales, løargent étant versé directement aux entreprises du marché ordinaire du travail en guise døincitation à occuper des personnes handicapées

³⁰ Chiffres fournis par løINSOS, 2009

6.6.2. La situation actuelle

Les ateliers de type productif sont aujourdénui de plus en plus intégrés au marché économique et certains sont devenus de véritables entreprises sociales à vocation industrielle; une sorte de modèle intermédiaire entre leatelier desccupations traditionnelles et le marché libre de lemploi. On peut donc considérer aujourdénui que les ateliers de type productif sont placés devant les mêmes défis que toutes les entreprises de production et de service devant affronter les fluctuations de leconomie mondiale. Cependant, il est à noter que leur manque déadaptabilité et de flexibilité relative à la population employée est encore une difficulté supplémentaire.

En effet, les ateliers protégés nœngagent pas du personnel pour fabriquer un produit donné, mais cherchent des mandats pouvant sœnccommoder aux possibilités de travail de leurs employés. Ainsi, les travaux simples adaptés à leurs capacités sont désormais concurrencés par les activités délocalisées dœntreprises où les salaires³¹ sont bas, comme par exemple la Chine ou les Pays de læst.

Conséquence du recul des commandes, les ateliers de type productif ont été victimes døune baisse de leur chiffre døaffaires et døhoraires réduits (INFOSINSOS, 2009). De plus, le travail qui leur est maintenant confié est décrit comme étant devenu répétitif et lassant. Ce serait principalement les ateliers proches de løindustrie qui auraient souffert des carnets de commande vides.

Ainsi, MOSIMANN (2009) relève que si les ateliers veulent pouvoir maintenir leur chiffre døaffaire, certains devront élargir leur horizon pour 2010 déjà. Selon lui, il y aurait des créneaux porteurs, notamment dans le domaine de løconomie domestique ou de la gastronomie, les coopérations avec de grands distributeurs ou encore la création de produits originaux.

6.7. <u>LA NOUVELLE PEREQUATION FINANCIERE (RPT)</u>

6.7.1. Généralités

Le terme péréquation signifie, selon la définition du PETIT ROBERT (2008) la répartition égalitaire des ressources et des charges.

La brochure informative publiée par la Confédération suisse dit que la péréquation financière qui était en vigueur jusquœu 31 décembre 2007 consistait en un amalgame de mesures qui nœétaient pas coordonnées entre elles et qui, de surcroît, coûtaient cher en charges administratives.

La préparation døune place de travail simple pour une personne handicapée coûte aujourdøhui au moins CHF 200'000.- avec løinfrastructure nécessaire (équipements de production, locaux de stockage, administration, etc.) Les équipements doublent encore ces coûts. En définitive, la capacité de travail des personnes employées se situe en moyenne autour de 25% en comparaison døune personne ordinaire.

Ainsi, pour obtenir une prestation équivalente à 100%, il faut par conséquent préparer quatre places de travail. Les frais dœncadrement, dœndministration, dœntretien et dœnergie sont également multipliés par ces mêmes facteurs.

Tout cet amalgame de mesures aurait eu pour conséquence de ne jamais permettre cette péréquation tant désirée par la Confédération entre les cantons faibles et ceux à fort potentiel de ressources.

Selon le tableau ci-dessous, nous pouvons nous rendre compte que seul 10 cantons sur les 26 sont considérés comme des cantons forts; le canton de Vaud, dont il est question dans ce sujet détude, en fait partie.

Charge en francs par habitant projections 04/05 en fr. cantons bénéficiaires cantons 1000 contributeurs 800 600 400 200 0 -200 -400 -600 -800

ZG SZ GE ZH BLNW TI BS VD GL SH NE GR LU FR BE OW JU VS AG TG AR SO SG AT UR

Les répercussions financières directes de la RPT

Ainsi, depuis janvier 2008, la nouvelle péréquation des ressources et la compensation des charges excessives constituent les éléments centraux de la nouvelle RPT. Pour ce faire, la Confédération et les cantons forts ont alors injecté 3,06 milliards de francs à disposition de ces deux nouveaux instruments de compensation, soit 1,8 milliard pour la Confédération et 1,26 milliard pour les cantons à fortes ressources. La péréquation des ressources vise à permettre døassurer que les cantons à faible potentiel disposent de moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont maintenant confiées. La Confédération a prévu et prévenu que cette réorganisation financière aura pour conséquence døentraîner la disparition des subventions jusquøalors affectées par la Confédération; mais quøen contrepartie, cela offre aux cantons davantage de fonds à libre disposition.

6.7.2. Les enjeux pour les ateliers

Pour exemple, la Confédération versait avant janvier 2008 des subventions d'exploitation qui devaient compenser les frais d'exploitation supplémentaires des ateliers protégés relatifs à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Maintenant, ce sont les cantons qui sont seuls responsables en matière de pilotage, de planification et de financement de ces ateliers qui ne touchent plus loaide des subventions fédérales de loAI.

Cette passation de pouvoir inquiète de nombreuses associations faîtières dans le domaine du handicap³², telle la Fédération des ateliers pour personnes handicapées (FAH) qui redoute ne plus pouvoir obtenir les mêmes montants de subventions quøauparavant ou encore devoir défendre et justifier des demandes døaides financières nécessaires pour le bon fonctionnement de leurs ateliers. De plus, les départements cantonaux liés à løaction sociale craignent un manque de transparence quant aux montants des subventions versées, reflétant des différences parfois importantes entre cantons, celles-ci pouvant varier parfois de la couverture totale du déficit jusquøà løabsence totale de contribution. Dans certains cantons encore, les communes sont appelées parfois à participer au financement.

Ainsi, løancien système piloté par la Confédération avait le mérite, selon M. COTTET, directeur de løNSOS, de garantir des standards de prise en charge identique sur tout le territoire suisse. Selon lui, cette nouvelle répartition financière ne permettra pas aux ateliers protégés de 26 cantons ayant des capacités financières différentes de continuer à offrir un encadrement et une prise en charge suffisante, vu quøls devront obligatoirement se pourvoir de nouveaux postes de travail bureaucratiques, ce qui aura en outre pour effet døaugmenter encore les charges administratives.

En définitive, les craintes majeures dans le domaine de l\(\precessarsistance aux personnes en situation de handicap pourraient se r\(\text{sumer} en trois points : \)

- une enveloppe financière moins importante pour les institutions
- un concept de prise en charge différent entre chaque canton, avec pour conséquence des appréciations différentes døun canton à løautre
- la difficulté des départements cantonaux liés à l\(\vec{g}\)action sociale de défendre leur budget et la part réservée aux institutions pour personnes en situation de handicap

« Nous ne voulons pas de prise en charge au rabais. Nous voulons pouvoir continuer à encadrer ceux qui en éprouvent le besoin de par leur handicap de manière professionnelle en garantissant à chacun dignité et respect! ».

 $COTTET\ P.$

 $^{^{32}}$ Plus de quarante organisations sont membres de lø Association Personnes handicapées ont dit NON à la RPT

7. LES HYPOTHESES

Le développement des cinq concepts théoriques de référence me fait retenir les hypothèses suivantes :

- 1. Toutes les personnes diagnostiquées comme schizophrènes ne peuvent pas entreprendre et pérenniser une activité en ateliers de type productif, parce que :
 - lœntrée dans un atelier de type productif nœst pas adéquate pour tous les profils rencontrés.
 - si des personnes schizophrènes sont engagées dans un atelier de type productif, elles nøarrivent pas forcément à y rester durablement (raisons liées à løenvironnement et aux caractéristiques propres de la personne)
 - les conditions de rendement (nombre de tâches à faire, horaire de travail, pression des professionnels, clients à satisfaire, etc.) en atelier de type productif sont des facteurs de stress importants pour une personne schizophrène.
- 2. Les ateliers de type productif ne contribuent que peu à la valorisation des rôles sociaux de la personne schizophrène.
 - ainsi, ils offrent certes un travail de type productif, mais qui reste dans un cadre protégé (personnes handicapées, accompagnement social, travail pas réellement productif, etc.)
 - ces ateliers ne contribuent que peu à la valorisation des rôles sociaux car la personne nøa pas le sentiment døêtre un travailleur comme les autres dans le monde du travail « réel ».

La nouvelle péréquation financière (RPT) et la 5^{ème} révision de løAI ont une influence sur la prise en charge døune personne schizophrène car :

- a) plus de participants en mesure de réinsertion³³ donc moins de temps accordé pour les rentiers A.I à proprement dit.
- b) suite à la RPT, les ateliers de type productifs ont trop de pression (moins døargent versé de la part du canton, donc peut-être plus døautofinancement).
- c) soumis à des contraintes financières suite à la RPT, les ateliers de type productif cherchent à se séparer de leurs employés

³³ Les mesures de réinsertion sont à considérer comme une préparation aux mesures professionnelles telles que l¢nide au placement ou le reclassement professionnel. Elles s¢ndressent principalement à des personnes ayant un handicap psychique dont le potentiel de réadaptation n¢est pas encore suffisamment stable pour envisager une reprise d¢nctivité professionnelle ni pour entreprendre une formation. Les mesures de réinsertion ne durent généralement pas plus d¢une année, exceptionnellement deux ans.

8.1. <u>Terrain døenquête</u>

Après investigation et un courrier envoyé à de nombreux ateliers, jøai obtenu løautorisation de me rendre à POLYVAL à Sainte-Croix et à AFIRO à Ecublens, deux ateliers de type productif à vocation industrielle établis dans le canton de Vaud. Je tiens à préciser que je nøavais pas envie de démarcher sur un atelier avec lequel jøavais déjà collaboré dans le cadre de mon activité professionnelle : jøavais crainte quøen me présentant à eux en tant quøetudiant ils ne reconnaissent plus mon statut døeducateur à la Fondation MONT-RIANT.

8.1.1. Présentation de POLYVAL / STE-CROIX

Les ateliers de type productif POLYVAL se décrivent comme des entreprises sociales à vocation industrielle. Døun point de vue juridique, cœst une association à but non lucratif reconnue døutilité publique. Le siège central se trouve à Lausanne-Vernand. Cœst une institution membre de løNSOS³⁴.

La mission de POLYVAL est de permettre à une personne au bénéfice d'une prestation AI d'améliorer son autonomie par un travail et un environnement adapté, afin quœlle se sente intégrée dans le monde du travail et dans la société. Ces ateliers souhaitent offrir à ses clients des prestations de qualité et des produits conformes à leurs exigences.

Leurs activités dans le domaine industrielle est multiples. POLYVAL réunit ainsi près de sept ateliers protégés de type productif répartis sur le canton de VD³⁵.

Ces ateliers peuvent répondre à des mandats tels que du cartonnage, de la mécanique, du multiservice³⁶, de la couture, de la gravure ou encore de la tampographie³⁷. Løatelier que jøai visité se trouve à Sainte-Croix et propose surtout des activités dans le domaine du multiservices, du cartonnage et de la mécanique.

Pour réaliser ces activités, un encadrement prodigué par des responsables døatelier et des maîtres socioprofessionnels est réalisé. Selon le site internet³⁸, cet encadrement a pour objectif døêtre approprié et de révéler aux personnes une plus grande satisfaction dans l'accomplissement des travaux qui leurs sont confiés et tentent de concourir à løpanouissement dans les activités qui sont proposées.

³⁴ Institutions Sociales Suisses

Lausanne-Vernand, Vevey, Nyon, Payerne, Yverdon, Sainte-Croix, Le Sentier

³⁶ Collage de stickers, ficelage de colis, etc.

³⁷ Technique dømpression par machines sur différents supports

www.polyval.ch

8.1.2. Présentation døAFIRO

AFIRO est une association avec des objectifs de formation professionnelle et déemploi protégé. Elle se présente comme une entreprise sociale, un partenaire économique. Comme POLYVAL, cœst une association regroupant plusieurs ateliers de type productif à vocation industrielle. Døun point de vue juridique, cœst également une association à but non lucratif reconnue døintérêt publique. AFIRO est également membre de løNSOS. Selon leur site internet³⁹, l'activité professionnelle y est considérée comme le fil rouge.

Ainsi, AFIRO joue la carte de la proximité et des réseaux. Les ateliers protégés d'Ecublens, døAubonne, døYverdon et de Lausanne emploient des rentiers AI qui ressentent principalement des difficultés sur le plan psychologique. Ces quatre sites proposent des prestations industrielles similaires à POLYVAL. Des activités dans le domaine de løagroalimentaire viennent cependant encore compléter løoffre, comme celui døEcublens que jøai visité. Ces activités sont réalisées sous la supervision de moniteurs et de responsables døatelier.

Pour mener à bien sa mission sociale, AFIRO se présente comme une entreprise sociale, comme un partenaire économique. Il revendique le statut dœntreprise sociale.

8.2. <u>Technique de récolte des données</u>

Je signale que joai obtenu loautorisation de visiter loatelier POLYVAL Sainte-Croix une première fois avant de commencer mes entretiens. Lobjectif était de pouvoir me présenter et me représenter le travail des bénéficiaires.

Les interviews se sont déroulées dans un deuxième temps. Ils ont eu lieu dans une pièce qui mœavait été mise gentiment à disposition par le responsable de lætelier. Jæi ainsi pu me retrouver seul avec la personne, ce qui aura permis à mon avis une certaine confidentialité et une liberté de parole.

Cœst donc muni dœun enregistreur et dœun micro dœmbiance que jœui accompli les entretiens. Comme nous lœuvons vu lors du concept ayant trait à la maladie, le malade schizophrène peut être sujet à une certaine paranoïa. Cœst dans ce souci que le responsable de lœutelier aura à chaque fois annoncé ma visite au préalable et présenté à chaque fois le sujet de ma recherche. Les cinq personnes interviewées se sont donc portées volontaires pour réaliser ces entretiens.

Jøai conscience que je nøai pu faire totalement abstraction de mon expérience acquise sur le terrain, de ma perception de la psychiatrie, de mes sentiments et de mes valeurs, et je pense que tout cela aura certainement provoqué quelques réponses inattendues ou au contraire, empêché døautres.

³⁹ www.afiro.ch

⁴⁰ Boulangerie, biscuiterie, service traiteur, etc.

Je suis sur ce point en accord avec LAPERRIERE, 1997:

« í la prise en compte épistémologique des sciences humaines permet la distanciation et løbjectivation en évitant lømmersion totale dans une subjectivité moralisatrice faite de jugement et de non respect de la personne interrogée. ».

Je considère que le fait dœuvoir pu réaliser ma collecte de données avec des personnes que je ne connaissais pas mœ permis de récolter des informations qui, je pense, traduisent une certaine réalité de leur quotidien à lœutelier.

Ainsi, la méthode employée pour cette recherche est située dans une posture subjectiviste ou constructiviste. ALLIN (2004) løappelle également positiviste. Dans løintention de découvrir des éléments de réponse à ma question de départ et pour la faisabilité de cette enquête, jøai élaboré deux grilles døentretiens (v. annexes).

- Une pour les entretiens avec les personnes schizophrènes qui bénéficient de læncadrement de professionnels à POLYVAL.
- Løautre grille pour les deux responsables døateliers de type productif soit, POLYVAL et AFIRO

Pour élaborer les grilles dœntretien (cf annexe), cette question est apparue :

• Que dois-je mettre en évidence ?

Après réflexion avec ma Directrice de mémoire, il sœst avéré quœil était important que les interviews puissent me renseigner sur les obstacles et les limites ainsi que sur les facilitateurs et les avantages sur les différents points identifiés suivants :

- la description et la perception de l\(\precatte{a}\) activit\(\epsilon \);
- la description et la perception de la maladie ;
- la description et la perception de l\(\psi\) encadrement ;
- les possibilités donne réinsertion professionnelle :
- les éventuels éléments à améliorer ou à changer.

Ainsi, les questions posées sont pour la plupart ouvertes, sauf celles qui permettent déapprendre le dentité, le get le activité dans le atelier de la personne. La méthode de de communication de ROGERS, consolidée encore de part mes années de apprendre sur le terrain. Chaque entretien a été enregistré et retranscrit intégralement, et ce de façon littérale. Je les ai mis dans mes annexes car je estimé, de par les réponses fournies, que ces grilles de de de de de la perior de le sai mis dans mes annexes car je estimé, de par les réponses fournies, que ces grilles de de de la perior de

En ce qui concerne la grille dœntretien avec les deux personnes ressources, elle sœst construite sur les fondements de mes concepts élaborés. Les renseignements recueillis auprès de ces deux personnes møont permis løargumentation de ma théorie et dætayer encore mes hypothèses.

Les moyens que joai utilisés pour effectuer la récolte des données sont :

- une grille dentretien (cf. annexes)
- un formulaire de consentement (cf. annexes)
- un enregistreur et un microphone

8.3. <u>La population</u>

Elle constitue la première limite à ma recherche. En effet, lors du premier entretien téléphonique avec le responsable de løatelier protégé de POLYVAL, celui-ci me dit quøl ne recevait pas de diagnostic concernant les personnes en situation AI qui côtoyaient løatelier. Cela søest vérifié à nouveau lors de ma prise de contact avec la responsable de løatelier protégé døAFIRO à Ecublens, qui me confirmait elle aussi ces propos.

Lors de mon premier rendez-vous avec le maître socioprofessionnel (MSP) de løatelier protégé POLYVAL, celui-ci møavait sorti une liste nominative de ses cinquante travailleurs. Après une revue de son listing, il me confirmait que seulement trois personnes de son atelier pouvaient correspondre au profil que je recherchais.

Lorsque je lui ai demandé søil pouvait møorganiser une rencontre dans son atelier avec eux, il møa répondu que cela ne posait aucun problème et quøil allait essayer de faire en sorte que ces personnes puissent être toutes présentes le jour de ma venue à løatelier. Alors que je lui demandais pourquoi il y aurait un risque quøelles ne soient pas présentes, il me donna cette réponse :

« í oh vous savez, cœst assez rare de les avoir toutes le même jour, on peut dire quœlles ne sont pas les championnes de présence à lœatelier, jœspère que vous aurez de la chance car votre domicile est assez loin dœici je croisí si vous devez revenir plusieurs fois, ça va en faire des kilomètresí »

Ainsi, ce premier contact avec le responsable de POLYVAL me donnait mes trois premiers constats, dont løun est à løorigine du sujet de ma recherche évoqué lors de løelaboration de ma thématique:

- 1. je ne savais pas si jøallais véritablement interviewer des personnes ayant un profil schizophrène et je devais møen assurer⁴¹;
- 2. sur un listing de cinquante travailleurs AI, seul trois personnes pouvaient correspondre au profil recherché :
- 3. ces trois personnes avaient visiblement de la peine à respecter un rythme régulier dans leur activité en atelier de type productif.

Céest ainsi que jéai dû méassurer du diagnostic psychiatrique de chaque interviewé. Même si cette question intrusive était véritablement délicate à poser en début déentretien et quelle risquait de le compromettre, elle était toutefois capitale si jéentendais respecter les fondements de ma recherche.

Les deux autres personnes proviennent de mon réseau professionnel. Je tiens à préciser que dans le cadre de mon activité, je suis en possession du diagnostic de la personne que jøaccompagne. Ainsi, jøai pu interviewer deux personnes au profil souhaité dont jøai la référence et qui travaillent dans le cadre des ateliers de type productif døAFIRO.

En définitive, et devant la difficulté de trouver des personnes au profil souhaité travaillant en atelier protégé de type productif, jœi téléphoné à ma directrice de mémoire pour lui faire part de mes premières difficultés rencontrées dans le cadre de cette recherche. Ainsi, initialement prévu à dix interviews, nous avons convenu dœun commun accord de les diminuer de moitié. Quant aux professionnels, elle me confirma que ces deux entretiens feraient løaffaire.

Ainsi, léchantillonnage des personnes au profil souhaité se compose de trois hommes et deux femmes dans une tranche déage allant de 30 à 50 ans ; trois travaillent dans léatelier productif POLYVAL, deux dans léatelier de type productif AFIRO. Les deux autres personnes ressources sont les responsables des deux ateliers cités.

8.4. <u>Les aspects éthiques</u>

Sur le plan éthique, løbligation døinformer les personnes interviewées sur les raisons de la recherche et døbtenir leurs accords est impérative. Il leur est garanti løanonymat et un formulaire de consentement a été signé (voire annexes). En ce qui concerne les personnes ressources, il est nécessaire døbtenir également leur accord pour citer leur nom et løinstitution qui les emploie. Elles møont confirmé quælles pouvaient être citées.

9. ORGANISATION ET ANALYSES DES DONNEES

Mes analyses portent sur les éléments de réponses qui mont été données par les trois hommes et les deux femmes que joai pu interviewer dans le cadre de loatelier protégé de type productif POLYVAL à Sainte-Croix et celui doAFIRO à Ecublens. Ces personnes ont toutes un diagnostique schizophrène, et sont reconnues par loassurance invalidité comme handicapés psychiques. Ils sont tous rentiers AI à 100%. Aucune ne bénéficie doune mesure de réinsertion professionnelle.

Les deux autres analyses portent sur les interviews que mønt accordées les deux responsables des ateliers protégés de type productif POLYVAL à Sainte Croix et AFIRO à Ecublens. Ces deux personnes mønt reçu dans leur bureau, sur leur lieu de travail. Le responsable de POLYVAL, Monsieur M, exerce son activité de maître socioprofessionnel depuis plus de dix ans. Quant à la responsable døAFIRO, Madame T, elle a une formation døassistante sociale. Elle occupe son poste depuis plus de deux ans. Je considère quøavoir eu løpportunité de møntretenir avec ces deux responsables qui nøavaient pas la même formation mønura permis une meilleure analyse de la situation des ateliers protégés aujourdøhui.

Mes analyses tendent à vouloir expliciter de façon rationnelle ma réflexion de départ, à savoir : « en quoi et comment les ateliers de type productif répondent aux besoins des malades schizophrènes ». Elles ont été réalisées à partir des interviews retranscrites sur support papier. Deux de ces retranscriptions ont été jointes dans les annexes car joai estimé quoelles valaient la peine doêtre lues afin de permettre une représentation du discours torturé et délirant que peut parfois engendrer la schizophrénie.

Ainsi, jøai dirigé ma première analyse sur la perception et la représentation que ces personnes se font de leur maladie et de la relation quøelles entretiennent avec leur traitement (chapitre 9.1). Jøai effectivement pu vérifier que ces notions intrinsèquement liées sont véritablement au centre du débat et influent, directement ou indirectement, sur leur activité en atelier protégé. De plus, les réponses qui møont été données møont toujours fait penser que la maladie nøétait jamais vraiment très loin ; que parfois, cøétait peut-être elle qui parlait.

Dans un deuxième temps, joai abordé la notion de loestime de soi (chapitre 9.2), qui soest révélée au fil de la retranscription comme un point commun à tous les entretiens réalisés avec les malades schizophrènes. Le regard quoils portaient sur leur activité à loatelier reflétait notamment loestime quoils avaient doeux-mêmes.

Dans un troisième temps, jøai abordé la notion du travail à løatelier (chapitre 9.3) en tenant compte des facteurs environnementaux, des aménagements et des facteurs dæncadrement fournis par les professionnels des ateliers de type productif. Ces deux notions se sont également révélées être des facteurs importants, pouvant influencer favorablement ou non la pérennité døune activité en atelier protégé de type productif.

Jøai choisi døaborder la problématique de løAI (chapitre 9.4) et de la RPT (chapitre 9.5) en fin døanalyse car celles-ci se sont révélées être méconnues, voire complètement étrangères aux travailleurs schizophrènes interviewés. Ainsi, elles seront analysées selon les propos et les points de vue des responsables døateliers.

Chaque chapitre est divisé en deux parties dans lesquelles sont répertoriés les facilitateurs et les obstacles permettant et contribuant ou non à la réalisation du chapitre concerné. Parfois, les besoins exprimés par certains bénéficiaires viennent encore compléter les premières analyses du chapitre.

9.1. <u>La maladie</u>

9.1.1. Les facilitateurs

Le cadre théorique met en évidence quøune médication adaptée et quøune prise régulière du traitement est nécessaire pour permettre à la personne de vivre une vie relativement stable au quotidien et éviter des épisodes décompensatoires. Pour ce faire, les éléments théoriques relèvent quøil est important pour le malade de bénéficier døun cadre thérapeutique qui lui permettra de mieux appréhender sa maladie.

- Madame B. témoigne du fait que cela fait maintenant trois ans quœlle travaille à AFIRO sans interruption et sans épisode décompensatoire. Il est à relever que trois ans, cœst aussi la date qui correspond à son entrée en appartement protégé, où elle bénéficie dœun encadrement dœordre thérapeutique. Elle raconte quœlle connaît sa médication et quœlle contrôle mieux sa maladie. Elle explique cela par son âge avancé : « vous savez, depuis le temps, je lœui un petit peu domptée maintenant ». Il est à noter que Madame B. parle très ouvertement de sa maladie. Elle témoigne des progrès réalisés : « Avant cœtait dur parce que la schizophrénie était moins bien connue que maintenantí les traitements étaient forts, on était toujours très fatiguéí Avant, ce nœtait même pas possible de faire quelque chose comme je fais maintenant, je veux dire travaillerí être dans la vie ».
- Monsieur D. travaille depuis un peu plus de deux ans à loatelier sans aucune interruption de son activité. Il bénéficie lui aussi doun encadrement thérapeutique, prodigué par un suivi infirmier à son domicile permettant de vérifier la bonne prise du traitement. Il donne loimpression doêtre très informé sur la schizophrénie et de connaître loimpact du traitement sur son quotidien « Loessentiel, coest doavoir une médication bien régléeí avant, joai cru longtemps que joétais au centre doune manigance, que les médecins voulaient ma peauí et plus je ne prenais pas mon traitement, plus je me sentais persécutéí ».
- Monsieur C. travaille à løatelier depuis seulement quatre mois et aucune suspension døactivité nøest à déplorer jusquøà présent. Il est au bénéfice døun encadrement thérapeutique apparemment soutenu puisque cøest son institution qui løemmène au travail. Ainsi, on peut escompter quøil est suivi quasiment 24h/24h. Il témoigne døun suivi infirmier et éducatif relatif à la prise de traitement anti-psychotique.
- Monsieur M., responsable de løatelier à POLYVAL depuis 15 ans, relève que sur les cinq ou six⁴² personnes schizophrènes qui travaillent dans son atelier, aucune nøa réussi à pérenniser son activité au-delà de trois ans sans rechute, ceci selon lui en raison døun mauvais suivi au niveau du traitement. Monsieur M. relève que, la seule fois quøil a dû licencier un travailleur, cøétait une personne schizophrène qui avait eu des comportements violents à løatelier. Pour Monsieur M., cette violence ne pouvait être acceptée à løatelier: « cøest comme un cercle vicieux, ils ont lømpression quøils sont guéris alors ils arrêtent leur médication; et ils rechutentí ».
- Madame T., responsable et assistante sociale depuis deux ans à AFIRO, émet elle aussi cette réflexion : « Le problème, cœst que la médication est importante ; en ce sens, lorsquø ils prennent leur médication, au bout dœun certain temps, les personnes ont souvent læimpression dæêtre guéries. Du coup, elles stoppent leur traitement, ce qui les fait rechuter ». Pour elle, un bon suivi thérapeutique peut permettre à une personne schizophrène de pérenniser une activité dans un atelier de type productif.

.

⁴² Les ateliers ne sont pas en possession du diagnostic du rentier AI.

Ainsi, elle relève quøen cas de besoin, elle nøhésite pas à solliciter le médecin ou les intervenants autour de la situation pour témoigner des observations faites à løatelier. Elle témoigne cependant de løeffet pervers et secondaire døune médication trop lourde : « Jøai pu constater quøune personne sous le coup døune médication trop forte nøest pas adéquate non plus à løatelier, car même si elle est plus facile à occuper et quøelle se conforme plus aux consignes, elle est endormie et sans viei et cela nøa pas løair très confortable pour elle non plusi .

9.1.2. Les obstacles

Le cadre théorique met en évidence quøn déni de la maladie peut søavérer être un obstacle important à une réhabilitation. Ainsi, et même si la plupart des personnes interrogées sont conscientes des problèmes quøengendrent parfois les symptômes, jøai pu me rendre compte que løon pouvait percevoir le déni de façon très évidente chez certains et que pour døautres, on pouvait le percevoir entre les lignes. Ce déni est très présent notamment chez la personne schizophrène qui côtoie løatelier protégé régulièrement et sans aucune interruption depuis deux ans.

- Ainsi, si la lecture des entretiens de Monsieur D. donne løapparence døune personne en adéquation totale avec sa maladie, une phrase me laisse perplexe: «í et cøest juste le SOLIAN⁴³ quøon ma redonné qui møa permis de redevenir net à 100% ». En effet, le mot juste me fait penser quøil a besoin de dédramatiser sa maladie, de vouloir en quelque sorte la minimiser, de la diminuer; et le fait quøil dise quøil est maintenant net à 100%, renforce encore ce sentiment. Cette phrase peut toutefois également refléter une volonté de ne pas être perçu comme un « diminué » et døune volonté de vouloir être réhabilité dans la société « í jøai pour projet de faire løécole døéducateur de la petite enfance ou un truc comme ça ». La suite des analyses le concernant dans les autres chapitres me conforte dans cette idée.
- Chez Madame B. aussi, løon pourrait percevoir un certain déni dans le fait quœlle ne møa jamais parlé de la schizophrénie quand je lui ai demandé la raison de sa rente AI. « oui, non, jeí je fais aussi des crises døasthme, des tentatives de suicides parce que jøétais dépressiveí »
- Idem chez Monsieur P., où joai dû moi-même mettre un nom sur sa maladie pour quoil me confirme son diagnostic schizophrène.

Des symptômes de la maladie psychique découlent de nombreux obstacles à la réinsertion, comme peut en témoigner le cadre conceptuel. Ainsi, le principal signe observable chez la personne schizophrène est une mauvaise résistance au stress. Cæst dans cet objectif de tranquillisation de la personne que le traitement psychotique doit être pris régulièrement. Pourtant, on peut constater que, chez certains, cela constitue véritablement une contrainte.

-

⁴³ Neuroleptiques

- Madame H. est la personne chez qui ces symptômes sont les plus présents. Elle parle souvent de ses trajets en métro ou en bus qui la stressent pour rejoindre løatelier et des ses mauvaises nuits : « je nøaime pas beaucoup prendre le métro, le bus, aller jusque là-basí cøest épouvantable le soir, les métros, cøest vrai, ça me stresse, il y a beaucoup de monde qui me regardeí le médecin est en train de revoir ma médication, je dors plus très bien la nuit. »
- Monsieur P. témoigne de la difficulté døaccepter sa médication : « ce qui est le plus contraignant, coest quand je me dis ah tiens, il faut que je prenne mon petit médicament qui me sert de stabilisation, de tranquillisant pis du bien être »

Il est à relever que toutes les personnes interviewées ont confirmé avoir vécu au moins un épisode décompensatoire ayant nécessité une hospitalisation et en conséquence løarrêt de løactivité en atelier protégé. Ainsi, il søavère quøavoir une activité en atelier protégé ne garantit pas pour ces personnes le risque de rechute psychique, ceci en raison des facteurs cités précédemment.

- Madame H. dit quœlle a déjà dû arrêter deux fois son activité dans le cadre døAFIRO. Les situations de stress quœlle évoque dans le cadre de ses déplacements permettent de penser quœlle nœst pas non plus à løabri døune prochaine rechute.
- Madame B. est heureuse de constater quœlle non été victime donucune rechute depuis plus de trois ans.
- Monsieur P parle difficilement de son hospitalisation pour décompensation psychique au CPNVD⁴⁴. Son entretien témoigne de la crainte de subir une nouvelle décompensation, et de son appréhension des conséquences que cela occasionnerait à nouveau sur son quotidien.
- Monsieur D. constate quøune nouvelle rechute serait dramatique car il pourrait perdre dans la foulée son appartement protégé. Ayant déjà séjourné en EMS à mission psychiatrique, il redoute une rechute qui lui serait insupportable : « le fait de travailler en atelier me permet de garder mon appartement, et ça, ça nøa pas de prixí »
- Quant au responsable de POLYVAL, il parle de cette réalité : « Oui, il faut le direí , y en a deux qui viennent justement de faire une criseí moi je pense quéon est certainement capable de leur fournir une activité qui leur plaît un moment ; oui, certainement, une activité qui les stabilise un certain tempsí , et puis les crises reviennent et deviennent de plus en plus serréesí on sent quéil y un malaise qui apparaît »

⁴⁴ Centre psychiatrique du Nord vaudois

Ainsi témoigne également la responsable døAFIRO: « Cøest vrai quøil y a des personnes qui font un court passage chez nousí Certaines se présentent avec une stabilité, elles ont une médication qui les stabilise et ça peut les emmener sur du relativement long termeí Døautres encore se présentent dans løidée que le travail va les stabiliser, et là on sait que ça ne durera vraisemblablement pas très longtempsí

9.1.3. Tableau représentatif des facteurs liés à la maladie

Voici un tableau représentatif des différents facteurs et obstacles en lien avec la maladie que joai identifiés comme pouvant contribuer à favoriser ou non une activité en atelier protégé de type productif.

Facilitateurs	Obstacles
Bénéficier døun suivi thérapeutique	Etre dans le déni de sa maladie
Prendre une médication adaptée et régulière	Stress / angoisse
Connaître et accepter sa maladie	Non acceptation de sa maladie

9.2. <u>Valorisation du Rôle Social (VRS) et Estime de Soi</u>

Plusieurs facteurs sont indispensables à ce que la personne atteinte de troubles psychiques retrouve lœstime de soi. En effet, les personnes schizophrènes ont par « nature » déjà tendance à se dévaloriser en raison de leur pathologie psychiatrique ; en plus de cela, le regard que leur porte parfois la société, qui les considère dans une large mesure comme « folles », renforce encore ce sentiment négatif vis-à-vis dœux-mêmes.

9.2.1. Les facilitateurs

Le premier facteur dœstime de soi que lænquête met en évidence est le sentiment dœrre utile et respecté à løatelier.

Madame H. vante les mérites des produits réalisés à løatelier et quælle vend. Elle est fière du fait quøils soient réputés et connus dans la région. Elle relève encore quælle aime bien ce poste de vendeuse car elle avait travaillé pendant près de dix ans dans une boutique de prêt à porter. Ce poste lui permettait de rencontrer des clients et de leur parler. Coquette, elle confie quælle aime bien se faire jolie pour aller servir au comptoir.

- Monsieur P. explique quœ est content deffectuer un travail de production car les mandats sœ dressent à des entreprises « normales, du monde socio-économique ». Il explique quœ est content « de faire étendre un petit peu leur budget capital, leur budget salarial ». Il dit être fier de travailler à lœ telier parce que cela contribue à remplir les caisses AI qui vont ainsi pouvoir investir de lœ gargent dans la recherche sur la schizophrénie.
- Monsieur D. adhère lui aussi à ce sentiment que loatelier contribue de façon favorable à locconomie: « Une fois, joai livré des emballages pour une société et le gars qui moa reçu moa dit que sans nous y ferait pas grand-choseí joai compris que je participais à la réalisation doun truc qui allait servir à la sociétéí ouais, là je me suis senti valorisé. Je me suis dit quoen fait, coest peut-être bien ce quoon fait, en tout cas quoon sert à quelque chose. » Il relève également que les professionnels le reconnaissent comme intelligent: « ils me demandent de faire des tâches différentes des autresí y paraît que je ne suis pas trop con! ».

Lømpression de se sentir utile augmente løestime de soi surtout lorsque la personne constate de la reconnaissance pour son travail, confirmée par des témoignages de confiance des responsables et prouvée par la délégation de responsabilités et le droit à lønitiative.

- Madame B. se sent flattée quand le maître døatelier lui dit quœlle travaille bien et quøil est content dœlle. Elle dit avoir obtenu la confiance de ses chefs qui ne sont plus constamment derrière son dos pour lui dire comment on doit faire.
- Monsieur D. parle de la reconnaissance des chefs pour son travail et des nombreuses responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre de loatelier. Il avoue son affection pour eux : « y sont gentils, si on doit aller plus vite, ils viennent nous donner un coup de main, ça coest appréciable ».

9.2.2. Les obstacles

Madame H. est attristée de ne plus avoir la responsabilité de fermer la porte de løatelier. Elle relève que depuis elle a retrouvé la clé, mais quøapparemment son chef ne veut plus lui donner cette responsabilité. Elle en est peinée. Elle dit également que depuis quøil y eu un vol à løatelier, elle se sent surveillée par le chef : « Cøest quelque chose qui me vexe énormément parce que je ne suis pas une voleuse ».

Madame H. témoigne du fait quœlle sœtait portée volontaire pour faire la décoration de la devanture de loatelier pour les fêtes de Noël et que cela lui a été refusé.

Ne pas avoir de responsabilité ou avoir des initiatives sont des facteurs identifiés comme ne favorisant pas læstime de soi. Lænquête révèle également que dæccomplir une occupation en-dessous de ses compétences et de nævoir pas læmpression de faire un travail estimé par la société contribue également au dénigrement de soi.

- Madame H. parle avec nostalgie de ses belles années où elle était femme de ménage chez Swisscom, puis chez Nestlé. Elle travaillait dans des maisons magnifiques « ça cœst un travail qui me plaisait beaucoup, jœtais fière de travailler dans ces belles maisons et jœn parlais à mes amis ».
- Madame B. relève quœlle était bien mieux dans son ancienne activité et quœlle se sentait plus valorisée au Grain de Sel car son travail était en lien avec son apprentissage de cuisinière à lœ Loele hôtelière. Læntretien dénote quœlle næst pas très fière de son activité de repassage à læntelier « oui, enfin bon vous savez, ce næst que du repassage hein, y faut pas avoir inventé la poudre pour faire çaí cæst juste fatiguant, mais y faut pas trop se creuser la caboche ».
- Monsieur D. relate que lorsquøil sortait de løatelier protégé, les premiers temps, il vivait très mal le regard des gens : « on dirait quøils disent tiens voilà les cinglés ou je ne sais quoií coest vrai quøau début, je frôlais un peu les murs quand je sortais de løatelierí »
- Monsieur C. dénonce les représentations sociétales à leur égard « vous avez vu le débat sur la TSR ?í vous savez ces histoires de rentes, de révision AI, quøn est des malades imaginaires y paraît ».

Le fait de travailler avec des personnes ayant des déficiences mentales apparaît également pour certains comme un obstacle à læstime de soi. Le fait de travailler avec des personnes pouvant avoir le même diagnostic søavère être encore un problème pour døautres.

- Monsieur C. relève ce fait : «Avec lui, cœst coolí on peut avoir de bonnes discussions, cœst un peu aussi pour ça que je viens à lœatelier, cœst mon pote J.D. Mais bon, sœil nœetait pas là, je ne pense pas que je viendrais encoreí parce quœavec les autres, ça vole pas trop hautí y parlent toujours de la même choseí alors du coup, ben je mets mes écouteurs sur la tête toute la journée.
- Monsieur D.: « On est tous à løAI, cøest à peu près le seul truc que je sais des gens qui bossent avec moií y møarrive de repérer les personnes qui peuvent être schizophrènes aussií mais bon je les évite, je nøaime pas trop discuter avec euxí »

9.2.3. Tableau représentatif des facteurs liés à løestime de soi

Voici un tableau récapitulatif des différents facteurs et obstacles identifiés dans mes entretiens comme pouvant contribuer ou non à løestime de soi dans le cadre des ateliers de type productif que jøai visités.

Facilitateurs	Obstacles
Se sentir utile et valorisé dans son activité	Effectuer un travail en-dessous de ses compétences Manque de reconnaissance
Se sentir responsable et responsabilisé	Se dévaloriser, sous-estimer son activité
	Sentiment de ghettoïsation

9.3. Le travail en atelier

9.3.1. Les facilitateurs

Les ateliers protégés permettent un travail adapté aux possibilités de chacun.

- Monsieur D. parle en ce sens lorsquøil compare løatelier au marché libre du travail : « Au Mac Do par exemple faut être speed, faut être vif et ce nøest pas possible de travailler dans ces conditions, ici cøest plus adapté à notre traitement en quelque sorteí » ou encore : « non, ils sont gentils, si on doit aller plus vite ils viennent nous donner un coup de main et ça cøest appréciable ».
- Monsieur P. relate quoil est content de travailler à loatelier. Loentretien démontre quoil fait un travail varié, passant de la mécanique au cartonnage : « Non, les maîtres doateliers ne nous mettent pas la pression, on travaille à notre rythme ».
- Madame B., quant à elle, abonde dans le même sens à travers cette phrase révélatrice de løinégalité de rendement entre bénéficiaires : « Vous savez, moi je vais vite et je travaille bien, mais par exemple, il y en a une, elle ne travaille pas vite et on la paie la même chose que moi qui vais trois fois plus vite quøelle ».
- La responsable døAFIRO relève ce paramètre qui, à ses yeux, est une composante essentielle du travail à løatelier protégé de type productif. Elle rappelle que la personne est payée au mois et non pas à la production.

Il ressort de cette recherche que vivre proche de son lieu de travail favorise le suivi de loactivité en atelier de type productif.

- Pour Madame B., il nœst pas désagréable dæller travailler car elle vit maintenant à peine à deux minutes à pied de son lieu de travail. Elle reconnaît quœ l lui était plus pénible de søy rendre quand il lui fallait effectuer plus dœune heure de route.
- Monsieur D. : « Oui, je trouvais le trajet trop long pour aller bosser, alors jøai demandé à ma tutrice de me trouver un appartement à Ste-Croix ».
- Madame T. parle du fait quøun atelier bien centralisé doit certainement permettre à la personne un meilleur épanouissement « Ce que je peux vous dire, coest que nos ateliers à AFIRO, et spécialement celui de Renens, sont très bien situés au centre ville et, du coup, faciles doaccès. En ce sens, nous not not quasiment jamais de gens en retardí oui, je suppose que ça doit certainement jouer un rôle quelque part ».

Løenquête révèle que tous les bénéficiaires travaillent avec des horaires aménagés, mais pas moins de 40% pour AFIRO et pas moins de 50% pour POLYVAL. Ces facteurs døaménagement des horaires se révèlent également positifs pour le maintien de løactivité et du suivi.

- Ainsi, toutes les personnes interviewées ont témoigné être au bénéfice døun horaire de travail correspondant à ses attentes. Il søavère que toutes travaillent à pourcentage réduit, qui correspond le plus souvent à un 50% døactivité en entreprise.
- Monsieur D. relève qu'il pourrait peut-être augmenter son pourcentage d'activité, mais qu'il ne veut pas brusquer les choses car il a trouvé un rythme qui lui convient bien.
- Madame B. témoigne avoir essayé de travailler plus mais que cela sœst avéré trop dur à supporter, ce qui loa conduite à stopper après deux mois. Elle dit que son MSP a par la suite réadapté son activité en fonction de ses capacités.
- Madame H. témoigne que le fait d@avoir pu agencer son activité en fonction de ses désirs l@a soulagée: « On m@a donné la chance de pouvoir choisir les heures et les jours de travail».

Etre au bénéfice dœun travail varié et encadré par des professionnels contribue à rendre le travail à lœutelier plus attractif.

Le responsable de POLYVAL témoigne ainsi : « Quand il y a un gros travail, il y a déautres activités dans léatelier : il néy a pas que le montage industriel, il néy pas que le conditionnement, il néa pas que le cartonnage ; les gens aiment aussi changer déactivité ».

- Løentretien de Monsieur P. confie quøil est content de pouvoir passer døune activité à løautre durant la journée.
- Monsieur D. relève également ce fait et témoigne du fait quœactuellement il nøy pas de gros travaux à løatelier, ce qui implique que les travailleurs répètent souvent la même activité.

Certains relèvent encore le bon encadrement des professionnels.

- Monsieur P.: « Ils ne nous mettent pas la pression et ils nous laissent travailler à notre rythme ».
- Monsieur D.: « Non, y sont gentils. Si on doit aller plus vite, ils viennent nous donner un coup de main et ça cœst appréciable. Ils supervisent nos activités et nous aident ou nous expliquent quand il faut quo aille plus vite».
- Monsieur C.: « On moa montré comment il fallait fairei une fois, joavais un problème avec une pièce parce quoy avait un défaut alors je ne pouvais pas la plier correctement. Joai été voir le chefi si on a des questions on va le voir quoi, il nous dit ce quo doit faire si on a un problème ».

Il søavère que le contrôle de présence et des horaires par une timbreuse est perçu pour la plupart des travailleurs comme un avantage. En effet, sa présence à løatelier « officialise » en quelque sorte løactivité et contribue à valoriser les personnes schizophrènes dans leur activité.

- Monsieur D. parle de la timbreuse comme donn élément positif dans son activité à loatelier « í on met la carte, on bosse, après on remet la carte et on rentre chez soi, comme dans un travail normal, quoi ce noest pas désagréable. Quand on part, je sais que joai fait ma journée et que joai honoré mes engagements; en fait, il suffit juste doarriver à loheure, comme dans un vrai boulot pas vrai? ».
- Monsieur P.: « Non, ça ne me dérange pas, ça se passe comme ça dans le marché libre du travail! ».
- Monsieur C.: « Non, moi ça ne me dérange pas, il faut dire que je viens avec le bus de løinstitution, alors de toute manière, jøarrive presque tous les jours à løheure ».
- Le responsable de POLYVAL explique que la présence de la timbreuse est dont une mesure préventive en cas doévacuation dourgence de lontelier (alarme, feu, etc.) car elle permet de pouvoir compter les gens à loentrée et à la sortie. Il constate néanmoins que la timbreuse est bénéfique à loatelier car elle contribue à valoriser leur fonction de travailleurs et à valoriser leurs activités à loatelier protégé: « Nous nous sommes aperçus quoelle était également un outil didactique par exemple pour certaines personnes qui avaient la fâcheuse habitude doêtre toujours en retard au travail; doailleurs, celles qui vont le mieux à loatelier, coest celles qui timbrent régulièrement ».

Madame T. relève que la timbreuse à løatelier est évidemment un moyen de contrôle des présences, mais elle témoigne quøelle est aussi à ses yeux un outil didactique : « Je ne pense pas quøil faut la voir comme une contrainte, mais dans le sens que cela fait partie des obligations de løemployé de respecter les horaires fixés, comme dans le marché libre du travail. Pour moi, cøest un bon apprentissage au respect des horaires ».

9.3.2. Les obstacles

Il ressort que légloignement du lieu de léactivité en atelier ne favorise pas le maintien de léactivité en atelier de type productif.

- Madame H. dit que cœst le trajet qui læmbête le plus dans son activité à AFIRO car celui-ci est long : il lui faut près døune heure et demie pour se rendre au travail.
- Monsieur C. dit quøil est content que ce soit løinstitution qui løemmène à løatelier car il nøaurait pas supporté de prendre les transports publics. Il relève quøil est déjà arrivé que le bus de løinstitution soit en retard à løatelier ou quøil ne puisse simplement pas y accéder en raison døune neige trop abondante.

Il est à remarquer quoune mauvaise attribution doun travailleur (à un poste qui noest pas ergonomique par rapport à ses aptitudes) ne favorise pas son émancipation.

Ainsi, joai pu constater à mon grand regret que Madame H. travaille à des activités de repassage alors quoelle souffre donne diminution de ses capacités gestuelles [elle soulève les manches de son t-shirt qui dévoilent deux grosses balafres et me montre les difficultés ressenties devant son poste de travail.] Elle témoigne donne activité maintenant difficile pour elle « i joai tout le temps des fourmis dans les mains, joai les mains complètement paralysées la nuit et le matin, joai parfois énormément de peine, joen ai fait part au chef, y moa dit quoil regarderait, mais joai toujours pas de réponse, ça fait plus doun mois maintenant que joai demandé, i moi joaimerais bien aller à un autre poste vous savez, ça me donne pas envie de rester quand on a mal comme ça ».

Il est à relever que la répétitivité de loctivité ne contribue pas non plus à locmancipation de la personne. Cette observation est commune à tous les bénéficiaires des ateliers interviewés.

- Madame H. déclare que depuis quœlle fait du repassage toute la journée, elle nœ plus envie dœaller à lœatelier: « Parfois jœn ai tellement mare que je demande si je peux passer læaspirateur ou faire la poussière pour changerí ».
- Madame B. dit que son activité au Grain de Sel lui plaisait plus car le travail était plus intéressant et plus varié que maintenant: « Là-bas, je travaillais à 100%, ça ne me dérangeait pasí je faisais des choses que jøaimais bien ». Elle se plaint également de son travail répétitif à AFIRO: « oh ben, je fais surtout du repassage, parfois je trie le linge ou je lave le linge ».

- Puant à Monsieur P., il témoigne quøl est content de pouvoir varier les activités en passant du conditionnement au cartonnage.
- Monsieur D. relève que cela fait trop longtemps quøils font du pliage et du collage. Il relève que les autres travailleurs commencent à en avoir marre aussi : « Actuellement, y a pas trop de boulot, ça fait même un bon moment quøil y a pas trop de boulotí des fois, on søembête. Y paraît que le chef va nous ramener une grosse commandeí jøespère que le boulot sera plus intéressant que celui quøon fait maintenant ».
- Monsieur C. relève: «í mon activité ici, ce nœst pas long à expliquer vu que je fais toujours la même chose depuis quatre mois: je plie, je colle, je plie, je colleí là on fait déjà les calendriers de læavant, jæspère qui vont nous faire faire autre chose à un moment, sinon je vais dire à mon éducatrice que jæarrête. » Je précise quœil plaisante sur le fait quœn février, ils sont déjà en train de faire les calendriers de læAvant.
- Monsieur M. témoigne quøil est confronté depuis une année à ce quøil appelle paradoxalement un « stress døinactivité ». Ainsi, løatelier POLYVAL est confronté à une situation relativement délicate puisque les usagers ne comprennent pas pourquoi il y a moins de travail, spécialement les cas psychiques.

Le sentiment de ne pas être rémunéré en fonction de ses performances se révèle également comme un obstacle au « plaisir » dœxercer son activité.

- Madame B. se trouve désavantagée comparativement à ses collègues parce que son salaire nœst pas en relation avec le travail quœlle fournit : « vous savez, moi je vais vite et je travaille bien ; mais par exemple, il y en a une, elle ne travaille vraiment pas vite et on la paie la même chose que moi qui vais trois fois plus vite quœlleí ».
- Monsieur D. relate également la faible rémunération du travail en atelier « Je sais bien quon fait pas un travail bien rémunéré ». Toutefois, sa remarque fait clairement référence aux salaires 45 en vigueur dans locconomie du marché libre.
- Monsieur C. déclare : « Pour ce que ça paie, ça me permet juste de me payer mes clopesí mais bon, cœst toujours ça de pris ».

Les entretiens révèlent également des relations parfois tendues entre collègues. Ces mauvaises relations peuvent être perçues également comme un frein à løactivité en atelier.

Même si je nøai pas voulu demander quelle était la rémunération horaire parce que je ne trouvais pas cela de circonstance, jøai appris lorsque jøassistais au congrès du GRAAP de cette année que løatelier rémunérait ses rentiers AI à 100% à raison de frs 1.66 de løheure.

- Ainsi, Madame B. dénonce également le peu de contact avec les gens de lœndroit : « ici, on est un peu seul le nez dans son repassage ».
- Monsieur C. met son baladeur sur les oreilles pendant le travail car « í les discussions à løatelier, ça vole pas haut ».
- Monsieur D. noaime pas trop soentretenir avec les autres personnes de loatelier qui, apparemment, lui renvoie une image quoil ne supporte pas « ben, le problème, coest que je vois quand ils ne vont pas bien, quoils ne prennent pas leur traitementí mais bon, je les évite, je noaime pas trop discuter avec eux ».

Il est à remarquer que certains nødentifient que très peu le rôle du personnel sur place et témoignent de løabsence des professionnels pour læncadrement.

- Cøst visiblement le cas de Madame B. dont voici un échantillon de réponse sur le sujet : « í mais de toute façon, y a pas besoin quøon nous montre comment on doit faire í oh vous savez, y sont pas docteursí je ne la vois pas beaucoup, il paraît quøelle est très gentille, mais moi je ne la connais pas tropí et puis Monsieur D. je le vois seulement le matin pour la distribution du travail et puis après hop y disparaîtí y a aussi la grande cheffe, mais elle je ne la vois que quand y a des gens qui viennent visiter løatelier ».
- Quand joai demandé à Monsieur D. soil sentait que loaccompagnement des professionnels était adéquat pour ses problèmes de santé, il moa répondu clairement : « ben franchement noní y parlent à tous de la même façon, enfin je veux dire, je noai pas loimpression quoils font des distinctions entre les gensí ».
- Madame H. va aussi dans ce sens : « Je le vois seulement le matin pour la distribution du travailí ».

Bénéficier døun encadrement de trop longue durée en atelier protégé ne permet pas une réinsertion dans le marché libre du travail du fait quœlles ont toujours eu un encadrement les empêchant justement dœre véritablement autonomes.

Madame B. a vécu løinstitutionnalisme durant près de quarante ans et nøa jamais été au-delà døune activité en atelier protégé de type productif. Elle témoigne ainsi du fait que la société dite normale la stresse et que, lorsquøelle se retrouve sans accompagnement prodigué par des professionnels, cela løangoisse.

9.3.3. Tableau représentatif des facteurs liés au travail en ateliers

Voici un tableau récapitulatif des différents facteurs et obstacles identifiés dans mes entretiens autour de la problématique du travail à loatelier pouvant contribuer ou non à la pérennisation doune activité en ateliers de type productifs.

Facilitateurs	Obstacles
Proximité du lieu de travail	Eloignement du lieu de travail
Avoir un chef attentif aux besoins du malade	Ergonomie / attribution du poste de travail
Horaires aménagés	Mauvaise rémunération
Respect des horaires	Sentiment døêtre utilisé
Travail varié	Répétition de løactivité
	La fonction du personnel nœst pas ou mal identifiée par les bénéficiaires

9.4. Løutilité de løassurance-invalidité et de la RPT

9.4.1. Les facilitateurs

Les personnes souffrant de troubles schizophrènes ne disent pas quœtre au bénéfice dœune rente à AI est un soulagement pour eux. Cependant, le versement de cette rente à 100% est selon moi véritablement un élément stabilisant pour les personnes schizophrènes interviewées.

Le parcours de vie de Madame B. témoigne de cette réalité car la maladie lon poursuivie durant toute sa vie et lon conduite dans tous les hôpitaux psychiatriques du canton de Vaud et doateliers protégés en ateliers protégés. Ainsi, elle non jamais été dans la capacité de rejoindre le marché libre du travail ou de faire diminuer le pourcentage de sa rente.

- Monsieur D. témoigne indirectement du fait quøl nøarriverait pas à subvenir actuellement à ses besoins sans sa rente en raison døun traitement psychotique qui le fatigue énormément « í je dis pour le Monsieur qui va écouter pis qui veut baisser la rente AI pour les schizophrènes, le moment le plus difficile, quoi, la difficulté principale pour eux, cøest le traitement qui fatigue beaucoup. Quoi, pour moi personnellement, cøest un traitement qui fatigue énormément, qui assomme et on ne peut pas travailler au Mac Do par exemple quand on a ce traitement parce quøon est à 2 à løheure et faut aller vite, faut être speed et ce nøest pas possible de travailler dans ces conditions quand on est dans cet état de somnolence ».
- Ainsi, jøai pu møapercevoir que toutes les personnes interviewées auront montré durant løinterview une symptomatologie schizophrène importante qui témoigne sans aucun doute de troubles psychiques évidents et importants. Le responsable de POLYVAL témoigne également de ces observations «Ceux qui parlent de malades imaginaires, je pense quøils feraient bien de venir dans les institutions où se trouvent ces personnes là. En essayant de vivre avec eux, ils se rendront compte que si ce sont des malades imaginaires, si réellement coest le cas, ce serait des acteurs extraordinaires ».

9.4.2. Les obstacles

Il est à mettre en évidence que certains travailleurs vivent mal le regard de la société sur leur statut de rentier AI. De surcroît, les débats politiques autour de la 5^{ème} révision ne font quøaccentuer encore ce paradigme.

- Monsieur C. parle en ce sens quand il relate le débat politique concernant la 5^{ème} révision « Moi, je ne comprends pas quøon veuille retirer les rentesí je voudrais bien les y voir à notre place avec tous les médocs quøon doit prendre » ou encore « Ah bon, alors ouais, je comprends mieux pourquoi vous êtes ici maintenant, vous êtes sûrement un type de løAI qui essaie døidentifier si on doit nous enlever notre rente à 100% » ou encore « Vous savez, on est pas fou, je veux dire quøon a un problème, cøest clairí, mais on abuse de riení».
- Monsieur D. témoigne du fait quœil rasait souvent les murs en sortant de leatelier : « Tiens, voilà les cinglés, ou je ne sais quoi, quœon est à læAlí ».
- Monsieur P. témoigne doun certain regret à ne pas pouvoir entreprendre des études « *i parce que joaurais quand même aimé faire des études qui me revalorisent encore un petit peu. Mais bon, ce quoil y a coest que loAI ne sointéresse pas beaucoup aux jeunes, pas aux jeunes en fait, ils sointéressent pas beaucoup aux gens qui sont à 100% à loAI ».*

De par son adage « la réinsertion prime la rente », on peut déduire que løAssurance-invalidité ne constitue pas un obstacle à la réinsertion.

Cependant, pour pouvoir être en accord avec cette politique, il me semble que les offices AI devraient pouvoir se permettre de constater et dévaluer de visu les éventuelles possibilités de une réinsertion du demandeur sur place, en observant par exemple le rentier AI sur son lieu de son travail.

Ainsi pour Monsieur P., et après confirmation døun MSP de POLYVAL, cøst la lecture du dossier faisant état de sa santé psychique qui aura fait décliner la demande de réinsertion par løAI : « i mais løAI a refusé parce quœlle pense que je ne pourrais pas réintégrer le monde socioprofessionnel lucratif chez un patron indépendant de façon durable et convenable ». Ainsi, jøaurais pu constater en me rendant sur place et pour avoir suivi Monsieur P. dans ses activités à løatelier protégé de POLYVAL, quøil se débrouillait visiblement très bien dans les diverses activités qui lui étaient proposées, et que, à mon avis, une réinsertion dans le marché libre du travail, pour autant quælle soit préparée et suivie ponctuellement (job coaching), pouvait être envisageable. Ces observations étaient également partagées par tous les MSP de løendroit ; ils disaient être déçu de cette décision de løAI.

Les demandes de réinsertion faisant suite à la 5^{ème} révision AI commencent à arriver dans les ateliers protégés. Pour permettre cette réinsertion et ainsi répondre correctement à la demande, les ateliers protégés devront pouvoir compter sur une dotation en personnel suffisante. Ce ne sera pourtant peut-être pas le cas, en conséquence - pour certains professionnels - de la nouvelle péréquation financière (RPT).

- La responsable døAFIRO: « On a une convention de collaboration avec løAI par rapport aux mesures de la 5ème révision, on imagine effectivement que nous serons de plus en plus sollicités pour ce genre døintervention dans le cadre de nos centres de formation. Cependant, on appréhende un peu car rien aujourdøhui ne nous garantit de pouvoir y répondre adéquatement ».
- Le responsable de POLYVAL: « Cœst sûr que sœil y a plus de travail, plus de personnes, il faudra aussi demander un meilleur encadrement; enfin, que løon puisse augmenter à nouveau læncadrement ou alors il faut faire comme disait un conseiller: « il faut faire un peu moins avec beaucoup moins ». Cela veut dire que løon ne doit pas défavoriser le bénéficiaire mais que løon doit garantir sa prise en charge, gérer son rendement de plus en plus, un suivi mesurable qui laisse des traces informatiques, des programmes personnalisés, des choses comme ça, tout ce que vous voulez. Donc, de plus en plus de tâches administratives par rapport à chaque personne pour quøon montre bien que løon cherche à faire avancer leur situation quand même. Autrement, ce næst pas impossible que les valeurs de base ou les tâches premières des institutions doivent subir quelques modifications. POLYVAL est actuellement une institution de production, mais ce næst pas sûr quøà løavenir, on næait pas de nouveaux créneaux ou des modifications par rapport à ce que la politique voudra aussi instaurer ».

Le travail en atelier protégé de type productif est garanti tant que les ateliers ont des mandats à honorer. Ainsi, ils sont soumis à la loi de løffre et de la demande, même søils bénéficient de subventions versées par le canton. Les responsables des ateliers protégés de type productif montrent maintenant des signes døinquiétudes quant à leur avenir.

- La responsable døAFIRO: « Les ateliers protégés de type productifs ne vivent pas que des subventions, loin de là. On doit faire tourner læntreprise avec le produit du travail. Je crois que malgré les deux années difficiles que løon vient de passer ó et on næst pas encore dehors de la crise ó on næ pas encore touché aux postes de travail et on espère bien quæon restera làdedans. Je ne suis pas au niveau de la direction pour affirmer que ce ne sera jamais le cas. Mais pour læinstant, la direction se défend de le faire parce que ce serait comme rompre son contrat⁴⁶ ».
- Le responsable de POLYVAL: « On verra ça en 2011. Actuellement, il nøy que la conjoncture qui dit que 2009 nøétait pas une bonne année. Pour 2010, on ne sait pas encore trop bien où løon va. Jøespère juste que le jour où il y aura à nouveau beaucoup de travail, on ne nous dira pas de nous débrouiller, sinon ça va pas aller non plus ».

Même si cela reste encore une supposition, certains professionnels du milieu du handicap redoutent une mauvaise répartition des subventions attribuées par la Confédération aux cantons depuis lœntrée en vigueur de la RPT. En effet, ceux-ci redoutent une mauvaise répartition des subventions de la part du canton.

Le responsable de POLYVAL: « Oui, effectivement, POLYVAL a été brandir des drapeaux à Berne. On a essayé de « søarmer » le plus possible contre la RPT. On a un patron, M. COTTET, qui est à fond dans la lutte pour améliorer la situation de la personne handicapée. Il est à fond dans les comités, il fait partie de groupes de travail parce quøentre les exigences de løEtat et la réalité, cøest que løEtat nøa pas døoutils, nøa pas de valeur. Avec la RPT, rien ne nous est plus garanti par le Canton, rien ne nous est assuré, quøest ce qui nous prouve que les subventions ne vont pas servir plutôt à construire une route? (il rigole) Non, rien ne nous est garanti. Il y a des tendances, il y a des lignes oui, mais tout reste quant même relativement flou. Par exemple, avant la RPT on était douze personnes dans løencadrement de production des personnes; on nøest plus que sept aujourdøhui. Cøest une image qui montre aussi queí le canton de Vaud a demandé aussi des efforts de la part des institutions, il y a des restructurations qui ont été faites, il y a des gens qui sont partis à la retraite et qui nøont pas été remplacés »

En référence avec la charte éthique INSOS. Celle-ci se base sur des valeurs telles que la bientraitance, la prévention et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Même si elle témoigne elle aussi dans ce sens, la responsable døAFIRO est moins tranchée: « í les institutions dépendent du politique, forcément dans la mesure où il y a des subventions on dépend du politique et des tendances qui changent selon qui est au pouvoir. Ça cœst sûr. Moi, ce que je trouve intéressant dans le processus RPT ó mais je parle personnellement parce que jøy étais associée dans des groupes de travail ó cœst que le canton a la volonté døassocier les gens du terrain pour essayer dætre au plus porche des besoins. Peut-être que løon est actuellement dans une époque où la politique vaudoise est plutôt favorable. Je pense quøon doit défendre notre place, nos intérêts et les besoins des personnes dont on søoccupe. Je ne pense pas que løavenir des entreprises sociales ou ateliers protégés soit compromise. Je pense que løon cherche des alternatives et cæst très bien. »

9.4.3. Tableau représentatif des facteurs liés à løAI

Voici un tableau récapitulatif des différents facteurs et obstacles que jøai pu identifier autour de la problématique AI et RPT pouvant être perçus comme un obstacle ou un avantage par la personnalité schizophrène.

Facilitateurs	Obstacles
Bénéficier døune rente à 100%	Statut de rentier
	Dossier médical
	Subventionnement
	RPT
	Manque de personnel qualifié

9.5. <u>Analyses croisées entre les bénéficiaires, les professionnels et le terrain</u>

9.5.1. Analyses croisées portant sur la maladie

Jøai été surpris de constater que les ateliers protégés de type productif ne recevaient pas la symptomatologie⁴⁷ de la personne rentière AI, ce qui me fait penser que la prise en charge nøest pas spécifique à la problématique de la personne reçue en atelier.

_

⁴⁷ Ensemble des symptômes de la maladie. Le symptôme est lætat qui révèle un état pathologique.

Ainsi en témoignent les deux responsables des ateliers visités : « í Nous ne recevons pas le diagnostic des personnes ; pour nous, il søagit essentiellement de personnes rentières AI ayant des troubles psychiques, ça søarrête là. »⁴⁸.

Les analyses dénotent également que, lorsque la prise du traitement médicamenteux est régulière et que la personne est au bénéfice doun cadre thérapeutique, il est observé par les professionnels des ateliers protégés un plus grand confort quant à la prise en charge, qui est améliorée et facilitée. Ainsi en témoigne Madame T. qui observe que les personnes sont non seulement plus collaborantes et plus réceptives aux consignes qui leurs sont données, mais donnent aussi loimpression doêtre plus confortables dans leur quotidien.

Ainsi, je relève encore les propos de Madame T. qui notent lømportance pour les personnes de ne pas être sous le coup døun traitement trop lourd en termes de dosage, car elle a pu observer que cela nøétait pas bénéfique pour le rendement de løatelier : les personnes pouvaient somnoler au travail. En ce sens, Madame T. témoigne de lømportance de bénéficier døun traitement médicamenteux bien dosé, et de pouvoir collaborer avec les intervenants extérieurs afin de témoigner de løactivité de la personne à løatelier : « On travaille vraiment régulièrement avec les infirmiers psychiatriques des centres médico-sociaux. Ce qui est important, cøest de communiquer entre professionnels aussi pour accompagner la personne. Je dirai que nous sommes un maillon professionnel de la chaîne thérapeutique », soit au médecin pour relever døun traitement trop fort ou encore faire remarquer quøil nøétait peut-être pas pris de façon régulière : « í je dirais que ce sont des personnes dont løinstabilité est assez évidente ».

Le responsable de POLYVAL relève quant à lui beaucoup døabsentéisme au travail : « jøai løimpression quøavec les personnes qui sont atteintes de troubles psychiques il y a un tout petit plus de ce que jøappelle le « tourisme institutionnel ». Il dénote également avoir dû licencier une personne au profil schizophrène qui, selon lui, ne devait pas prendre son traitement : «í jøai du le licencier car il avait engendré à løatelier un climat de crainte, presque de violence ».

Ainsi, et selon ces propos, je relève que les analyses mettent en évidence que toutes les personnes schizophrènes interviewées ont témoigné du fait døavoir arrêté la prise de leur traitement plusieurs fois, ceci parce quøelles croyaient être guéries.

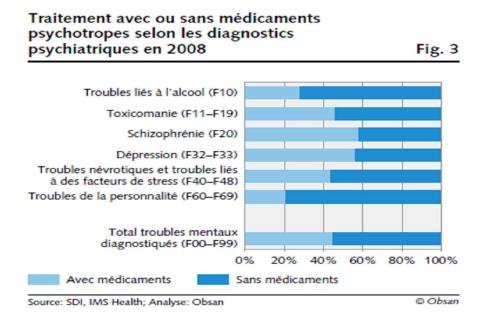
Outre le fait que cela a bien entendu compromis, voire stoppé l\(\phi\) activit\(\) professionnelle en ateliers prot\(\) gés ou dans le march\(\) libre du travail comme en t\(\) témoigne le parcours de Monsieur P., cette observation me permet surtout de rebondir sur une autre constatation d\(\) importance : celle du d\(\) d\(\) in de la maladie qui est, pour certaines personnes schizophr\(\) ènes, toujours pr\(\) pr\(\) sent ou qui, pour d\(\) quutre, l\(\) a \(\) ét\(\) à un moment de leur vie.

⁴⁸ Jøanalyserai ce constat sous le point 9.6.3 « analyse croisée sur le travail à løatelier »

Même si løon peut penser que stopper sa médication peut-être une action « normale » à un moment donné chez le malade désireux de se rendre compte si ce quøon lui a dit à propos de sa pathologie psychiatrique était réellement valable pour sa personne, løon peut constater que cet acte volontaire récurent est peut-être ce qui constitue le principal handicap sociétal de la personne schizophrène. Persuadée que cøest son entourage qui complote contre sa personne, elle ne voit pas pourquoi elle devrait se soigner : pour elle, cøest la société qui ne tourne pas rond.

Monsieur D. témoigne de ce déni qui aura jalonné durant de longues années son existence : « Oui, jøai refusé le traitement parce que je nøarrivais pas à croire que jøétais maladeí Pour moi, cøétait les autres qui étaient malades. Vous savez, on croit pas quøon est malade parce quøon sent rien, cøest pas comme si vous aviez de la fièvreí oui, on sait quøon a 40 de fièvre, on peut le voir sur le thermomètre, mais la schizophrénie, on sait pasí on voit pas quøon est malade, moi jøai cru longtemps que jøétais au centre døune manigance, que les médecins voulaient ma peauí ». Ces observations veulent témoigner de ce sentiment de persécution relatif à cette maladie que le traitement médicamenteux veut justement diminuer. Ainsi, løon peut comprendre aisément que lorsque celui-ci est arrêté, le stress et løangoisse vont réapparaître et indubitablement compromettre løactivité.

Les concepts sur la maladie parlent døun déni qui søamenuiserait avec løâge. Ainsi en témoigne løentretien de Madame B., qui aurait visiblement accepté sa schizophrénie à seulement près de 58 ans «í je løai un petit peut domptée maintenant ». De la sorte, elle nøa pas mis en suspens son activité durant plus de trois ans maintenant. Je peux mettre également en évidence quœlle est la seule personne des entretiens à être au bénéfice døun encadrement thérapeutique à son domicile, døun suivi au niveau de sa médication, mais aussi à møavoir donné løimpression døavoir véritablement accepté sa maladie. Ainsi, cøest la seule personne schizophrène réunissant les trois « critères » mentionnés sur la maladie par les entretiens pouvant apparemment permettre de pérenniser une activité en atelier de type productif.



Ce tableau, tiré de løObservatoire suisse de la santé (2008), témoigne du fait que seul un peu plus de la moitié des personnes souffrant døun diagnostic schizophrène est au bénéfice døun traitement médicamenteux en 2008.

Or, les concepts établis précédemment relèvent pourtant quœun tel traitement représenterait près du 50% de la potentialité dœun rétablissement de la personne schizophrène. Les entretiens des professionnels et des personnes interviewées dans le cadre des ateliers productifs tendent dans cette direction également puisquœils mettent en évidences les difficultés rencontrées (angoisse, paranoïa, stress) par une personne schizophrène sur son lieu de travail lorsque celle-ci nœst pas au bénéfice dœun traitement adéquat.

9.5.2. Analyses croisées sur le travail à løatelier

Habiter à proximité de son lieu de travail et pouvoir bénéficier doun horaire aménagé sont deux facilitateurs importants pour une possible pérennisation de loactivité à loatelier de type productif pour les personnes schizophrènes. Joai pu me rendre compte, à la lecture des entretiens, que le stress relatif aux transports publics (densité, obstruction des voies doaccès aux heures de pointe, regards et proximité des personnes, etc.) étaient autant de facteurs déstabilisants pouvant conduire à une éventuelle décompensation, ceci même au détriment doun traitement médicamenteux assidu et régulier. Ainsi témoignent les personnes interviewées qui se sont retrouvées éloignées de leur lieu de travail, et heureuses sont celles qui ont la chance de pouvoir soy rendre à pied. Le constat est le même pour les horaires aménagés, qui témoignent non seulement quoil est important que le malade schizophrène puisse faire des pauses durant son activité, mais également du fait que la personne schizophrène nonzarrive pas à exercer une activité assidue comme le demande souvent une activité à temps plein dans le marché libre du travail.

Il søavère que de pouvoir bénéficier dønn travail varié contribue à løémancipation de la personne dans son travail à løatelier de type productif. Les propos des responsables témoignent néanmoins dønne période creuse en matière de mandat confié à løatelier, comme en témoigne la réalisation en janvier des calendriers de løAvant. Le responsable de POLYVAL témoigne de ce constat : « Je dirais que løannée passée, cøétait peut-être la première année où le stress a été changé en stress dønactivité, mais quøest-ce quøon va pouvoir faire ? On a dû réapprendre à travailler un tout petit peu plus lentement avec les personnes. Ça nøa pas løair de durer, ce nøest pas grave, parce que ce stress-là nøest pas meilleur, en tout cas pour moi, il nøest pas meilleur. Je préfère avoir trop døactivité que pas assez! ».

Ainsi, et si joai pu constater dans mon quotidien de travailleur social quo effectivement une activité répétitive pouvait être tout à fait satisfaisante pour certains rentiers AI, notamment auprès de personnes qui dénotent une arriération mentale par exemple, les entretiens mettent en évidence que la répétition de loactivité ne convient pas à une personne schizophrène.

Monsieur M. observe également cela dans son atelier « On a été capable pendant un certain temps de leur fournir une activité qui leur a plu certainement, qui les a stabilisés et puis les uns après les autres, les crises deviennent un peu plus serrées et on sent quoil y a un malaise qui apparaît, quoils veulent voir ailleurs. »

Madame T. va dans le même sens : « Moi, je pense que plus løoffre est diversifiée, mieux cœst. Ça cœst ma position ».

Je rappelle que la schizophrénie nœ les capacités cognitives de la personne. En définitive, cœst souvent parce que la maladie est intervenue pendant un cursus dœ personnes næ que les personnes næ nt pu acquérir de certificat ou de diplôme. Je prends en exemple Monsieur D, qui avait entamé des études universitaires de médecine et qui travaille maintenant avec des personnes qui pour certains souffrent justement dæ arriération mentale. Je reprendrai cette observation dans læ nalyse qui traite de læstime de soi et de la valorisation par le travail et qui témoigne également dæ ghettoïsation » des ateliers protégés.

Peut-être perçu également comme un facilitateur à løactivité en atelier protégé le fait que les maîtres socioprofessionnels puissent être attentifs aux besoins du malade schizophrène, comme en témoignent certains interviewés. Madame T.: « On reçoit en majorité des personnes avec un handicap psychique. Cøest døailleurs notre spécificité à AFIRO vu quøon est issu de la Société Vaudoise døhygiène mentale. A løorigine, on a été créé par le secteur psychiatrique et on a gardé cette spécificité même si on accueille toute personne bénéficiaire des prestations AI. On nøest pas fermés, mais on est plus spécialisés dans les problématiques psychiques ». Ainsi, et je reviens sur løobservation que jøai évoquée précédemment dans løanalyse portant sur la maladie, comment peut-on offrir une prise en charge spécifique à des personnes souffrant døune symptomatologie aussi importante et diversifiée ? Je constate effectivement dans mon quotidien de travailleur social que plusieurs intervenants ayant des aptitudes différentes sont parfois nécessaires pour répondre aux besoins de ces personnes.

De plus, et si je reprends les observations que joai pu faire à loatelier POLYVAL, aussi spécialisés dans la prise en charge du handicap psychique, je me pose la question de savoir comment seulement sept maîtres socioprofessionnels, et ce malgré toutes les compétences que lon peut bien entendu leur octroyer, peuvent répondre de façon efficiente à plus de cinquante bénéficiaires. Cette constatation sera traitée ultérieurement sous le point AI et RPT.

Jøai malheureusement pu constater quøon avait confié à Madame H. une activité de repassage alors que celle-ci souffrait visiblement døun handicap notoire dans la réalisation du geste propre à cette activité. Madame H. møavait montré ses cicatrices qui résultaient døun accident grave. Elle møavait confié quøelle ressentait de nombreuses douleurs depuis un certain temps. Selon ses propos, elle avait fait la demande de changer de poste plus døun mois auparavant. Au moment de mon arrivée, elle était toujours occupée à faire du repassage. Ce cas dénote soit une erreur døun professionnel ayant attribué un poste de travail non ergonomique à la problématique physique de cette personne, soit un manque de disponibilité à même døassurer le remplacement de cette personne. Cette deuxième hypothèse, selon moi certainement celle à privilégier, me fait penser quøil est peut-être difficile de pouvoir trouver du personnel capable de répondre convenablement aux besoins de rendement de løatelier. Ainsi, peut-être que Madame H. était alors une travailleuse clé pour honorer le mandat confié à løatelier. Reste cependant que cet état de fait nøest pas très déontologique à mes yeux.

Un autre point qui søavère être important et qui ne contribue pas à favoriser le travail en atelier protégé est la mauvaise rémunération qui découle de ces activités productives. Ainsi, jøai pu apprendre, alors que jøassistais au Congrès du GRAAP du mois de mai 2010, que le salaire moyen versé par les ateliers protégés était de CHF 1.66 de løheure pour un(e) rentier(ère) à 100%, ceci dans løbjectif de ne pas revisiter le montant de la rente. Et même si løon peut observer une parité salariale entre un homme et une femme dans le cadre des ateliers protégés, løon peut comprendre toutefois quøils nøaient pas forcément envie døaller løun et løautre travailler pour ce salaire horaire. En témoignent Madame B., qui avait le sentiment døêtre parfois utilisée et døen faire trop pour ce quøelle était payée, ou encore Monsieur C., qui disait que cela lui payait juste ses cigarettes à la fin de la journée de travail. Comme je løai dit précédemment, la maladie nøaltère visiblement en rien la jugeote du maladeí

9.5.3. Analyses croisées sur la reconnaissance par le travail

Comme je løai dit dans løexposition de ma problématique, jøessaie dans la mesure du possible de permettre à une personne qui bénéficie de mon accompagnement à domicile de la remettre dans une activité de type récréative, occupationnelle ou productive : jøai pu me rendre compte que cela permet de favoriser le maintien de la personne à son domicile. Cependant, cøest la première fois que je visitais véritablement un atelier protégé, où jøai même été invité à partager le repas de midi. Le sentiment qui søest dégagé de cette visite, cøest ma prise de conscience de lømportance que cette activité peut procurer à certaines personnes schizophrènes.

Ainsi, la crainte de ne plus avoir autant de travail qu@auparavant pouvait se discerner dans le discours des interviewés. Je pense spécialement à Monsieur D. ou Monsieur P. chez qui ressort la valorisation que leur procure ce travail à l@atelier. La responsable d@AFIRO témoigne d@ailleurs à ce sujet : « Je dirais que nous sommes un maillon professionnel de la chaîne thérapeutique. Donc je ne pense pas que le travail en atelier protégé soit un facteur dégradant ou déstabilisant ; je pense au contraire qu@il contribue au sentiment de valorisation de la personne, et qu@il peut contribuer au sentiment d@estime de soi. Néanmoins, il est à mettre en évidence que Monsieur P. et Monsieur D. sont également les deux personnes schizophrènes à qui les professionnels ont pu attribuer des responsabilités.

Ainsi, løinterview de Monsieur D. témoigne véritablement de ce sentiment døaccréditation. A contrario, depuis que les professionnels avaient retiré la responsabilité de fermer la boutique à Madame H., celle-ci se sentait dévalorisée et cherchait à retrouver la confiance de son maître døatelier. Ces observations sont à mettre en relation avec les concepts vu dans le cadre théorique qui disent quøffectivement une des principales symptomatologies de la personne schizophrène et une dévalorisation et une perte de løestime de soi. De cette symptomatologie, je peux également møen rendre compte tous les jours dans le cadre de mon quotidien de travailleur social puisque jøapplique la notion de valorisation quasiment dans tous les entretiens hebdomadaires que je mène auprès de mes bénéficiaires, ayant remarqué que cette notion contribuait véritablement à permettre au malade « døaller de løavant ». Je tiens également à souligner que jøai pu remarquer quøun entretien hebdomadaire autour de cette problématique nøest pas de trop, compte tenu de lømportance de la symptomatologie de ces malades.

Pour autant, je ne sais pas si de tels entretiens motivationnels basés sur la valorisation de la personne étaient réalisés dans le cadre des ateliers protégés de type productif. Toutefois, et même si je ngai pas posé cette question ouvertement, les propos tenus par la responsable døAFIRO me font toutefois penser que non : « í la personne qui se présente ici, en général, elle vient chercher du travail. Ça, cœst spécifié à læntrée. Après, les besoins qui apparaissent lorsque la personne commence son travail ici peuvent être tout autresí enfin, elle viendra chercher du travail, mais peut-être quœlle aura doautres demandes et doautres besoins. Alors à ce moment-là, je pense quœune certaine écoute et une considération de la personne font partie de notre travail, autant pour le responsable déatelier que pour ma part. Après, si ça dépasse soit nos compétences, soit notre cadre de travail, on va justement faire le lien avec les ressources externes.» Ces propos rendent compte pour moi déentretiens réalisés au moment où la personne exprime déjà un « disfonctionnement » avéré à loatelier et signifient quøune mesure corrective aurait du être mise en place. Toutefois, je comprends au vu du rapport professionnels/bénéficiaires quøil serait inenvisageable de réaliser pour chacun un entretien motivationnel hebdomadaire, voire bimensuel.

Ce qui mœura frappé lors de ma visite de lætelier, cœst læimage du *ghetto* que traînent encore les ateliers protégés aujourdœhui, souvent victimes de représentations désuètes, comme en témoigne cette phrase dœun quidam qui me renseignait de la direction à prendre « *Ah, vous cherchez où bossent les fousí* ». Cette ghettoïsation est encore marquée par la situation géographique des deux ateliers visités, très excentrés par rapport à la ville, comme pour illustrer cette volonté de la commune de mettre à læcart cette population marginale.

Il me paraît quand même opportun de signaler que ces constructions ont visiblement été bâties durant les années 60-70, période qui correspond à løépoque où la psychiatrie en était encore à ses balbutiements, døoù peut-être cette peur liée à la volonté de construire ces établissements loin de la « cité ».

Toutefois, jøai pu remarquer que les mentalités étaient peut-être en train de changer, puisque la nouvelle antenne døAFIRO a véritablement été centralisée à Renens, bien visible par le quidam et proche de toutes les commodités, ce qui me fait penser quøil y a peut-être une volonté politique de la commune de Renens⁴⁹ de vouloir intégrer et de ne plus cacher ses « exclus ».

Je peux également témoigner du regard peu intransigeant et peu valorisant que portent certains travailleurs sur leurs collègues et sur leur lieur de travail, comme en témoignent ces phrases tirées des entretiens: « Avec les autres de løatelier, les discussions volent pas haut, ils sont un peu consí Au début je frôlais un peu les murs,í Les gens nous regardent un peu comme des cinglés,í ils se disent tiens voilà les cinglés qui sortent de løatelierí On est tous à løAI, cøest à peu près le seul truc que je sais des gens qui bossent avec moií Y møarrive de repérer les personnes qui peuvent être schizophrènes aussií mais bon je les évite, je nøaime pas trop discuter avec euxí ».

_

⁴⁹ Commune sous la juridiction de Mme HUGUENIN, parti politique socialiste

Ces observations relatent le fait que le travail en atelier protégé, søil reste certainement un endroit où løon peut effectivement redonner un rythme de vie et procurer du bienêtre à certains usagers qui y travaillent depuis de longues années, ne contribue pas assez à apporter løestime nécessaire aux personnes schizophrènes désireuses døbtenir un regain døestime de la part de la société bien portante.

Ainsi, devant le résultat de ces analyses croisées, je peux mettre en évidence que le travail en ateliers protégés ne répond pas véritablement aux besoins de valorisation et dœstime des personnes schizophrènes puisque le travail réalisé en atelier ne correspond pas aux représentations quœils se font du marché libre du travail. De plus, si jœtablis un lien avec le concept relatif à la reconnaissance par le travail vu au point 6.3.4, je peux constater que plusieurs critères identifiés par BRUN devant permettre cette reconnaissance tant attendue ne sont pas réunis, puisque tous les entretiens mettent en évidence que les personnes schizophrènes se plaignent de ce travail en atelier qui nœst pas reconnu par la société. De plus, ils se découragent de produire un travail souvent communiqué sur demande qui de surcroît nœst pas bien rémunéré.

9.5.4. Analyses croisées sur løA.I et la RPT

Mes entretiens auront pu mettre en évidence que les personnes schizophrènes interviewées ne connaissaient que très peu cette assurance dont ils sont pourtant tous rentiers à 100%. Certains peuvent donner lømpression døen savoir quelque peu, tel Monsieur P. et Monsieur D., mais une lecture attentive møa permis de me rendre compte que les propos tenus nøont pas véritablement de sens ni de cohérence, mais quøils étaient simplement répétés døaprès ce quøils avaient pu entendre ou lire sur le sujet. Vous comprendrez dès lors que je nøai pas voulu aborder le thème de la nouvelle péréquation financière avec eux.

Etant entendu quøils sont directement concernés par les mesures de la 5ème révision AI, je møattendais à quelques opinions sur le sujet de la part de mes interviewés. Tel nøen fut pas le cas. Ce constat møa permis de tirer ces observations: soit cette problématique AI nøa aucune espèce døimportance à leurs yeux; soit elle est trop complexe à assimiler; soit personne nøa pris le temps de les informer des tenants et des aboutissants de cette 5ème révision.

Jøpterai pour ces deux dernières suppositions. En effet, et comme nous løavons déjà vu dans le cadre théorique, les concepts relatifs à la maladie schizophrène mettent en évidence les difficultés rencontrées par cette population pour synthétiser et assimiler des informations ⁵⁰. Pour avoir visionné des débats télévisés autour de cette problématique, jøai pu me rendre compte que le sujet était déjà toutefois døune rare complexité, même pour les politiques. Monsieur M., hors interview, møavait dit avoir dû rassurer certains de ses bénéficiaires en leur disant que ce ne seront certainement pas eux qui seront touchés par ces mesures de réinsertion.

La maladie apparaissant très souvent à la fin de løadolescence, celle-ci provoque de nombreux échecs scolaires, empêchant notamment løacquisition døun diplôme ou døun certificat.

Ainsi, jœurai trouvé légitime pour cette population directement concernée par ces mesures et visiblement inquiète de son sort, dœtre tenue informée adéquatement des tenants et des aboutissants par les Offices AI du canton⁵¹: je me permets de rappeler une nouvelle fois que les personnes souffrant de troubles psychiques sont à même dœssimiler des informations si celles-ci sont transmises de façon compréhensibles.

Cette remarque me permet de rebondir sur les Offices AI qui ne se donnent pas les moyens, à mon avis, døappliquer la politique de réinsertion relative aux exigences de la 5^{ème} révision, comme en témoigne le cas de Monsieur P. (qui a vu sa demande de réinsertion refusée par løAI alors que les MSP de løendroit løen jugeait capable avec un minimum døencadrement sur le lieu døapprentissage). Pourtant, si je me réfère au dossier de presse de løOffice fédérale des assurances sociales (OFAS, juin 2005) « pour le groupe fortement croissant des malades psychiques et personnes en incapacité de travail sans qualifications professionnelles, les possibilités de réadaptation nettement améliorées dont disposent løAI permettent døutiliser au mieux leur capacité de travail résiduelle et partant, døobtenir une réinsertion professionnelle optimale », tout portait à croire que løAI allait agir plutôt en ce sens. Si jøose me permettre cette remarque quelque peu ironique, løAI semblerait préférer actuellement pourchasser les fraudeurs en payant des détectives⁵² pour rembourser la dette AVS, plutôt que døengager du personnel visant à permettre une possible réinsertion à døeventuels bénéficiaires døateliers de type productif.

Il est à relever quœffectivement et jusquœ ce jour, aucun responsable des ateliers de type productif næ eu la visite dœune personne de læAI visant à juger sur place des capacités résiduelles au travail de certains usagers dans le but de lancer un éventuel plan de réinsertion dans le marché libre; læAI se contente pour læheure de consulter un dossier médical stigmatisant et figé pour se prononcer. Là encore, læAI ne se donne pas les moyens de sa politique, car jæi pu constater de visu, moi qui ne suis pourtant pas un expert, que certains travailleurs fonctionnent très bien dans leur activité, accomplissant des tâches de façon autonome comme le ferait un employé dans le marché libre du travail, en bénéficiant eux aussi dœune supervision de la part de leur chef.

Cependant, vu la conjoncture actuelle peu favorable des ateliers de type productif, on peut supposer quøils ne sont peut-être pas très enclins à démarcher auprès de løAI pour signaler une personne capable de se réinsérer dans le marché libre du travail.

En effet, sous pression puisquøils redoutent ne plus avoir les mêmes garanties de subventionnement quøauparavant et que de ce fait ils doivent pouvoir garantir leur autofinancement, on pourrait supposer que les ateliers de type productif préfèrent disposer de leurs meilleurs travailleurs pour faire tourner løentreprise en répondant au mieux au peu de mandat qui leur sont octroyés actuellement.

_

Aucun interviewé ngavait reçu de document de la part des Offices AI

⁵² Entendu à lœmission InfraRouge. Il semblerait selon enquête que les fraudeurs ne représentent quœun faible pourcentage des rentes versées.

10. SYNTHESE FINALE

Les analyses développées du point 9.1 au point 9.6.1 me permettent maintenant déapporter des éléments de réponses quant aux nombreuses hypothèses émises autour de ma problématique.

Ainsi, en ce qui concerne mon hypothèse affirmant que løentrée dans un atelier de type productif nøest pas adéquate pour tous les profils schizophrènes, les éléments de réponses apportés par les personnes interviewées et les observations faites sur le terrain mises en relation avec les concepts théoriques ne me permettent pas døinfirmer ou de confirmer cette hypothèse.

En effet, les professionnels des ateliers protégés nøont pas le diagnostic des personnes qui viennent travailler; ce nøest døailleurs pas ce qui les intéresse, comme en témoignent ces propos : « í Pour nous, il søagit avant tout de personnes rentières AI qui viennent chercher du travail ». Ainsi, et comme déjà relevé, jøai dû møassurer dans un premier temps du diagnostic de mes interviewés. Cependant, devant løinconfort visible que cette question engendrait, jøai ressenti quøil ne fallait pas que je demande plus de précisions sur ce diagnostic ce qui aurait pu compromettre løentretien. En définitive, je nøai pas su déterminer si je me trouvais en face døune personne souffrant døune schizophrénie hébéphrénique, paranoïde, ou encore catatonique. En définitive, rien aujourdøhui ne me permet de penser objectivement quøune schizophrénie hébéphrénique aura plus de « potentiel » à répondre aux attentes døun atelier de type productif plutôt quøune schizophrénie de type paranoïde ou catatonique.

Cette hypothèse nøa donc pas pu aboutir, et je le regrette. Cependant, je relève que le « réservoir » de personnes schizophrènes présentes dans les deux ateliers observés nøétait de toute façon pas suffisant pour établir une quelconque « statistique » objective quant à cette affirmation.

En ce qui concerne mon hypothèse affirmant que si des personnes schizophrènes sont engagées dans un atelier de type productif, ce nœst pas pour autant quælles arrivent à y rester durablement (pour des raisons liées à lænvironnement ou aux facteurs propres de la personne), les éléments de réponses et les observations faites sur le terrain mises en relation avec les concepts théoriques me permettent de la confirmer.

En effet, tous les malades schizophrènes ont témoigné du fait døavoir dû stopper løactivité pour être hospitalisé suite à une crise décompensatoire. Ainsi, je relève que la principale cause observable de cette maladie psychique est cette volonté qui porte le malade à vouloir stopper volontairement la prise de son traitement psychotique, ceci parce quøil pense être guéri. Je fais référence une nouvelle fois aux concepts théoriques qui constatent que le traitement psychotique est en place pour stabiliser la personne et quøì løheure døaujourdøhui, le traitement ne guérit en aucun cas de la schizophrénie. Cet arrêt volontaire du traitement, que løon peut toutefois entendre comme pouvant être légitime, entraîne malheureusement une hospitalisation ayant des répercussions notables sur løestime de soi et le sentiment døune inutilité sociétale.

Je note cependant que cet arrêt volontaire de la médication nœst pas à mettre en lien avec les ateliers de type productif, puisque jøai pu observer dans le cadre de mon activité professionnelle que cette caractéristique était également observable quand le malade nœtait au bénéfice døaucune activité. En définitive, je ne peux que rejoindre FOXONET (2001) qui avait déjà fait ces observations sur løarrêt du traitement dans sa recherche sur løeventuelle réinsertion professionnelle possible de la personne schizophrène dans le marché libre du travail, stigmatisant également le stress que pouvait engendrer læntretien døembauche.

A ceux de FOXONET, ma recherche sur l\(\alpha\) ctivit\(\end{e}\) en atelier prot\(\end{e}\) de type productif m\(\alpha\) permis d\(\alpha\) jouter encore deux autres facteurs qui \(\alpha\) mon avis ne contribuent ind\(\end{e}\) niablement pas \(\alpha\) la p\(\end{e}\) personnes schizophr\(\end{e}\) ne schizophr\(\end{e}\) ne. Le premier \(\alpha\) trait aux trajets que les personnes schizophr\(\end{e}\) nes doivent effectuer pour se rendre sur leur lieu de travail. Tous les entretiens mentionnent les difficult\(\end{e}\) ressenties par le malade lorsqu\(\alpha\) loit affronter les transports publics aux heures de pointes : le regard d\(\alpha\) autrui et le stress qu\(\alpha\) ccasionne la foule dans les transports publics sont autant de facteurs d\(\end{e}\) stabilisants pour eux. La seule alternative retenue encore aujourd\(\alpha\) nui par les professionnels de la sant\(\end{e}\) comme pouvant aider la personne schizophr\(\end{e}\) ne à att\(\end{e}\) nui par les professionnels de la sant\(\end{e}\) comme pouvant aider la personne son traitement r\(\end{e}\) att\(\end{e}\) nui prec\(\end{e}\) ne toutefois escompter que la prise du traitement m\(\end{e}\) dicamenteux sera interrompue au moins une fois, ceci m\(\end{e}\) me si le domicile est proche du lieu de l\(\alpha\) atelier.

Le deuxième facteur est le « melting-pot » des pathologies présentes. Certaines personnes schizophrènes auront exprimé très clairement mal vivre la promiscuité et le travail aux côtés de personnes ayant un handicap mental. Cette promiscuité a des répercussions négatives sur les représentations du travail réalisé à løatelier par le malade schizophrène, qui ne considère plus son emploi comme pouvant être une activité valorisante. Ainsi, le modèle du processus de production du handicap de FOUGEYROLLAS nøest selon moi pas applicable dans le contexte des ateliers protégés puisquøil est illusoire de pouvoir adapter la population de façon à ce quøelle puisse convenir aux représentations du malade schizophrène, fortement minoritaire.

En ce qui concerne mon hypothèse affirmant que les conditions de rendement (nombre de tâches à faire, horaire de travail, pression des professionnels, clients à satisfaire, etc.) en atelier de type productif sont des facteurs de stress trop importants pour une personne schizophrène, les éléments de réponses des entretiens et les observations faites sur le terrain ne me permettent pas døinfirmer ou de confirmer cette hypothèse.

En effet, la recherche søest malheureusement faite à un moment inopportun, conséquence du peu døactivité des ateliers protégés de type productif au moment de ma venue, comme le décrivent les propos du responsable de POLYVAL: «í Nous sommes confrontés actuellement à un stress døinactivité í ». En fait, je nøai pas eu løoccasion døobserver des conditions de rendement optimal qui møauraient permis de me prononcer ou de noter un éventuel stress chez la personne schizophrène, ou encore døun éventuel stress dû à un rendement provoqué par les professionnels, ceci dans løobjectif de pouvoir honorer la commande døun client; bien au contraire.

Cependant, les entretiens témoignent que les usagers préfèrent les moments døactivité à løatelier, à fortiori quand ces activités sont variées. Løinactivité des ateliers avait løair de « stresser » bien plus le responsable de løatelier qui aura été confronté à un carnet de commande vide durant løannée 2009.

En définitive, et en tenant compte de mes observations sur le terrain, de løavis des professionnels et des propos des bénéficiaires, løon peut considérer quøun rendement soutenu nøest pas un facteur de stress outre mesure pour la personne schizophrène, qui sømancipe apparemment mieux dans løactivité que dans lønactivité. Je me permets de relever que le meilleur élément de løatelier POLYVAL était justement une personne schizophrène. Le facteur de stress relatif au travail à løatelier ne se trouve pas dans løatelier lui-même, mais plutôt dans les transports publics pour søy rendre.

En ce qui concerne mon hypothèse affirmant que les ateliers de type productif ne contribuent que peu à la valorisation des rôles sociaux, en ce sens quøils offrent certes un travail de type productif, mais qui reste dans un cadre protégé (personnes handicapées, accompagnement social, travail pas réellement productif, etc.), les éléments de réponses apportés par les personnes schizophrènes interviewées et les observations faites sur le terrain me permettent de la confirmer, et donc de rejoindre CASTEL dans son concept de læxclusion sociale décrite comme la relégation ou la marginalisation des personnes ne correspondant plus au modèle dominant de la société. Je peux en conclure que tant que la société nœura pas changé de paradigme sur ces lieux de production, ceux-ci ne permettront pas læmancipation et la valorisation de la personne schizophrène dans son activité.

En effet, les entretiens mettent en évidence que ce nœst pas læctivité proposée, ou encore læccompagnement, qui ne contribuent pas à la valorisation du rôle sociale chez les personnes schizophrènes, mais plutôt le regard que porte la société sur ces ateliers et leurs activités. Jæi pu constater que les ateliers protégés subissent le regard stigmatisant de la société, qui les compare à des ghettos ou à des maisons de fous, comme me le rappelle par exemple mon arrivée à Ste-Croix : « Ah, vous cherchez où travaillent les fous ? ». Les propos de Monsieur D. qui disait raser les murs en sortant de lætelier durant les premiers temps de son activité, témoignent également de la gêne que cela lui procurait dætre « assimilé » à un fou.

En ce qui concerne mon hypothèse affirmant que les ateliers de type productif ne contribuent que peu à la valorisation des rôles sociaux car la personne nøa pas le sentiment døtre un travailleur comme les autres dans le monde du travail « réel », les éléments de réponses apportés par les personnes schizophrènes interviewées et les observations faites sur le terrain mises en relation avec les concepts théoriques me permettent døinfirmer cette hypothèse.

En effet, et comme relevé dans løhypothèse précédente, jøai pu identifier que le fait døtre accompagné dans løactivité et døavoir la possibilité de se référer à des professionnels en cas de besoin nøest pas un élément qui perturbe ou qui dérange la personne schizophrène dans son sentiment døestime et de valeur; ceci en raison, à mon avis, du fait que tous les travailleurs « normaux » ont toujours un chef à qui se référer également dans le marché libre du travail.

Bien que cela reste une supposition, jøai le sentiment que cøest pourtant le bon raisonnement. En effet, les entretiens mettent en évidence que la valeur de løactivité nøest pas aussi importante que le fait de vivre et de pouvoir sødentifier au lambda du marché libre du travail : celui qui se rend au travail, qui fait une pause à midi et qui rentre chez lui le soir, comme en témoigne notamment les propos de Monsieur D : « Quand je rentre chez moi, je sais que jøai fait ma journée, et après jøai du temps libre pour faire ce que je veux, et là je me sens bien». En définitive, cette supposition peut-être appuyée encore une fois par FOXONET (2001) qui relate quæffectivement il est important pour le malade schizophrène, en raison de sa symptomatologie, de pouvoir trouver un rythme dans son quotidien et de se sentir épaulé dans son activité.

En ce qui concerne mon hypothèse qui affirme que les ateliers de type productif ne peuvent plus contribuer convenablement à la valorisation des rôles sociaux de la personne schizophrène, ceci parce que suite à la 5ème révision AI il y a plus de demandes de réinsertion donc moins de temps à accorder pour tout le monde, les éléments de réponses des responsables des ateliers mis en lien avec mes lectures sur le sujet ne me permettent pas de confirmer ou døinfirmer cette hypothèse.

En effet, les ateliers protégés de type productif visités nœavaient pas encore pu observer de recrudescence de rentiers AI dans leurs ateliers protégés suite à la 5ème révision AI, comme en témoigne Madame T.: « On a une convention de collaboration avec læAI par rapport aux mesures de la 5ème révision. Là, je dirai que læinterlocuteur privilégié est le centre de formation dæAFIRO. Donc, les demandes nous seront adressées plutôt via le centre de formation et ne seront pas directement adressées au site de production que je représente. Le centre de formation travaillant sur mandat de læAI, les mesures de la 5ème révision entrent plutôt par ce biais-là. Mais je dirais quænsuite, on collabore à læinterne pour des stages ou autres, donc, on imagine quæon va être de plus en plus sollicités pour ce genre dæintervention ».

Cœst vrai que jœi pu constater lors de mes visites que le nombre de professionnels encadrant lœctivité nœvait pas lœir très adéquat. De plus, et selon lœntretien que jœi eu avec le Responsable de POLYVAL, jœi pu remarquer que ces demandes de réinsertion avaient lœir de lænquiéter. Ainsi, je soulève une nouvelle fois que lætelier de type productif de POLYVAL est un atelier à vocation essentiellement industrielle.

Cette remarque me permet déétablir un lien avec les observations de D. MOSIMANN (2010) qui témoignait quéffectivement ce secteur déactivité devient de plus en plus difficile : « et même si 2009 aura été une année difficile pour tous, elle léaura été encore plus pour les responsables du secteur industriel qui auront couru en tous sens pour décrocher des mandats ». D. MOSIMANN relate quéil faut que les ateliers de type productif puissent se renouveler sur des secteurs prometteurs, comme celui de la gastronomie par exemple. Il est vrai que cette situation de crise économique néavait pas léair déinquiéter de trop léatelier AFIRO qui justement travaillait dans ce secteur déactivité, où jéai pu constater une activité soutenue et un bon rendement des ouvriers. Les propos de Madame T. témoignent déailleurs de son entreprise qui fonctionne bien : « on a un petit peu augmenté les postes de travail pour les personnes en situation de handicap et engagé une personne supplémentaire. On essaye de respecter un certain quota, soit le nombre déencadrant pour le nombre de collaborateur ».

En ce qui concerne mon hypothèse qui affirme que les ateliers de type productif ne peuvent plus contribuer convenablement à la valorisation des rôles sociaux de la personne schizophrène, ceci parce que suite à la RPT les ateliers de type productif ont trop de pression (est entendu moins døargent versé de la part du canton, donc peut-être plus døautofinancement), les interviews des responsables des ateliers mis en lien avec mes lectures sur le sujet ne me permettent pas de confirmer ou døinfirmer cette hypothèse.

Nous loavons vu, les ateliers de type productif vivent en grande partie par autofinancement⁵³. Cependant, en cas de mauvaise année de production, ils pouvaient compter auparavant sur les subventions versées par la Confédération pour remettre à flot les comptes et démarrer une nouvelle année avec un solde à zéro. Depuis loentrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière, il est sous-entendu que les ateliers de type productif devront certainement expliquer aux cantons ce qui les amène à demander des subventions. En ce sens, on peut comprendre que cette situation puisse déranger certains responsables qui devront en quelque sorte rendre des comptes sur leurs activités. En ce sens, et je fais un lien avec les ateliers productifs visités, la crise de 2009 inquiète certainement plus loatelier POLYVAL que celui doAFIRO.

On peut alors penser que face à cette demande de productivité, les ateliers de type productif à vocation industrielle comme POLYVAL devront se renouveler et revoir leur politique de productivité søls nøentendent pas mettre la clé sous la porte ; car je ne pense pas que le canton allouera sans fin des subventions pour un atelier qui ne correspond plus à la réalité du marché. En définitive, cela sous-entend évidemment une pression importante pour ces ateliers qui vont devoir compter sur du personnel toujours plus performant pour redresser la rampe. On pourrait donc soupçonner malheureusement que les engagements des futurs bénéficiaires se feront sur des critères de rentabilité plus que døhumanité.

Cette phrase de Madame T. est pour moi révélatrice de cette hypothèse : « í je ne dirais pas quøon peut tirer des conclusions par rapport aux schizophrènes, même si avec cette population il est évident quøon doit mettre plus de moyens pour atteindre løbjectif ou arriver à une certaine rentabilité, qui reste avec eux toutefois précaire. » ou encore Monsieur M. : « il faut voir comment la porte de løatelier est ouverte. Moi, je suis encore ouvert à toutes ces personnes-là, mais peut-être que døautres ateliers ó même dans le cadre de POLYVAL- nøengageraient pas forcément ces personnes-là ».

En ce qui concerne mon hypothèse qui affirme que les ateliers de type productif ne peuvent plus contribuer convenablement à la valorisation des rôles sociaux de la personne schizophrène, ceci parce que soumis à des contraintes financières suite à la RPT les ateliers de type productif cherchent à se séparer de leurs employés, les interviews des responsables des ateliers mis en lien avec mes lectures sur le sujet ne me permettent pas de confirmer ou dønfirmer cette hypothèse.

⁵³ Madame T. parle døun autofinancement avoisinant les 70% pour AFIRO.

Membres de la charte du groupe INSOS⁵⁴, les deux ateliers protégés visités mettent toutefois un point donneur à ne pas licencier les rentiers AI, comme en témoigne Madame T.: « On ne va pas mettre en péril les postes de travail pour les personnes en situation de handicap vu que coest une de nos premières missions et quo souhaite maintenir cela, même soil y a moins de travail ». Toutefois, elle convient que si la situation de ces deux dernières années devaient perdurer, cela ne serait peut-être malheureusement pas impossible : « Je ne sais pas si on peut dire jamais parce que lon ne vit pas que des subventions, loin de là. Donc, on doit tout de même faire tourner loentreprise avec le produit du travail. Je crois que malgré les deux années difficiles quon vient de passer ó et on noest pas encore dehors de la crise ó on noa pas encore touché aux postes de travail et on espère bien quo restera là-dedans. Je ne suis pas au niveau de la direction pour affirmer que ce ne sera jamais le cas ; mais pour loinstant, la direction soen défend parce que ce serait comme rompre son contrat éthique ».

Ainsi, et si la crise économique devait continuer, løon peut escompter que ce ne seront pas les rentiers AI qui seraient touchés en premier par ces mesures budgétaires, mais plutôt les professionnels, comme le rappelle Monsieur M.: « avant, on était douze personnes dans løencadrement de production des personnes à POLYVAL; on nøest plus que 7 aujourdøhui; donc oui, on est touché de plein fouet ».

Déjà restreints au niveau du personnel, comment les ateliers de type productif vont-ils pouvoir répondre adéquatement à plus de demande de réinsertion? Alors que la 5^{ème} révision de løAssurance-invalidité demande aux ateliers protégés de réinsérer des bénéficiaires dans le marché libre du travail, jøai appris que celle-ci, depuis løapprobation de la nouvelle péréquation financière, nøest plus tenue de fournir les subventions nécessaires à la formation continue et au perfectionnement du personnel pour la réadaptation professionnelle⁵⁵.

Ainsi, ce sont maintenant les cantons qui doivent verser ces subventions. Hormis le fait que cela me semble être antinomique, je me demande si les politiques cantonales en feront une priorité, alors que lon peut supposer quoil y a des charges cantonales plus urgentes à honorer. Ceci møamène à penser que les ateliers devront véritablement défendre leurs intérêts, comme en témoigne le responsable de POLYVAL : « Coest sûr que si il y a plus de travail, plus de personnes, il faudra aussi demander un meilleur encadrement, ou alors il faudra faire un peu moins avec beaucoup moins! ». Madame T. parle aussi de la importance et de la influence des politiques sur les ateliers protégés. Elle est toutefois moins alarmée que Monsieur M.: « Les institutions dépendent du politique; forcément, dans la mesure où il y a des subventions on dépend du politique. Peut-être que løon est actuellement dans une époque où la politique vaudoise est plutôt favorable; toutefois, je pense que depuis la nouvelle péréquation financière, nous devrons défendre encore plus notre place et nos intérêts. Toutefois, je ne pense pas pour ma part que loavenir des entreprises sociales ou des ateliers protégés soit compromis. Je pense que l\(\phi \)on cherche des alternatives, et c\(\phi \)est tr\(\hat{e} \)s bien. Cela ne veut pas dire que cela remet forcément en question le système».

_

⁵⁴ Abréviation pour Institutions sociales suisses pour personnes handicapées

Mesures en place depuis la nouvelle RPT. Cependant, les cantons sont tenus tenus dœncourager løintégration des invalides, notamment par des contributions destinées à la construction visant à leur procurer un logement et un travail, conformément à la LIPPI

Ces propos quelque peu divergents entre les responsables des deux ateliers renforce encore cette idée quœffectivement les ateliers à vocation industrielle ont un avenir plus incertain et plus sombre que ceux qui se sont orientés vers les coopérations avec de grands distributeurs ou encore vers la création de produits originaux, tel AFIRO à Ecublens.

11. CONCLUSIONS

11.1. <u>Conclusion personnelle</u>

Même si quelques hypothèses noont pas véritablement pu être vérifiées, je peux conclure néanmoins quoelles moauront toutes permis doinvestiguer convenablement et de me faire une représentation relativement objective de ce que pouvait être le travail dans les ateliers de type productif pour les personnes souffrant de schizophrénie.

Ainsi, et comme vous løavez compris au vu de cette recherche, je doute aujourdøhui que les personnes aux troubles psychiques complexes et importants comme la schizophrénie puissent rejoindre le marché libre du travail par løentremise des ateliers de type productif sous leur configuration døaujourdøhui; sauf peut-être pour un tout petit pourcentage de cette population.

Effectivement, je pense que les ateliers protégés de type productif ne sont pas munis pour répondre convenablement à la demande de la 5^{ème} révision, spécialement au niveau de lœncadrement qui est selon moi insuffisant, tant au niveau du nombre que des compétences, pour répondre adéquatement à une symptomatologie psychique aussi complexe que celle de la schizophrénie.

Nøallez pas croire cependant que je doute de la pertinence de ces ateliers, car je pense véritablement quøils répondent à des besoins de la société, tant au niveau humain quøéconomique. En ce sens, cøest parce que les ateliers protégés de type productif ont pour moi amplement déjà fait leurs preuves et montré leur bien-fondé dans bien døautres domaines du handicap que je pense quøil vaudrait mieux les laisser respirer et se concentrer sur leur travail social, plutôt que de les inciter au rendement et à la rentabilité au détriment de løaccompagnement de la personne.

Cependant, compte tenu de la symptomatologie qui ne correspond pas du tout aux critères dœxigence du monde du travail, notamment quant aux facteurs *rentabilité* et *fiabilité*, je dois vous avouer quøil møa été difficile døimaginer quelles seraient les possibilités envisageables qui pourraient satisfaire à la fois aux besoins de læmployé, de løemployeur et de la société.

11.2. Perspectives professionnelles envisageables

Voici donc quelques hypothèses que joai imaginées autour de cette problématique :

- LØA.I devrait investir dans du personnel mieux formés et plus nombreux dans les ateliers protégés de type productif. Pour ma part, jøai lømpression que cela ne contribuerait toujours pas à satisfaire le besoin de reconnaissance de la personne schizophrène.
- LøA.I devrait investir dans un ou deux ateliers protégés où il nøy serait recensé que des personnes schizophrènes ou des personnes ayant une symptomatologie à peu près identique. Cette recherche a pu mettre en évidence que la promiscuité døune personne ayant la même pathologie agit comme un effet miroir et nøest pas salutaire. De plus, je doute que le facteur rentabilité-fiabilité puisse être amélioré, bien au contraire.
- LøA.I devrait pouvoir se porter garante envers les employeurs pour couvrir les pertes financières liées à længagement de ces personnes schizophrènes.

Cette troisième hypothèse, entendue lors døune émission radio qui avait trait à la 6ème révision AI, je ne løai pas trouvée si mauvaise que cela; à part quøil était à nouveau question pour ce faire døenvisager døimposer des quotas døengagement aux employeurs.

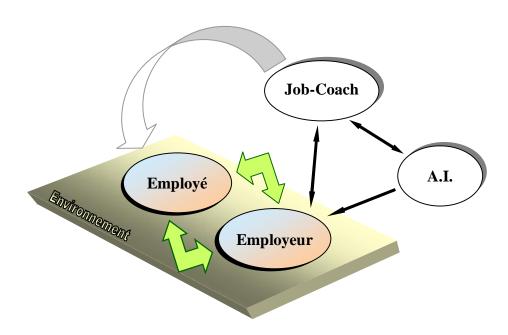
Ainsi, jønimerai dire à løAI haut et fort : « quand est-ce que tu comprendras que ce nøest pas en instaurant des mesures financières toutes faites que tu rassureras løemployeur et que tu le convaincras døengager tes rentiers dont tu ne sais pas quoi faire ? » Car selon moi, løengagement dønne personne se fait encore de nos jours sur des critères døordre humain, après une rencontre, un « feeling ».

Cependant, et comme vous avez pu le lire, un entretien dœmbauche peut-être un obstacle insurmontable pour une personne schizophrène. Alors comment faire pour quœune personne schizophrène rentière A.I qui aurait peut-être des compétences à faire valoir puisse rencontrer un employeur?

Pour moi, cœst véritablement ici quœil pourrait se passer quelque chose døintéressant. En effet, pourquoi ne pas imaginer quœune personne mandatée par læAI puisse provoquer ce type de rencontre, cœst-à-dire permettre à deux personnes de se présenter afin de destigmatiser quelque peu les représentations que læmployeur peut avoir vis-à-vis de cette maladie.

Voici donc le schéma que joai imaginé afin de représenter mes propos :





Occasionnant lømmersion dans lænvironnement « réel » du marché libre de læmploi, ce travail d\(\phi\) ordre syst\(\text{emique permettra}, \) en plus du sentiment de reconnaissance \(\frac{56}{3}, \) døapporter re les avantages suivants, non négligeables à mon sens :

- > de rassurer læmployeur en ayant une personne de contact direct avec løA.I sur qui il a pu poser un visage et sur qui il pourra se reposer et se retourner en cas de souci. Cela peut sous-entendre une collaboration fructueuse.
- > de permettre un suivi de type individuel pour répondre aux besoins de døune éventuelle crise décompensatoire.
- de permettre une meilleure évaluation du travail effectué et le financement døune formation visant à un éventuel reclassement si løemployeur était satisfait de son employé.

⁵⁶ Si cette recherche tend à prouver que cet environnement « réel » du marché du travail pourrait contribuer à cette reconnaissance tant désirée, je me dois de relever ici que la présence des autres employés « sains dœsprit »

pourrait être cependant un facteur déstabilisant. Les quelques études que joai lu à ce sujet tendent effectivement vers ce constat. Cependant, je considère que la présence du job-coach contribuerait peut-être à faciliter cette intégration de part loinformation éclairée et les conseils domcadrement quoil pourrait délivrer aux employés de læntreprise et à læmployeur. Ainsi, je considère que le job-coach doit être une personne de apprende qui aura le savoir, le savoir-faire et le savoir être auprès de ces personnes au profil psychique et à la symptomatologie complexe.

En définitive, je pense que løA.I devrait aujourdøhui pouvoir se donner les moyens døinvestir dans løencadrement de type individuel afin de favoriser ce type de rencontre tripartite permettant de mettre des visages sur des personnes et faire en sorte que løassuré puisse se sentir convaincu que malgré ses problèmes psychiques, il a des compétences à faire valoir.

11.3. Limites de ma recherche

Comme en témoigne mon préambule, jøai le sentiment que si jøétais venu faire mes entretiens à une autre date, les réponses données par les personnes schizophrènes nøauraient pas forcément été les mêmes. Ce constat est selon moi à mettre directement en lien avec la symptomatologie de la maladie, ces personnes pouvant passer døun état émotionnel à løautre sur moins døune minute døentretien parfois, ce qui søest avéré être déstabilisant quand il søagissait de suivre une grille døentretien. En ce sens, je considère avoir pu compter sur mon expérience du terrain qui møaura permis sans nul doute la parole et le dialogue ; mais aussi et surtout døéviter trop de digression.

Pour étayer ces propos, je me permets de vous relater un événement marquant de ces entretiens. Alors que jœ vais dû recommencer løinterview en raison døun ennui technique, jœ i pu mø percevoir que celle-ci ne répondait plus de la même façon à la question que je lui avais posé moins døune demi-heure auparavant. Avait-elle subi une influence extérieure? Lui avait-on suggéré ce quœ lle devait répondre? Était-ce en relation uniquement avec sa symptomatologie propre, ou un melting-pot de tous ces paramètres? Encore aujourdøhui, je nø en sais rien. Cela contribue toutefois à me faire penser que tous les interviews nø ont peut-être pas toute la valeur quø on pourrait leur octroyer; en ce sens quælles sont peut-être plus la résultante dø un sentiment immédiat plutôt quø une réflexion très élaborée.

Une autre limite de ma recherche réside bien entendu dans la faible population schizophrène présente dans ces ateliers de type productif qui, jøen conviens, ne møaura pas permis une recherche très exhaustive. Cependant, et comme je løai déjà dit, la seule non présence de cette population dans ces ateliers tendait déjà à me faire penser quøelle ne se trouvait peut-être pas au bon endroit ; cet état de fait confirmait déjà la plupart de mes hypothèses.

Je tiens à signaler que les entretiens se sont faits durant le période hivernale, ce qui nœura pas été facile dœun point de vue organisationnel : en raison de la situation géographique de lœutelier POLYVAL Ste-Croix (qui se trouve à près de 70 km et qui est difficile dœucès en raison de lœubondance de neige durant cette période de lænnée), je ne pouvais pas me permettre de faire trop dœuller-retour. De plus, et comme je lœui déjà fait remarquer, la population schizophrène nœtait pas très assidue dans son activité. Par rapport à ces contraintes, je considère avoir pu bénéficier dœun certain facteur chance, tous les entretiens ayant pu être réalisés sur deux matinées.

11.4. <u>Introspection</u>

Jøai ressenti des difficultés à møengager dans un travail aussi conséquent sur la longueur. Même si jøai pu constater que ma formation HES møaura été utile à løelaboration de ce travail, jøai aussi eu lømpression døavoir été peu préparé à løampleur de la tâche. De la sorte, jøai été surpris par un écart dømportance entre les travaux quøl møa été demandé de restituer dans le cadre de mes études et les exigences relatives à la rédaction de ce mémoire de fin døetude.

Døautre part, une autre de mes difficultés a été de pouvoir gérer mon emploi du temps avec mon emploi à plein temps. Pour preuve de cette inefficacité, jøai du me résoudre à passer trois semaines de vacances à la bibliothèque alors que celle-ci étaient initialement prévues au bord de la mer. De la sorte, je me souviens avoir alterné la rédaction de ce mémoire entre des moments très inspirés et de moments de doutes, de blocages et de ras-le-bol.

Cependant, je peux remarquer que ces aléas ont été formateurs, puisque jøai appris depuis à mieux gérer mon temps. De plus, ce travail møa permis de découvrir que toutes les activités liées à la recherche proprement dite møont encore aidé à prendre confiance en moi et conforté dans le bien-fondé de mon travail døéducateur. Ainsi, mes recherches, mes lectures, mes rencontres et mes échanges døpinions parfois soutenus avec les autres professionnels ont véritablement contribué à améliorer mon savoir, mon savoir-être et mon savoir faire.

Ainsi, je tire un bilan très positif de ce travail qui mœaura permis de mæintéresser à la schizophrénie en læinscrivant dans plusieurs champs dæapplication pour lesquelles mes connaissances étaient parfois très limitées; je pense spécialement aux assurances sociales ou encore à la nouvelle péréquation financière.

De la sorte, je réalise en rédigeant ces dernières lignes que ce travail mœaura véritablement donné le goût pour la recherche et la volonté de vouloir poursuivre mes études. Je me rends compte également quœil est difficile dæntériner ce travail ; comme si je ne voulais pas que cinq années études se terminent par un simple point finalí

12. BIBLIOGRAPHIE

- ADJERAD S., BALLET J. L\(\phi\)insertion dans tous ses \(\epsilon\) tats. Ed. Les Logiques sociales. L\(\phi\)Harmattan, 2004.
- BORIOLI, J., LAUB R. *Handicap : De la différence à la singularité, enjeux au quotidien*. Ed. Médecine & Hygiène, 2007
- CASTEL, R. Les métamorphoses de la question sociale. Ed. Fayard, Paris 1995
- CASTRA, D. L\(\phi\)insertion professionnelle des publics pr\(\hat{e}\)caires. Ed. PUF, Paris 2003
- CHEVRE, Agnès. La réinsertion sur le marché du travail des personnes souffrant de troubles psychiques. Mémoire de fin døétude, HEVs2, 2007.
- CIM-10 / ICD-10. Classification Internationale des Troubles Mentaux et des Troubles du Comportement. Critères diagnostiques pour la recherche. Masson, Paris, 2002
- DELEU G., CHAMBON O. Thérapie Psychoéducative Familiale et Psychoses Chroniques. Socrate-Editions, 1998
- FOUGEYROLLAS, P. Le Processus de Production du Handicap : lœxpérience québécoise. Ed. Médecine & Hygiène, 2001.
- GUITTET, A. *Løentretien : techniques et pratiques*. PARIS : Armand Colin, 1991.
- JODELET, D. Folies et représentations sociales. Ed. PUF, Paris, 1989.
- LOUBAT, J.-R. *Promouvoir la relation de service en action sociale et médico-sociale*. Ed. Dunod, Paris 2007.
- NOBLET, P. *Quel travail pour les exclus ? Pour une politique de réinsertion durable*. Ed. Dunod, Paris 2005.
- RACAMIER P.C. Les schizophrènes, Payot : Paris, 1980
- WOLFENSBERGER, W. La Valorisation des Rôles Sociaux, Introduction à un concept de référence pour léorganisation des services. Genève : Ed. des Deux Continents, 1991.
- ZARIFIAN, E. Les jardiniers de la folie, Odile Jacob : Paris, 1988

13. WEBOGRAPHIE

- ACSN. Les maladies mentales les plus fréquentes. [En ligne]
 http://www.acsm-ca.qc.ca/maladies-mentales/mm-les-plus-frequentes.html
- AFIRO. Association suisse pour la réinsertion au travail. [En ligne] http://www.afiro.ch/
- Article dans Hebdo Magazine [En ligne]
 http://www.hebdo.ch/une_cause_de_la_schizophreacutenie_eacutelucideacutee_2
 0015.html
- Canton de Vaud. Les ateliers protégés. [En ligne]
 http://www.vd.ch/fr/themes/sante-social/handicaps/ateliers-proteges/
- Confédération suisse. Loi fédérale sur l\u00e9assurance invalidit\u00e9. [En ligne]
 http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/831.20.fr.pdf
- Confédération suisse. La 5^{ème} révision de løAI. [En ligne]
 http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00092/01581/
- COURTY P. Le travail avec les schizophrènes. [En ligne]
 http://pascalcourty.fr/ACP/le%20travail%20avec%20les%20schizophrenes.pdf
- Etat de Vaud. Service des assurances sociales et de l\(\phi\)h\(\phi\)bergement. [En ligne]
 http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/sash/fichiers_pdf/Conv_PSE_laprams_2007.pdf
- GRAAP. Le groupement romand døaide et døaction psychiatrique. [En ligne] http://www.graap.ch/
- Guide Social Romand [En ligne]
 http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/512/1
- INSOS. Institutions sociales suisses pour personnes handicapées [En ligne]
 http://www.insos.ch/fr/fachbereiche/psychische beeintraechtigung/
- La Schizophrénie [En ligne]
 http://www.97320.com/La-schizophrenie_a694.html
- Løinsertion professionnelle des malades mentaux. [En ligne] http://www.lesociographe.org
- Observatoire suisse de la Santé. Diagnostics psychiatriques et médicaments psychotropes http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.Document.129671
 .pdf

- Office cantonal AI du Valais. La 5^{ème} révision AI, la foire aux questions [En ligne]
 http://www.aivs.ch/foire-aux-questions/5eme-revision-ai/
- Politique et action sociale en Suisse [En ligne]
 http://www.socialinfo.ch/
- Qu
 éest ce que la schizophr
 énie ? [En ligne]
 http://www.schizophrenie.qc.ca/Prat/FR/Infos/index.html
- Schweizer archiv für neurologie und psychiatrie [En ligne] http://www.asnp.ch
- Traitement de la schizophrénie [En ligne]
 http://www.creapharma.ch/schizophrenie-medicaments.htm
- VISIER L. *Les relations de travail en milieu protégé*. [En ligne] http://www.ilo.org/public/french/employment/strat/download/etp22.pdf

14.1. Grille dentretien

Elle søndresse aux personnes souffrant de troubles schizophréniques bénéficiant de læncadrement dans un atelier de type productif.

PROVENANCE

- Quand avez-vous commencé à travailler ici?
- Qui vous y a envoyé?
- Est-ce que l\(\phi\)on vous a oblig\(\hat{a}\) venir ici ? Pourquoi ?
- Pourquoi vous a-t-on proposé ce travail ici et pas un autre ?
- Pour combien de temps êtes-vous ici ? (à durée indéterminée) ?
- Etes-vous au bénéfice døune rente A.I (entière, partielle) ? Depuis combien de temps ?
 - Que pouvez-vous me dire sur løAI?
 - Avez-vous entendu parler de la 5^{ème} révision ?
- Pourquoi êtes-vous au bénéfice de cette rente ?

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LØACTIVITE

- Pouvez-vous mæxpliquer en quoi consiste votre travail ici?
- Est-ce que ça vous plaît ?
 - Quœst ce qui vous plaît le plus dans ce travail : les tâches elles-mêmes, les relations avec les collègues, le fait dœre comme un travailleur ?
- Quœst ce que vous apporte ce travail :
 - Vous sentez-vous valorisé? Pouvez-vous møen dire plus? Pourquoi?
- - Etes-vous soumis à un nombre de tâches à faire ? Lesquelles ? Combien ? Comment le vivez-vous ?
 - Est-ce que vous êtes soumis à un horaire de travail ? Lequel ?
 - Etes-vous soumis à des pressions de la part des professionnels ? Lesquelles ? Comment le vivez-vous (stress, ressenti, etc.)
 - Pensez-vous à doautres facteurs sur les conditions de rendement ?
 - Pouvez-vous prendre des initiatives seul ? Si oui, lesquelles ?
 - Avez-vous des responsabilités et si oui, de quel type ?
- Avez-vous des difficultés dans la réalisation de certaines de vos tâches ?
 - Lesquelles?
 - Pourquoi ?
 - Comment faites-vous pour surmonter ces difficultés (demande d\u00e1aide aux collègues, aux professionnels, etc.) ?
 - Avez-vous déjà du arrêter ce travail ici ? Pouvez-vous mœxpliquer pourquoi ?

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LØENCADREMENT

- Quels sont les professionnels qui vous accompagnent dans ce travail ici ?
- Oue font-ils?
- En quoi vous aident-ils dans votre travail?
- Est-ce qu'als vous posent des contraintes? Lesquelles (celles ci-dessus ou pouvez-vous moen dire doautres? Que pensez-vous de ces contraintes?
- Est-ce que vous pensez que leur accompagnement est adéquat pour votre problème de santé ? En quoi ? Pouvez-vous møen dire plus ?
- Est-ce quøils ont le temps de vous accompagner? Pouvez-vous møen dire plus (trop de bénéficiaires, trop de rendement, etc.)
- Est-ce que vous sentez que des choses ont changé dans løencadrement ces derniers temps ?

ELEMENTS A CHANGER

- Pensez-vous que des choses seraient à changer dans ce travail ici ? Lesquelles et pourquoi ?
- Pensez-vous que des choses seraient à changer dans votre environnement de travail ? Lesquelles ? (Gestion de l\u00e9entreprise en g\u00e9n\u00e9ral, transport publics, etc.) Pourquoi ?

TRAVAIL DANS UN AUTRE ATELIER

- Avez-vous déjà travaillé dans un autre atelier ?
 - Si oui, lequel ? Quœst ce qui change par rapport à celui-ci ?
 - Si non, aimeriez-vous travailler dans un autre atelier? Lequel? Pourquoi?

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LA MALADIE

- Depuis quand avez-vous votre problème de santé? Comment le vivez-vous?
- Quœst-ce qui vous aide dans votre vie de tous les jours pour surmonter ce problème de santé ?
- En quoi le travail ici représente une aide pour vous ?
- Prenez-vous des médicaments? Comment les supportez-vous? Avez-vous déjà dû les arrêter? Pourquoi? Comment ça søest passé?

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Comment voyez-vous votre avenir dans cet atelier ?
- Aimeriez-vous travailler dans un milieu de travail « normal », dans une réelle entreprise ?
 - Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

14.2. Formulaire de consentement

Sujet de løétude :

« EN QUOI UNE ACTIVITÉ EN ATELIERS PROTÉGÉS RÉPOND-ELLE AUX BESOINS DES PERSONNES SCHIZOPHRÈNES ? »

Etudiant responsable de léétude :

Vincent FLAMENT

en formation à la HEVs2, volée 2005 en emploi à la FONDATION MONT-RIANT.

je,	
<u> </u>	es informations concernant les buts et les icipation, ainsi que la garantie du respect de
Je consens donc librement à prendre par retirer en tout temps, sans aucun préjudice	t à cette étude en sachant que je peux me
Lieu et date	Signature
	expliqué de manière orale les buts et les nodalités de participation et la garantie de
Lieu et date	Signature

14.3. 2 entretiens retranscris

Entretien 3 : Monsieur P.

Monsieur P. est un jeune homme de 24 ans. Il est rentier A.I. à 100%. Il travaille à POLYVAL depuis un peu plus døune année. Il aura du arrêter son activité temporairement une fois.

Il se présente dans le bureau fièrement. Il me dit son nom à particule sans que je le lui demande, ceci de façon très claire et presque directive. Il me dit que je ne dois pas me tromper dans løorthographe de son nom. Je suis étonné quøil porte une belle tenue de ville alors que, døaprès le maître socioprofessionnel, il est sensé être en pleine activité à løatelier mécanique. Il me dit être content de répondre à cette interview qui va permettre de faire avancer la recherche sur la schizophrénie, alors il søest bien habilléí Voyant quøil nøétait pas très bien informé, je løéclaire plus précisément sur quoi va porter le sujet de ma recherche. Sa mine se renfrogne quelque peu, ce nøest visiblement pas ce à quoi il søattendaití

Monsieur P. søexprime avec un fort accent de løEst. Il possède un riche vocabulaire, mais une mauvaise grammaire. La retranscription de løentretien est littérale. Je nøai pas pu suivre malheureusement ma trame døentretien car il me donnait beaucoup døinformation qui me permettait de rebondir sur une autre questioní løentretien a pris une dimension très agréable, parfois surréalisteí

PROVENANCE

- Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? Quel est votre parcours ó ce que vous avez fait jusquoù présent ? Quel est votre âge ?
- « Ben døabord, pour commencer, je suis, je møappelle M. P-M. A. Mon parcours était døavoir voulu faire un apprentissage dans les stores, dans les chantiers. Jøavais fait un apprentissage dans les chantiers. Puis yøa eu 2 ans de promotions, puis yøa eu un échec volontaire de ma part, vis-à-vis du CFC parce que le métier ne me plaisait pas, pis løarrêt a été imminent donc løarrêt a été volontaire. »
- Quand avez-vous commencé à travailler ici ?
- « Jøai commencé à travailler ici au mois de novembre 2008. Après yøa eu un petit ó comme vous avez expliqué, les personnes schizophrènes nøarrivent pas à rester en place pendant plusieurs, pendant une longue période dans un atelier protégé donc ce qui a eu à cette époque là cøest que jøai arrêté à un moment donné mon activité en løatelier protégé, atelier de réadaptation occupationnelle donc ce qui a été arrêté pour raison de maladie, très très malade.

Donc après ben le parcours a été vu que jøai du être hospitalisé au CPNVD⁵⁷ à Yverdon, à løhôpital rouge, cøest-à-dire Bellevue, pendant 4 mois. Jøai été hospitalisé pendant 4 mois pis à partir de ce stage on møavait donné un nouveau traitement qui søappelle løanti-psychotique, quøon appelle la vulnérabilité psychotique, bon après yøa le terme psychose schizophrénique.

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LA MALADIE

- Døaccord, je suppose donc que vous parlez de médicaments là ?
- « Je prends des médicaments, cøest juste. »
- Lorsque vous avez arrêté votre activité ici, durant løannée 2009, cøest que vous nøaviez pas pris vos médicaments ou bien cøest quøil yøavait autre chose, une autre raison?
- « Parce que joétais pas bien. Joétais pas bien parce que mes médicaments je les prenais tout le temps quand même, mais je voulais une activité lucrative chez un patron indépendant pour commencer une vie adéquate, une vie traditionnelle, normale on va dire. Et pis mes médicaments je les prenais quand même mais il me restait pour quoun seul rendez-vous jusquoà loarrêt du médicament que je buvais précédemment, il me restait plus que un rendez-vous et pis justement au moment de ce rendez-vous à lohôpital, à lohôpital loarrêt des médicaments de loancien médicament était arrêté. Et pis le nouveau médicament a repris son cours après le 12 août 2009. »
- Je suis surpris que vous vous souveniez aussi bien de cette date, pourquoi ?
- « Je sais pas, je pense que coétait un importantí »

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LØACTIVITE

- Pouvez-vous mœxpliquer un petit peu en quoi consiste votre travail ici à POLYVAL ? Vous y faites quoi ?
- « Ben je fais du cartonnage, je fais du reconditionnement, je fais de la mise sous plis. »
- Est-ce que cela ne vous paraît varié ou plutôt répétitif ?
- « Je varie, je fais un petit peu, je travaille à la mécanique, je travaille un petit peu dans le collage. »

-

⁵⁷ Centre psychiatrique du Nord Vaudois

- Est-ce que ça vous plait ?
- « Ben disons, cœst pas que ça me plait. Disons que le travail que jœffectue, le travail qui se trouve juste à côté de vous là, qui est là, cœst des travaux effectués dans un atelier protégé mais pour des, euhí, pour des entreprises normales, pour des entreprises indépendantes dans le monde du travail, dans le monde socio-économique quoi. Et pis, ce qui me fais plaisir au sujet de ça, cœst que ça, ça aide aussi un petit peu les entreprises à remplir un peu leur budget, à faire étendre un petit peu leur budget capital, leur budget salarial, capital et tout et tout. Et ce qui me plait le plus, cœst donc ça qui permet un peu aux entreprises dœvoluer un petit peu, de faire avancer un peu lœconomie sociale. »
- Est-ce quøn peut dire que vous êtes fier de travailler dans cet atelier parce que vous contribuez à tout ça, ou bien je me trompe ?
- « Oui, je suis fier de travailler parce que ça amplifie les caisses de løAI, les caisses de løEtat, pour pouvoir aussi un petit chercher à investir un petit peu plus døargent dans la médication, dans la science, dans diverses choses économiques, sociopolitiques et sociales. »
- Vous sentez-vous valorisé dans le fait de travailler ici ?
- « Oui, jøai une bonne estime, une chose que je veux dire cøest que, je suis, jøai confiance en moi et je me sens bien ; en fait, je suis pas à 100 % bien, mais peut-être à 80 % je suis assez sur de moi. »
- Vous avez des contraintes de travail ici, genre des horaires à respecter ? Jøai vu quøil yøavait une machine à timbrage en arrivant. Est-ce que ça vous embête quøil yøait cette machine ?
- « Non ça ne møembête pas. »
- Est-ce que vous êtes toujours très respectueux des horaires ?
- « Non non non, mais ce qui est le plus contraignant cœst, bon des fois, ouais, bon ça cœst plutôt des affaires internes. Cœst plutôt à la maison quand des fois je suis tout content de venir travailler à POLYVAL, pis je me dis « ah tient il faut que je prenne mon petit médicament qui me sert de stabilisation, de tranquillisant pis du bienêtre »í

Monsieur P soupir dans le microí

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LÆNCADREMENT

- Quels sont les professionnels qui vous accompagnent dans votre travail à POLYVAL ?
- « Yøa les maîtres socioprofessionnels et pis yøa les maîtres døateliers. Le maître socioprofessionnels cøest M. M et le chef døateliers cøest M.M »

- Est-ce que les maîtres doateliers, les chefs doateliers, vous disent parfois doaller vite, est-ce quoils vous incitent au rendement ?
- « Non, ils ne nous mettent pas la pression, on travaille à notre rythme. Mais il faut plus ou moins que le travail soit bien fait. »
- Est-ce que ça vous stress dœ voir des choses à bien faire ? Le fait que ça doive être bien fait, ça peut être des motifs de stress pour vous ?
- « Non »
- Est-ce que vous pouvez prendre des initiatives ?
- « Non, je suis pas pour des initiatives dans mon travail parce que yéa déjà des gens qui séoccupent des affaires administratives. Pis, je suis pas pour prendre des initiatives puisqu yéa déjà des gens qui séoccupent de toutes les choses comme les chefs déateliers, les maîtres socioprofessionnels qui séoccupent de ça, donc moi mon travail céest la sécurité au travail, céest déarriver à léheure, céest de faire le travail comme il faut, la ponctualité, la précision, la réalisation qui doit être bien. »
- Est-ce que vous avez des responsabilités aussi, est-ce que l\(\phi \) n vous en donne du genre « voila vous \(\text{êtes responsable aujourd\(\phi \) hui de faire \(\text{ça} \) » ?
- « Euh non, on me donne pas beaucoup de responsabilité parce que løon est dans un atelier protégé. Des responsabilités on en donne plus dans un apprentissage par contre. Dans une structure où løon fait de la formation parce quøaprès on est obligé døêtre autonome dans notre travail. »

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Est-ce que vous avez cette envie de devenir une fois autonome dans votre travail ?
- « Ben disons que joai fait cette procédure ó joai demandé une admission à loA.I pour une procédure de mise en oeuvre doune formation, mais loA.I a refusé parce que loA.I pense que je ne pourrais pas réintégrer le monde socioprofessionnel lucratif chez un patron indépendant de façon durable et convenable. »
- Cøest une personne de løA.I qui a dit ça?
- « Cœst løAI qui a pris la décision générale»
- « Qui!»

- Est-ce que vous pensez quœ løA.I. ils sont contents que vous soyez dans un atelier protégé ?
- « Oui, ils sont contents, mais moi ça me fait pas très plaisir, parce que jøaurais quand même aimé faire des études qui me revalorisent encore un petit peu. Mais bon, ce quøil y a cøest que løAI ne søintéresse pas beaucoup aux jeunes, pas aux jeunes mais, en fait, ils søintéressent pas beaucoup aux gens qui sont à 100% à løA.I. Cøest løinterprétation de M. M (le chef døatelier). Jøen ai aussi parlé un peu avec lui (le chef døatelier) et tout ça, pis disons peut-être, disons que cøest probablement le fait que je suis sous schizophrénie et pis que je ne peux pas rester stable dans une activité socioprofessionnelle lucrative traditionnelle professionnelle. Cøest soit ça ou soit le fait que je sois à 100% à løA.I ou peut-être que je sois, ouais, cøest 2 choses, 100% à løA.I ou que je soisí »
- Schizophrène?
- « Oui »

ELEMENTS A CHANGER 6 TRAVAIL DANS UN AUTRE ATELIER

- On a parlé des professionnelles, on a parlé un petit peu de la perception de votre activité. Est-ce que vous pensez quøil y a des choses qui seraient à changer ici, dans votre activité ? Au fait, je ne vous ai pas demandé où vous habitiez.
- « Moi ? Jøhabite à Yverdon ».
- Pourquoi nœtes-vous pas allé travailler sur la région døYverdon? Cæst long le trajet Ste-Croix ó Yverdon. Je suis venu en voiture et jøai mis plus de 20 min.
- « Jøavais déjà travaillé sur Yverdon. »
- Dans un autre atelier protégé?
- « Oui, dans un autre atelier protégé. RAFIO »
- AFIRO vous voulez dire ? Et ce ngétait pas bien là-bas ?
- « Oui, AFIRO, cœst ça. Cœtait pas bien parce que le chef dœatelier, il psychotisait un petit peu. Cœtait un psychotique, pis cœtait pas très bien du tout. Cœtait pas des conditions de travail, læmbiance de travail était pas très adéquate».
- Vous préférez ici ?
- « Ouais, je préfère ici, oui. »

- Est-ce que les gens vous encadrent mieux, est-ce quøils vous accompagnent mieux ? Est-ce que vous avez løimpression quøils vous comprennent mieux ? Est-ce quøils « psychotisent » moins ?
- « Non cœst pas ça. Cœst løambiance, cœst pas quœils me psychotisent moins, cœst pas ça! Cœst le fait de trop pousser løouvrier »
- Ils poussaient trop à AFIRO ?
- « Ouais, ils poussaient beaucoup! »
- Est-ce que je dois comprendre quøici, cøest un peu plus, disons, « pénard » ?
- « Oui cœst un peu plus pénard, à son rythme. »
- Et autrement, est-ce que ce nœst pas trop contraignant de venir jusquøici pour vous ?
- « Disons quøil faut que je me renseigne par rapport aux passations complémentaires parce quøil me semble que probablement les passations complémentaires payent les indemnités pour les frais de transport. Alors il faut que je me renseigne. »
- Vous payez vous-même vos frais de transport ?
- « Oui, cœst moi qui paye moi-même mes frais de transport, donc il faut que je me renseigneí Au fait, vous dites dans votre recherche que les malades schizophrènes nœarrivent pas à bien garder le travail dans un atelier protégé, cœst vrai ou cœst pas vrai ?

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LA MALADIE

- Je ne sais pas, cœst une constatation que joai pu faireí est-ce que vous pensez que joai raison? Est-ce que vous trouvez que cœst juste ou que ce noest pas juste?
- « Bení disons que les personnes schizophrènesí une schizophrénie cœst un dédoublement de personnalités. Ca veut dire quæà un certain moment de leur vie, ils avancent à des chemins et pis après ils commencent à changer de personnalité, ils commencent à changer de comportements, ils commencent à changer de comportement, de personnalité, de la manière dætre, ils changent leur genre, ils changent tout. Ils arrivent pas à rester stable durablement parce que en sachant que cæst un dédoublement de personnalités ils arrivent pas à rester stables dans leur vie durablement. Alors justement ils continuent leur bout de chemin pis ils se fragilisent et pis ils continuent à avancer de moins en moins bien et pis à bifurquer un petit peu dans le sens contraire. Alors pour éviter ça, il faut boire des médicaments, ça cæst la première chose, pis en discuter, parler, souvent parler avec des infirmières; cæst ce que je fais dans mon appartement intermédiaire communautaire.

Je discute pas mal avec les infirmières pour justement tous les problèmes que je rencontre, de toute cette personnalité, parce que cœst une personnalité et toutes les personnalités du monde et pouvoir justement en parler; pis de se sentir bien, pis de, après cette discussion, rentamer une vie convenable et stable et durable après chaque discussion. Cœst comme ça quoon arrive à avoir une vie adéquate pendant une très longue période. »

- Døaccord. Donc, si je comprends bien, la médication est quand même au centre de votre bien être. Donc si on a une bonne médication, on a des bonnes chances døaller bien ?

« Ben oui, si je ne prenais pas de médicament, ben ça noirait pas. Au sujet de la médication, mieux vaut les boire le restant de sa vie et pis être comme pas malade que ne pas les boire le restant de sa vie pis être sous schizophrénie. Pis avoir une vie adéquate et stable mais les boire le restant de sa vie que de ne pas les boire du tout pis doêtre complètement malade. Parce quoil you une chose quoil faut évoquer coest que coest pas les médicaments qui font la guerre contre moi ; coest moi qui fait la guerre contre les médicaments. Coest moi qui fais la guerre contre les médicaments, donc justement pour éviter des rechutes, éviter des rechutes, éviter doêtre complètement malade, il faut boire les médicaments qui sont sous le fait du terme de la schizophrénie, de la maladie sous la schizophrénie. Mais de toute façon doune chose coest quoil faudra bien que je garde la médication le restant de ma vie. Ca coest clair. »

- Est-ce que vous en êtes conscient de ça, est-ce que vous êtes convaincu de ça ?
- « Ouais! »
- Est-ce que cela vous est déjà arrivé de ne pas prendre vos médicaments ?
- « Euhí ouais »
- Pourquoi les avez-vous arrêtés ?

«Euhí parce que je pensais que j¢étais guérií alors je les ai pas pris pendant un long moment »

«Euh, løannée passée ou plus, je sais plus biení »

- Sentez-vous une différence quand vous travaillez à løatelier si vous ne prenez pas vos médicaments ?
- « Noní , en fait il faut que je les prenne pas pendant longtemps parce quøalors je décompense comme ils disent les spécialistes de la maladie, les docteurs et tout ça, les infirmiers, les spécialistes. Jøai du arrêter ici le travail løannée passée pour un moment parce que jøai décompensé comme ils disent les autres que jøai dit avant. Des fois, ça møarrive encore de les oublier, mais pas longtemps, alors je vois pas vraiment la différence si jøoublie une fois ou pas. »

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Comment voyez-vous votre avenir dans cet atelier, comptez-vous y rester encore longtemps ?
- « Ben jøaurais pour commencer, jøaurais déjà aimé faireí comment dire, une formation pour commencer. »
- Vous mœavez dit tout à læheure que læAI avait refusé.
- « Oui, voila, løAI avait refusé. »
- Et quelle formation auriez-vous aimé commencer ?
- « Cétait cuisinier que je voulais faire, mais cela leur a paru impossible »
- Et vous pensez que ce sera possible dans løavenir? Plus tard?
- « Ben peut-être plus tard si je guérisí

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LA MALADIE

Si je guéris, peut-être le temps que je puisse guérir ça prendra peut-être 30 ans, 40 ans. Parce que, moi je vous dis, même si on trouve un médicament contre cette maladie, la maladie, je ne la guérirais pas. Parce que le terme de la schizophrénie cœst une maladie qui existe. Cæst une maladie qui existe et on ne la guérit pas. Et même si on trouve un médicament contre cette maladie, on ne la guérit pas. Parce que la maladie chez moi, dans mon cas à moi, par exemple si vous voulez que je vous en parleí »

- Oui, très volontiers.
- « Dans mon cas à moi, cœst sur la boîte crânienne. Cœst sur la boîte crânienne que jœai un problème et pis les médecins nœarrivent pas exactement à trouver la cause de cette maladie. Donc elle se trouve sur la boîte crânienne. Donc la boîte crânienne, on ne pourra pas la reconstituer normalement au moindre détail près, au moindre millimètre, au moindre millième de millimètres ó enfin, je sais pas quelle précision, quel niveau de précision ó la boîte crânienne qui sœappelle la maladie qui est sous la schizophrénie, cœst une maladieí »
- Imperceptible?
- « Oui, imperceptible! Donc voila, peut-être que dans 40 ans, je voudrais pas parler, je suis presque en train dévoquer une question de science-fiction mais peut-être que dans 40 ans on sera capable de transformer un homme en biocyborg, ou quelque chose comme çaí peut-être, dans un peu plus longtemps, mais ce néest peut-être pas exclus, effectivement. Yéa déjà des études qui sont faites là-dessus, transformer un homme en biocyborgí »

- Oui, je comprends, mais là, comprenez-vous M. P., ça ne touche plus véritablement le sujet de ma recherche. Je pense quøn va arrêter la question parce quøil ne reste plus beaucoup de temps...
- « Ben justement. Au cas de ma boîte crânienne, tout ça, qui est une maladie très contre versante qui est vraiment très ciblée au millimètre prêt. Normalement, pour guérir, il ne faudrait même plus être un humain quoi. »
- Løentretien arrive bientôt au terme, et nous nøavons malheureusement plus beaucoup de temps à notre dispositioní Je vous pose encore une dernière question. Est-ce que vous pensez quøil y a quelque chose que vous aimeriez rajouter? Une question que jøaurais oubliée de vous poser par rapport à løatelier? Une question qui vous paraîtrait importantes que je vous pose? Je vous donne le mot de la finí
- « Ben est-ce que jøai répondu à toutes vos questions ? »
- Oui, et très bien même, maisí
- « Jøaurais aimé savoir si je pourrais peut-être me trouver une amie, peut-êtreí »
- A ça, je ne peux pas y répondre. Ca dépendra de vous.
- « Ouais, je sais que ça, ça dépend de moi ; mais moi, je voudrais pas non plus avoir des enfants qui ont aussi ce problème de la schizophrénie. »
- Là, il faudrait plutôt que vous vous adressiez à un médecin. Je ne suis pas habilité à pouvoir vous répondre. Je vous remercie, vous pouvez éteindre le microí

Entretien 4 : Monsieur D.

Monsieur D. est un homme de 37 ans. Il est rentier A.I. à 100%. Il travaille à POLYVAL depuis un peu plus døune année. Il nøa jamais du arrêter son activité jusqu'à présent.

Il se présente au bureau en Jogging. Il a loair visiblement content de me voir et me remercie de loinviter à participer à ma recherche. Il me dit que lui-même avait fait des études mais que la schizophrénie loavait empêché doaller jusquoau boutí il a pris le micro et loa branché sans que je ne lui explique comment cela fonctionne.

Løentretien søest déroulé sans stress et sans encombre. Ainsi, il a donné le change durant toute la durée de løinterview, ce qui møa permis entre autre de suivre relativement bien la grille døentretien. Il møa même donné løimpression que je møadressais à une personne qui ne souffrait pas døune maladie psychique. Il parlait très ouvertement de sa maladie et de son traitement médicamenteux. Løentretien est retranscrit littéralement.

PROVENANCE

- Pouvez-vous vous présenter en quelques mots. Quel est votre parcours ?

« Je møappelle J.D. Jøai 37 ans, je suis français, de la région døAnnecy. Mon père est Suisse. Ils ont divorcé quand jøavais 13 ans. Jøai fais un long parcours scolaire jusquøà la Fac de médecine. Mais la schizophrénie møest tombée dessus. Ma mère me supportait plus à la maison, alors je suis venu en Suisse, mais ça nøa pas marché avec mon père non plus. Jøavais une amie à løépoque, alors on a emménagé dans un appartement à Yverdon, mais euh, disons que cøest vite devenu le bronx, í les joints í après jøai été hospitalisé et cøest le CPNVD ⁵⁸qui møa dirigé sur løatelier protégé de Ste-Croix. »

- Depuis combien de temps travaillez-vous à loatelier protégé POLYVAL ?

«Ben, cela doit faire bientôt deux ans je crois ; oui, à peu près deux ans »

- Quœst ce qui vous a amené à travailler ici ? Est-ce quæn vous à demandé de venir travailler ici ?

« En fait, joétais en institution à Yverdon avant. Mais là-bas ça noa pas marché du tout, et joai de nouveau été hospitalisé. Comme je vous loai dit, coest le CPNVD qui moa suggéré de travailler à Ste-Croix»

_

⁵⁸ Centre Psychiatrique du Nord Vaudois

- Cela ne vous dérange pas de faire de si longs trajets pour venir travailler ?
- « Oui, je trouvais le trajet pour aller bosser trop long, alors jøai demandé à ma tutrice de me trouver un appartement à Ste-Croix. En plus, ça me rapproche encore plus de la France, i en fait, jøai pour objectif de quitter la Suisse pour retourner vivre à Annecy. Jøaime beaucoup cette ville. Travailler ici à Ste-Croix, cøest juste un passage i moi, jøaimerais bien rejoindre à terme le marché du travail libre à Annecy, je sais pas encore comment, mais jøai pour projet de faire løécole døéducateur de la petite enfance ou un truc comme çaí »
- Vous me disiez avant que vous étiez en appartement, et maintenant vous voilà en appartement protégé, cœst une belle avancée dites donc.
- « Oui, on peut dire, cœst un premier pas vers la liberté en quelque sorte »
- Pour combien de temps êtes-vous ici, avez-vous un contrat à durée indéterminée ?
- « Oui, à durée indéterminée »
- Vous touchez une rente A.I à 100%?
- « Oui, mais joai pour projet de la faire sauter, mais chut, il ne faut pas le répéter (il sourit)»

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LØACTIVITE

- Pouvez-vous mœxpliquer en quoi consiste votre travail ici?
- « Bení on fait surtout du cartonnage, de la papeterie, mais aussi de la mécanique. Parfois je conduis aussi la camionnette pour aller livrer quelques trucs aux entreprises de la région »
- Est-ce que toutes ces tâches vous plaisent ?
- « Non, mais le fait de travailler me permet de garder mon appartement. Et ça, ça nøa pas de prixí Quand jøai fini, je peux rentrer chez moi, tranquille, et là je peux gérer mon temps comme je veux. Je sors pas beaucoup, je suis assez casanierí je vais beaucoup sur Internet, jøai un blog que jøalimente pas malí je communique avec mes amis qui sont en France; ici jøai pas døamis, enfin à part un, cøest assez dur døavoir des discussions intéressantes avec les gens de løatelierí »
- Etes-vous soumis à des contraintes dans votre travail ?
- «Ben on pourrait croire que le fait de devoir timbrer est une contrainte, mais moi je trouve pas. En plus, cœst pas grave si on arrive une fois ou lœautre en retard, le maître dœatelier est pas chiant. Non, je pense que le fait de timbrer, cœst une bonne chose car cœst comme ça que ça marche dans la société; les horaires, je pense quœil faut les respecter, cœst comme ça que ça marche dans la société.»

- Est-ce que l\(\phi\)on vous donne des responsabilit\(\phi\) ?
- « Un petit peu en fait. Avant je faisais comme tout le monde puis maintenant il me demande de faire des tâches un peu différentes. Y parait que je suis pas trop con. »
- Avez-vous eu des responsabilités aujourdøhui?
- « Oui, aujourd¢hui on fait du pliage, du collage et moi je dois vérifier qu¢ils sont bien collés. Donc ça change un peu la tâche, ça varie quoi. »
- Est-ce que vous avez le droit de prendre des initiatives ?
- « Cœst plutôt bien de prendre des initiatives en fait, parce quæn doit pas déranger le chef à chaque fois quæn a des questions. Donc on doit se débrouiller un peu tout seul dans le travail que læn a à faire. Sinon, on demande si on ne sait pas. »
- Est-ce que vous ressentez de la pression de la part des professionnels ? Est-ce quøils vous disent parfois quøil faut aller plus vite ?
- « Non, y sont gentils. Si on doit aller plus vite, ils viennent nous donner un coup de main et ça cœst appréciable. Oui, ça arrive quæn doive parfois aller plus viteí mais bon, actuellement, y a pas trop de boulot, ça fait même un bon moment quæil y pas trop de boulotí des fois on sæmbête parfois. Y parait que le chef dæatelier va nous ramener une grosse commande, je sais pas pour quií on verra, jæspère que le boulot sera plus intéressant que celui quæn fait maintenant»
- Je peux savoir ce que vous faites maintenant?
- « On prépare les calendriers de loavantí non, mais riez pas, coest vrai, je vous jure »
- Alors pas trop de stress?
- « Non, pas trop noní pas du tout (il rigole)»

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LØENCADREMENT

- Quels sont les professionnels qui vous accompagnent dans ce travail ici et que font-ils ?
- « Yøa les maîtres socioprofessionnels et puis les maîtres døateliers. Le maître socioprofessionnel, cøest M. M et le chef døateliers cøest M.M. Ils supervisent nos activités et ils nous aident si on a des difficultés pour faire une pièce ou quand il faut quøon aille plus vite. »

- Est-ce quøils vous posent des contraintes ?
- « Non, aucune contraintes. Peut-être, ouaisí y a la timbreuse. Je sais quø y a des gens à løatelier qui nøaiment pas trop ça, mais moi ça ne me dérange pas. Y suffit døarriver à løheure. On met la carte, on bosse, après on remet la carte et on rentre chez soi, comme dans un travail normal quoi »
- Dois-je comprendre que vous vous sentez valorisé de par la présence de la timbreuse ?
- « Noní oui un peuí valorisé, cœst un bien grand mot. Mais bon, cœst pas désagréable. Quand on part, je sais que jœai fais ma journée et que jœai honoré mes engagements. Je sais bien quæn fait pas un travail bien rémunéré, et que les gens nous regarde quand on sort de læatelier. On dirait quæils disent: « tiens, voilà les cinglés, ou je ne sais quoi, quæn est à læA.I. í mais boní cæst vrai quæn début, jæaimais pas trop et je frôlais un peu les murs quand je sortais, mais maintenant je vois plus ça, je me dis que jæai fait ma journéeí en fait, une fois jæai été livré des emballages pour une société de Ste-Croix et le gars qui mæa reçu mæa dit que sans nous y ferait pas grand-choseí jæai compris que je participais à la réalisation dæun truc qui allait servir à la sociétéí ouais, là je me suis senti valorisé. Je me dis quæn fait cæst peut-être bien ce quæn fait, en tout cas quæn sert à quelque choseí » Est-ce que vous sentez que læaccompagnement des professionnels est adéquat pour votre problème de santé?
- « Ben Franchementí non, y sont pas psychiatreí y parlent à tous de la même façon, enfin je veux dire, jøai pas løimpression quøils font des distinctions entre les gens. Pour ma part, jøaime bien ça parce quøon est pas stigmatisé. On est tous à løA.I, cøest à peu près le seul truc que je sais des gens qui bossent avec moií y møarrive de repérer les personnes qui peuvent être schizophrènes aussií mais bon je les évite, jøaime pas trop discuter avec eux. »

DESCRIPTION ET PERCEPTION DE LA MALADIE

- Pourquoi. Est-ce que ce vous notaimez pas voir de quoi vous souffrez ? Est-ce que cela vous produit un effet miroir ?
- « Ben le problème, coest que je vois quand ils ne vont pas très biení quoils ne prennent pas leur traitement. Joai un copain qui travaille ici. Je sais quoil est schizophrène aussií il moa dit qui a avait arrêté sa médication et ça, ça va pas quoi, je le vois biení mais coest dur à prendre, coest dur à accepter quo on est malade, coest dur à accepter quo est schizophrène. Coest très dur à admettre en fait. »
- Et vous, vous est-il arrivé døarrêter votre traitement?
- « Oui, jøai refusé le traitement parce que je nøarrivais pas à croire que jøétais maladeí pour moi, cøétait les autres qui étaient malade. Alors je mettais les médicaments sous ma langue pour faire croire que je les prenaisí vous savez, on croit pas quøon est malade parce quøon sent rien, cøest pas comme si vous aviez de la fièvreí oui, on sait quøon à 40 de fièvre, on peut le voir sur le thermomètre, mais la

schizophrénie, on sait pasí on voit pas quo est maladeí moi, joai cru longtemps que joétais au centre doune manigance, que les médecins voulait ma peauí en fait, joétais persécuté quo moa dití et plus je ne prenais pas mon traitement, plus je devenais persécutéí »

- Et quœst-ce qui vous a fait comprendre ou qui vous a fait comprendre que vous étiez schizophrène ?
- « Cela a été très long, mais je nøai pas trop envie døen parler, je peux juste vous dire quøun jour ma maladie møest apparue comme une évidence. Mon médecin møa beaucoup aidéí avant jøétais encore délirant, même si jøavais accepté que jøétais schizophrène, et cøest juste le SOLIAN⁵⁹ quøon møa redonné qui møa permis de redevenir net à 100%»
- Døaccord. Est-ce que pour vous une bonne médication, une médication bien réglée, est au centre des progrès possibles pour une personne souffrant de troubles schizophrènes ?
- « Ah ben, cœst læssentielle. Moi je sais que mon frère ó il est schizophrène aussi ó il a pas de médications adaptées. Ca veut dire que la médication ne marche pas très bien et il ne peut pas se stabiliser. Donc la médication, søil nøy a pas de médication qui marche, la personne est toujours malade. Et avec quelquøun de malade on ne peut pas aller très loin. »
- Est-ce quøil y a quelque chose døautre que la médication qui vous aide à aller mieux dans votre vie de tous les jours ?
- « Ben oui parce que dans la vie pour se faire plaisir, il faut être heureux, il faut faire des choses quoon aime. Il faut avoir des activités quoon aime, soépanouir; et le tai-chi, ça, coest fait pour moépanouir. Joavais déjà mon activité principale que je pouvais plus faire, coétait le skate. Avant, je faisais du skate, mais maintenant je peux plus skater à cause du traitement parce que pour le skate faut vraiment être nerveuxí et le traitement ça fatigue pas mal en faití Mais si le traitement baisse joaimerais bien recommencer le skate aussi quoi. »
- Est-ce que vous pensez que jøai oublié de vous posez une question qui vous paraîtrez importante, auriez-vous envie de dire quelque chose en particulier ?
- « Ben quoil faut prendre le traitement si le traitement est bien adapté, sií ouais, il faut prendre le traitement pour essayer doavoir une vie normale et coest dur. Mais si on prend pas le traitement coest pire que si on le prend. Coest plus dur encore que si on le prend et puis ici coest très bien parce que ça permet de travailler, doavoir une activité comme tout le monde, de rentrer chez soi le soir, de pas avoir rien fait de la journée même si on est pas payé beaucoup coest, on oublie ça en fait, et pis on essaye de quoi, ça se passe bien en faití »

-

⁵⁹ Neuroleptique

- Je vous remercie pour toutes vos réponses, pour ma part, joai fait le tour de mes questions. Encore quelque chose que vous aimeriez ajouter ?

« Euh... non ben, au fait si. Je dis pour le Monsieur qui va écouter pis qui veut baisser la rente AI pour les schizophrènes, le moment le plus difficile, quoi la difficulté principale pour eux, cœst le traitement qui fatigue beaucoup. Quoi, pour moi, personnellement, cœst un traitement qui fatigue énormément, qui assomme et on peut pas travailler au Mac Do par exemple quand on a ce traitement parce quœon est à 2 à løheure et faut aller vite, faut être speed, faut être vif et cæst pas possible de travailler dans ces conditions quand on est dans cet état de la somnolence. »

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Donc pour vous l'atelier protégé est une bonne alternative passagère pour rejoindre peut-être le milieu du travail dit ordinaire ?
- « Ben cœst passager, c'est passager pour ceux qui ont les capacités de trouver un autre travail. »
- Selon vous, Il y'en a beaucoup qui reste ici pour une durée indéterminée ?
- « Des schizophrènes ? Je sais pas. Je connais pas les handicaps des gens. Ici, on parle pas trop des handicaps des gens en fait. C'est aussi agréable, on est pas catalogué. »
- Vous voulez dire stigmatisé?
- « Ouais, stigmatisé ou catalogué. Et puis euh, moi je pense aussi que c'est une solution sur le long terme hein. Moi je me suis renseigné pour faire des formations. Y'a l'Oriph. Ca m'a intéressé de faire aide-comptable ou des choses comme ça, mais y'a dans tous les cas ou l'on sort du cadre protégé, de l'atelier protégé, on a une période de chômage. Le temps où l'on doit trouver un travail, c'est des périodes qui sont difficiles et ça peut durer 6 mois, d'un mois, un an donc c'est un peu un frein quand on veut commencer quelque chose de nouveau. Donc je crois qu'il faut du temps en fait. Moi j'espère que je trouverais un atelier protégé à Annecy si je retourne à Annecy. Et puis en attendant un vrai travail, ben travailler dans l'atelier protégé, chercher un vrai travail, pis une fois que j'ai un autre vrai travail, quitter l'atelier protégé. Mais se retrouver partir d'un atelier protégé ou déménager pis se retrouver sans rien, c'est des périodes que je vis assez mal en fait, comme tout le monde parce que y'a peu de gens qui sont contents de rien faire de la journéeí pis on peut difficilement être heureux comme ça. »
- Løentretien est véritablement maintenant arrivé à son terme. Je vous remercie encore pour votre disponibilité. Je crois que cøest løheure de votre pauseí
- « Ok »
- Merci
- « Ben je vous en prie... »